

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES

### SÉNAT

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'Édition des DEBATS DU SENAT : FRANCE ET OUTRE-MER : 16 F ; ETRANGER : 24 F  
(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations	DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION 26, RUE DESAIX, PARIS 15 <sup>e</sup>	POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 0,20 F
--	---	--

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1969-1970

COMPTE RENDU INTEGRAL — 30<sup>e</sup> SEANCE

Séance du Vendredi 26 Juin 1970.

#### SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. PIERRE CAROUS

1. — Procès-verbal (p. 1174).
2. — Transmission d'un projet de loi (p. 1174).
3. — Candidatures à une commission mixte paritaire (p. 1174).
4. — Préparation du VI<sup>e</sup> Plan. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 1174).  
Suite de la discussion générale : MM. Georges Marie-Anne, Jean Aubin, René Blondelle, Jacques Pelletier, Mme Catherine Lagatu, M. André Barroux.
5. — Nominations à une commission mixte paritaire (p. 1182).
6. — Préparation du VI<sup>e</sup> Plan. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 1182).  
Suite de la discussion générale : MM. Jean Lecanuet, Jacques Henriët.  
Suspension et reprise de la séance.

PRÉSIDENTE DE M. PIERRE GARET

- MM. Auguste Pinton, au nom de M. Pierre Brousse ; André Aubry, Marcel Souquet, Roger Menu, au nom de la commission des affaires sociales ; Alfred Isautier, Marcel Gargar, Edgar Tailhades, Jean Sauvage, Maurice Sambron, Marcel Mathy, André Diligent, Henri Tourhan.
- Suspension et reprise de la séance.
7. — Modification de l'ordre du jour du 27 juin 1970 (p. 1203).

8. — Préparation du VI<sup>e</sup> Plan. — Suite de la discussion et adoption d'un projet de loi (p. 1203).  
Suite de la discussion générale : MM. André Bettencourt, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire ; André Armengaud.  
Suspension et reprise de la séance.

PRÉSIDENTE DE M. ALAIN POHER

- Article unique :
- Amendements n° 8 de la commission, 1, 3, 2, 4, 5, 6, 7 de M. Jean Gravier et 9 de M. Louis Gros. — MM. Jean Filippi, rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan ; Jean Gravier, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales ; Louis Gros, président et rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles ; le ministre. — Retrait des amendements n° 8, 1, 3, 2, 5 et 9.
- Reprise par M. Antoine Courrière de l'amendement n° 8.
- Maintien des amendements n° 4, 6 et 7. — MM. Jean Gravier, rapporteur pour avis ; Marc Pauzet, le ministre.
- Vote unique, demandé par le Gouvernement, sur le projet de loi dans le texte adopté par l'Assemblée nationale.
- Explications de vote : MM. Jacques Soufflet, Marcel Martin, André Colin, Antoine Courrière, Mme Marie-Thérèse Goutmann.
- Adoption du projet de loi au scrutin public.
- MM. Jean Bertaud, président de la commission des affaires économiques et du Plan ; le président.
9. — Transmission de projets de loi (p. 1215).
  10. — Transmission d'une proposition de loi (p. 1215).
  11. — Dépôt de rapports (p. 1215).
  12. — Ordre du jour (p. 1216).

**PRESIDENCE DE M. PIERRE CAROUS,**  
vice-président.

La séance est ouverte à dix heures.

**M. le président.** La séance est ouverte.

— 1 —

**PROCES-VERBAL**

**M. le président.** Le compte rendu analytique sommaire de la séance d'hier a été affiché.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté, sous les réserves d'usage.

— 2 —

**TRANSMISSION D'UN PROJET DE LOI**

**M. le président.** J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi organique relatif au statut des magistrats, modifié par l'Assemblée nationale en première lecture.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 324, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. (*Assentiment.*)

— 3 —

**CANDIDATURES A UNE COMMISSION MIXTE PARITAIRE**

**M. le président.** J'ai reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

« Monsieur le président,

« Conformément à l'article 45, alinéa 2, de la Constitution, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai décidé de provoquer la réunion d'une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi organique relative au statut des magistrats et pour lequel l'urgence a été déclarée.

« Je vous serais obligé de bien vouloir, en conséquence, inviter le Sénat à désigner ses représentants à cet organisme.

« J'adresse ce jour à M. le président de l'Assemblée nationale une demande tendant aux mêmes fins.

« Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

Signé : « JACQUES CHABAN-DELMAS ».

La commission des lois m'a fait connaître qu'elle a, d'ores et déjà, procédé à la désignation des candidats qu'elle présente pour cette commission mixte paritaire.

Ces candidatures ont été affichées, conformément à l'article 12 du règlement.

La nomination des représentants du Sénat aura lieu à l'expiration d'un délai d'une heure.

— 4 —

**PREPARATION DU VI<sup>e</sup> PLAN**

Suite de la discussion d'un projet de loi.

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant approbation d'un rapport sur les principales options qui commandent la préparation du VI<sup>e</sup> Plan. [N<sup>os</sup> 297 et 298 (1969-1970). — M. Jean Filippi, rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan, et n<sup>o</sup> 299 (1969-1970), Avis de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation. — M. André Armengaud, rapporteur ; et n<sup>o</sup> 301 (1969-1970), Avis de la commission des affaires sociales. — M. Jean Gravier, rapporteur, et n<sup>o</sup> 302 (1969-1970), Avis de la commission des affaires culturelles. — M. Louis Gros, rapporteur.]

(Conformément à la décision prise par le Sénat, sur proposition de la conférence des présidents, aucune inscription de parole n'est plus admise depuis le jeudi 25 juin 1970, à midi, dans la discussion générale de ce projet de loi.)

J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 23 juin sur proposition de la conférence des présidents, les temps de parole globaux dont disposent les groupes pour les discussions d'aujourd'hui sont les suivants :

Groupe des républicains indépendants : une heure cinquante-six minutes ;

Groupe socialiste : une heure trente-six minutes ;

Groupe de l'union centriste des démocrates de progrès : une heure trente minutes ;

Groupe de la gauche démocratique : une heure vingt-cinq minutes ;

Groupe de l'union des démocrates pour la République : cinquante-sept minutes ;

Groupe du centre républicain d'action rurale et sociale : trente minutes ;

Groupe communiste : vingt-deux minutes ;

Groupe des non-inscrits : quarante-sept minutes ;

Commission des finances : cinq minutes ;

Commission des affaires culturelles : vingt et une minutes.

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Marie-Anne.

**M. Georges Marie-Anne.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les observations que j'ai à formuler dans cette discussion concernant les principales options qui commandent la préparation du VI<sup>e</sup> Plan seront fort brèves. Elles seront, de surplus, spécifiques, car elles ont trait exclusivement au chapitre relatif aux départements d'outre-mer.

Monsieur le ministre, je voudrais vous indiquer, tout d'abord, combien j'applaudis vigoureusement aux dispositions de la lettre rectificative relative aux départements d'outre-mer, qui stipule ceci : « Au total, la croissance de la production et des équipements publics devra, dans chacun des départements et territoires d'outre-mer, être plus rapide que celle réalisée en métropole ».

Il s'agit là de la réaffirmation solennelle d'une volonté de rattrapage dont nous vous savons infiniment gré. A la vérité, cette volonté avait été déjà affirmée au cours de l'élaboration du V<sup>e</sup> Plan puisqu'il avait été retenu pour les départements d'outre-mer un taux de croissance de 9 p. 100, bien supérieur à celui de 6 p. 100 qui avait été prévu pour la France métropolitaine.

Malheureusement, les moyens prévus ont été trop parcimonieusement calculés puisque nous voici dans la dernière année de l'exécution du V<sup>e</sup> Plan et que les résultats obtenus montrent que nous n'avons pas encore franchi le seuil du démarrage économique. Si cet objectif avait pu être atteint, nous eussions, au seuil du VI<sup>e</sup> Plan, grâce à notre apport personnel, pesé d'un poids moins lourd sur la collectivité nationale, à tout le moins en ce qui concerne les transferts sociaux. Force nous est de constater, douloureusement, croyez-le bien, que jusqu'à présent les transferts représentent près de 40 p. 100 du produit intérieur brut de ces départements.

Quand on analyse les éléments constitutifs de ce produit intérieur brut, on se rend compte avec mélancolie qu'en 1970 la situation est pire que celle qui existait en 1965. En effet, actuellement, le secteur tertiaire, services, commerce, administration, a pris une place encore plus prépondérante dans la formation du produit intérieur brut, puisqu'il en représente 70 p. 100 alors qu'en métropole il ne représente que 45 p. 100.

Si l'on considérait seulement les prévisions chiffrées, on serait tenté de nous dire : de quoi vous plaignez-vous ? Le V<sup>e</sup> Plan avait prévu 750 millions d'investissements publics au titre du F. I. D. O. M. ; or, en 1970, vous totaliserez, selon les dernières estimations, 711 millions d'autorisations de programme, soit 93,7 p. 100 de réalisations. C'est un des plus forts pourcentages jamais obtenus.

Or, les résultats sont, je le répète, relativement médiocres ; c'est donc que les moyens mis en œuvre ont été nettement insuffisants et qu'au surplus certains de ces moyens ont été mal appliqués. Sans doute les transferts publics, et plus particulièrement les transferts sociaux, seront-ils encore longtemps nécessaires à la promotion de ces départements ; mais l'objectif à atteindre doit être d'obtenir que, par leur apport contributif, la charge que représentent les départements soit moins lourde à porter par la collectivité nationale. Autrement dit, au lieu de nous installer dans cette sorte de situation parasitaire qui

fait de nous des assistés nationaux, nous aspirons de toutes nos forces à devenir par notre travail des assurés nationaux.

Ce n'est pas d'une politique nouvelle que nous avons besoin, mais de la même politique conçue d'une manière plus nette et plus hardie. C'est assez dire combien nous nous réjouissons quand nous voyons le Gouvernement affirmer, concernant les départements d'outre-mer, sa volonté de croissance accélérée. Et puisque, à travers ces débats, le Gouvernement cherche à connaître si les options qu'il présente sont bien celles que nous estimons conformes aux aspirations des populations concernées, je voudrais, aussi brièvement que possible, vous dire comment je conçois le développement de la Martinique, que je représente au sein de cette assemblée, et le relèvement du niveau de vie de ses habitants.

Le premier objectif à atteindre est la maîtrise du phénomène de surcroissance démographique. Des moyens appropriés devraient être mis en place à cette fin. A ce propos, je déplore que ne soit pas encore publié le décret particulier aux départements d'outre-mer concernant la loi Neuwirth. Or, nous en avons besoin plus que personne. Le taux de natalité de 32 p. 100, qui est le nôtre, devrait être ramené à celui de la métropole, qui est sensiblement moitié moindre. L'émigration vers la métropole est un expédient provisoire et ne saurait constituer une solution à long terme. Il suffit pour s'en convaincre de regarder ce qui vient de se passer en Suisse et, plus récemment encore, les résultats obtenus en Angleterre grâce à l'appui d'Enoch Powell. Dans ces sortes de choses personne ne peut jurer de rien, quelque généreuses que soient ses dispositions naturelles.

Il faut donc, autant que faire se peut, arriver à contenir la croissance démographique dans des limites compatibles avec les possibilités internes de ces îles; à moins que le Gouvernement ne se décide à jouer la carte du peuplement de la Guyane, terre de 90.000 kilomètres carrés pour 40.000 habitants. Il faudrait alors, comme on dit vulgairement, « mettre le paquet » sur la Guyane pour la doter des structures d'accueil nécessaires.

Je voudrais aussi rappeler la nécessité d'œuvrer à la restructuration de la population de la Martinique en favorisant la création d'unions légitimes. Le taux de 49 p. 100 d'enfants illégitimes ne s'explique pas, car les statistiques démographiques révèlent que la Martinique est parfaitement équilibrée et qu'il y a sensiblement autant de représentants des deux sexes. Ce dérèglement des mœurs, ainsi qu'il m'a été donné déjà de le souligner à cette tribune, est un héritage de la colonisation, car les peuplades primitives ont des mœurs très strictes. Tant que nous continuerons à avoir une croissance démographique anarchique à dominante matrifocale, il sera vain d'espérer résoudre de façon durable et valable le problème du relèvement du niveau de vie. Autant verser de l'eau dans le tonneau des Danaïdes. Si l'on doit envisager une migration organisée vers la Guyane, en vue de son peuplement, cette migration doit se faire avec des couples légitimes de jeunes Antillais pour ne pas aller perturber la vie sociale en Guyane.

Résoudre le problème du surpeuplement des Antilles, soit par une action interne, soit par une migration organisée vers la Guyane, telle est, à mon sens, la première option fondamentale.

La seconde option fondamentale, c'est de développer l'économie de production dans trois directions: agriculture, industrie, tourisme.

S'agissant de notre agriculture traditionnelle, nous avons besoin de sentir la volonté du Gouvernement de faire à notre production la place qui lui revient sur le marché national et aussi sa volonté d'obtenir de nos partenaires du Marché commun qu'ils fassent jouer à notre égard la préférence communautaire.

Pour se maintenir et se développer, notre agriculture, qui supporte les charges salariales et sociales en vigueur dans les départements français, a besoin de protection. La livrer à la concurrence ouverte des productions similaires de pays à bas salaires, c'est la vouer à la disparition pure et simple.

S'agissant de l'industrie, il a été reconnu que les incitations actuelles devraient être améliorées et augmentées dans de fortes proportions pour que le secteur industriel prenne dans l'économie des Antilles la place à laquelle il peut prétendre.

Bien qu'il s'agisse d'options de caractère général, je citerai deux chiffres qui montrent l'insuffisance des mesures incitatives actuelles. De 1966 à 1968, soit pendant une période de trois ans, le secteur privé a investi 200 millions de francs aux Antilles; les primes d'équipement accordées ont été de 16 millions de francs, soit 8 p. 100 du montant total. Or, on nous avait

promis des primes d'équipement pouvant atteindre 30 p. 100 du montant des capitaux investis.

Au surplus, il est indispensable d'alléger et de simplifier les formalités nécessaires à l'octroi de primes si l'on veut obtenir la croissance accélérée affirmée dans le rapport du Gouvernement.

Le troisième volet du développement de notre économie de production est le tourisme. C'est en effet la branche d'activité capable de créer de nombreux emplois directs et indirects. Mais, pour construire des hôtels, il faut des capitaux. Aux Antilles, il n'y a pas suffisamment de capitaux liquides; il faut donc favoriser l'arrivée de capitaux extérieurs. Jusqu'à présent les mesures intervenues favorisent, par des allègements d'impôts, le réinvestissement des bénéfices réalisés sur place. Or, la taille des entreprises locales n'assure pas une capacité de réinvestissement suffisante. Il convient donc d'ouvrir ces départements aux capitaux extérieurs par des mesures incitatives appropriées. Notre souhait est que ce soient des capitaux français.

Mais ce n'est pas tout de construire des hôtels, il faut distraire les touristes et les nourrir. Jusqu'à présent le ministre des finances a refusé de considérer comme investissements susceptibles de recevoir des primes « les dépenses inhérentes aux installations sportives de récréation et de loisirs ». C'est une conception qu'il faut reviser car, dans ces îles, où l'on vit beaucoup plus au dehors qu'au dedans grâce à la douceur du climat, l'environnement joue un rôle essentiel en matière de tourisme.

Mais il faut aussi pouvoir nourrir le touriste, sinon il ne resterait dans le pays que le prix des services. Ce n'est pas la grande propriété, généralement consacrée aux cultures d'exportation, qui peut remplir ce rôle; c'est la petite exploitation de type familial qui pourra fournir les produits de basse-cour, les œufs et les volailles de toutes espèces et aussi les moutons, les porcelets, les produits maraîchers, les fruits et les fleurs nécessaires.

D'où la nécessité de promouvoir vigoureusement une réforme foncière bien comprise et surtout bien encadrée. Le développement de la pêche s'inscrit dans la même préoccupation car, s'il faut tout importer du dehors pour nourrir le touriste, nous serons passés à côté du but.

Nous avons espéré que le service militaire adapté serait un instrument de développement économique d'appoint agrandissant la Martinique. Il y a en effet quelque 6.000 hectares de terres à récupérer dans la mangrove. Nous pensions qu'avec ses bulldozers, le service militaire adapté aurait été un moteur essentiel de la réforme foncière en permettant de mettre à la disposition de la paysannerie locale de belles terres plates en bordure de mer. Or, depuis quelque trois ans, nous assistons au grignotage continu des crédits de travaux du service militaire adapté. Au budget de 1970, les crédits de paiement ont été diminués de 50 p. 100 par rapport à 1969. Les soldats sont là mais, de grands travaux, il y en a fort peu.

J'ai cité comme deuxième option fondamentale le développement de l'économie de production; mais il va sans dire que le développement économique exige en corollaire le maintien d'un certain volume d'équipements publics, notamment d'infrastructures économiques et aussi d'équipements éducatifs et sociaux. L'allongement de la piste du Lamentin pour permettre l'atterrissage des *Boeing 747* s'inscrit au tout premier rang des mesures d'infrastructure à réaliser.

Le développement du réseau routier s'inscrit également dans les urgences, afin de pouvoir désenclaver les terres hautes qui sont les plus idoines aux cultures maraîchères. Je citerai également la modernisation du réseau interne de télécommunications, la création de nouveaux centres de formation professionnelle, de centres d'enseignement supérieur, etc.

Je n'entrerai pas dans de plus larges développements puisqu'il ne s'agit pour l'instant que de définir les options qui commandent l'élaboration du VI<sup>e</sup> Plan. C'est donc très volontairement que je m'en suis tenu aux options fondamentales, sans entrer dans les suggestions détaillées.

Avant de conclure, je désire cependant mettre l'accent sur un aspect particulier de la question: le développement économique des Antilles-Guyane ne peut se concevoir que dans un cadre régional. Chaque fois que s'implante une industrie dans un de ces trois départements, elle doit pouvoir compter sur le marché, non seulement du département d'implantation, mais aussi sur celui des deux autres départements français voisins. Il doit en être de même des investissements sanitaires, éducatifs et sociaux à partir d'un certain niveau de spécialisation. Le Gouvernement devrait donc, d'ores et déjà, s'attacher à mettre en place les structures de la région Antilles-Guyane

et favoriser le développement de l'esprit régional et de la mentalité régionale. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean Aubin.

**M. Jean Aubin.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les éminents rédacteurs du rapport que nous discutons aujourd'hui sur les options du VI<sup>e</sup> Plan ont de toute évidence cherché à ajuster les divers éléments qui composent le tissu économique et social de notre pays. Ils ont essayé de concilier ce qui souvent paraît difficilement conciliable, c'est-à-dire les intérêts de l'industrie, de l'agriculture et des services, les bienfaits de l'économie de marché et les impératifs d'une certaine planification, un taux de croissance minimum et une hausse modérée des prix, les nécessités de l'exportation et la progression du niveau de vie intérieur.

On ne peut que se féliciter de ce souci d'équilibre. Chacun y trouvera son compte et, comme disait Gandhi, « mon amour pour la vérité absolue m'a lui-même enseigné la beauté du compromis ».

Mais il est un domaine où ce souci m'a semblé peu marqué, c'est celui de l'aménagement du territoire. Six pages seulement sur deux cent quarante-quatre y sont consacrées dans le rapport de M. Montjoie, et encore ne s'agit-il que d'une suite de bonnes intentions.

Par contre, dès le début de son exposé, le commissaire général au Plan insiste sur le caractère prioritaire à donner à l'industrialisation. Selon ses propres termes, la constitution d'une industrie puissante et compétitive est l'une des conditions essentielles de notre croissance économique. Cette préoccupation, fort judicieuse si l'on considère le monde actuel, rejoint celle manifestée constamment par M. le Premier ministre, en particulier dans sa déclaration au Parlement le 16 septembre dernier.

Malheureusement, l'expérience du passé prouve que l'industrie va vers l'industrie et il est à craindre que les nouvelles implantations souhaitées ne drainent hommes et capitaux vers les régions fortement industrialisées, cela aux dépens des régions souffrant déjà d'un développement insuffisant.

Le danger a bien été perçu par le Conseil économique qui, le 20 mai 1970, a émis l'avis que « la politique d'aménagement du territoire doit être conçue dans une optique de développement, sans pour autant aboutir à un engorgement des zones de forte densité démographique, générateur non pas d'économies mais de charges et de coûts supplémentaires. Il convient donc de développer les régions faiblement industrialisées... et d'équilibrer, dans une certaine mesure, la croissance des régions fortes ». De plus, M. Morandat faisait opportunément allusion, dans son rapport, aux « coûts non quantifiables de la congestion urbaine en matière d'hygiène, de santé publique et de conditions d'existence ».

A l'heure actuelle, une situation de ce genre est en passe de se réaliser dans le Sud-Est de la France, et spécialement dans la région Provence-Côte d'Azur. Deux zones y sont en pleine expansion : d'une part, l'axe Nord-Sud correspondant à la vallée du Rhône et aboutissant à l'agglomération Aix-Marseille-Etang de Berre ; d'autre part, la façade méditerranéenne allant de Marseille à la frontière italienne. Le projet de création d'un complexe sidérurgique dans le golfe de Fos et le développement toujours grandissant du tourisme sur le littoral ne peuvent qu'accentuer encore cette tendance pendant le VI<sup>e</sup> Plan.

Aussi le risque est-il grand de voir stagner et s'étioler les autres parties de cette région, notamment les zones montagneuses, qui comprennent les Hautes-Alpes, les Alpes de Haute-Provence et l'arrière-pays des Alpes-Maritimes.

Je rappelle que le département des Hautes-Alpes — que j'ai l'honneur de représenter au Sénat — a une densité de seize habitants au kilomètre carré pour une moyenne de quatre-vingt-onze sur l'ensemble du territoire et que celle-ci tombe même à trois en haute montagne, soit à un niveau inférieur au seuil biologique reconnu.

Or, en lisant attentivement le rapport qui nous est soumis, je n'y ai relevé qu'une référence à l'aménagement de la montagne, et c'était d'une façon incidente à propos du tourisme. C'est peu encourageant quand on songe que cette année, sur 295 millions de francs de crédits budgétaires affectés à la rénovation rurale, 35.500.000 francs seulement, c'est-à-dire 12 p. 100, iront aux zones de montagne, qui représentent cependant une portion considérable du sol national.

Puisque les auteurs du Plan semblent nous vouer aux activités touristiques, je signale que les Alpes du Sud, à savoir les trois départements déjà cités, accueillent 15 p. 100 des amateurs de sports d'hiver qui fréquentent les stations françaises. Mais

les possibilités d'extension sont importantes. Sur le plan purement alpin, les deux cinquièmes restant à exploiter dans de bonnes conditions de rentabilité — 80.000 lits-touristes — se trouvent dans le Sud. Alors, pourquoi le Gouvernement a-t-il décidé, depuis le 1<sup>er</sup> janvier, de supprimer l'aide du fonds de développement économique et social aux constructeurs d'hôtels de moins de trente chambres, bien que les entreprises familiales aient fait leurs preuves, chez nous et à l'étranger ?

Mais, pour que le tourisme prospère, il faut que les visiteurs puissent apprécier, non seulement l'air pur et les grands espaces, mais aussi des paysages et des sites que seuls les habitants, enracinés dans les villages et les hameaux, sont à même de conserver et de valoriser. Car les stations de ski et les parcs, nationaux et régionaux, aussi souhaitables soient-ils, ne doivent pas constituer des îlots disséminés au milieu du désert et de la brousse. Et je fais mien l'avis du Conseil économique selon lequel : « Le maintien d'une activité, et donc d'une population rurale, dans les pays de montagne et dans les régions déshéritées est indispensable à la conservation du patrimoine naturel de la nation. Il convient de soutenir les milieux ruraux qui, en plus de leur fonction normale de production, participent à la sauvegarde et à l'entretien de l'espace rural. »

Sans insister autant qu'il s'agirait sur les besoins des Alpes méridionales en matière d'enseignement technique et de formation professionnelle, je voudrais m'arrêter quelque peu aux problèmes des communications. Par exemple, pour le téléphone, n'est-il pas anormal que deux chefs-lieux de département comme Gap et Digne en soient encore à devoir utiliser le système manuel le plus archaïque ? De même, il n'existe aucune liaison aérienne vraiment moderne — et sans doute est-ce très difficile à cause du relief — avec Paris, Marseille et Nice. Quant aux chemins de fer, si la ligne Paris-Briançon donne à peu près satisfaction, il en est, hélas ! tout autrement pour se rendre à Marseille. En attendant peut-être l'aérotrain, et à défaut de turbotrain, ne pourrait-on au moins prévoir un ou deux itinéraires directs et rapides ?

Mais c'est surtout dans le domaine routier que le retard de nos contrées est le plus sensible. Ainsi, dans les Hautes-Alpes, les services de l'équipement ont-ils dû puiser dans les crédits destinés à l'entretien du réseau national pour faire face aux obligations du déneigement, et cela depuis six ans. Joint aux dégâts consécutifs aux rigueurs du dernier hiver, cet état de choses frise la catastrophe. Si, faute de crédits suffisants, on ne peut maintenir en état le réseau existant, comment envisager son extension, alors que les experts prévoient un doublement du trafic automobile dans les dix prochaines années ? Et à quoi bon équiper des stations de sports d'hiver et des villages de vacances s'il n'est pas possible d'y accéder dans des conditions convenables ?

En ce qui concerne les grandes liaisons, la situation n'est pas meilleur. On a pu lire récemment dans la presse qu'un important programme d'autoroutes avait été mis sur pied, en vue de relier Lyon à Chambéry, avec des embranchements sur Grenoble, avant la fin de 1976. Je me réjouis de ce projet, mais je constate que rien n'a été prévu pour les Alpes du Sud.

Actuellement, en empruntant le réseau routier à notre disposition, il faut compter mettre plus de trois heures pour aller des Hautes-Alpes à Marseille. De surcroît, la mise en service de l'autoroute Lyon-Marseille a conduit un nombre croissant de Marseillais à délaisser ce parcours peu commode. C'est pourquoi, il faut au plus vite étudier et réaliser, si possible, une autoroute, en tout cas une voie express à grand débit, joignant Marseille à Gap et à Briançon et de là à Genève, d'une part, à Turin d'autre part. Le choix de son tracé exact serait laissé aux spécialistes des ponts et chaussées. M. le secrétaire d'Etat au tourisme s'était engagé ici même, le 9 décembre dernier, à se faire l'interprète de mes desiderata à ce sujet auprès de M. le ministre de l'équipement. Aussi j'espère qu'une solution pourra être trouvée dans des délais rapprochés et les élus des départements intéressés sont tout disposés à collaborer à cette œuvre dans un esprit de conciliation et d'efficacité.

Reste le problème, qui se pose alors, des grandes percées alpines vers l'Italie, les passages actuels étant très insuffisants pour faire face à l'accroissement prévisible du trafic. Les 25 et 26 février s'est tenue à Rome une réunion d'experts français et italiens, qui se sont penchés sur cette question. Il y a été décidé que le tunnel routier du Fréjus serait réalisé en priorité et que les autres projets, notamment dans les Alpes méridionales, seraient étudiés postérieurement. Trois possibilités s'offrent à nous : creuser le col de Lacroix à partir du Queyras, doubler le col de Montgenèvre par un tunnel, construire un tunnel sous le col de l'Echelle vers Bardonnèche. A propos de ce dernier, je rappelle que le traité de paix de 1947 avec l'Italie

avait prévu un régime d'exterritorialité dans l'hypothèse d'une liaison ferroviaire Briançon-Bardonnèche-Modane. Il serait sans doute possible de reporter cet avantage sur un tracé purement routier. Là encore, je m'en remets aux spécialistes qualifiés pour juger quel serait l'ouvrage techniquement et économiquement le meilleur. Mais une décision s'impose d'urgence.

Sur tous les points que j'ai évoqués, la lecture du rapport qui nous est présenté fournit peu d'indications précises. Il est vrai que nous n'en sommes aujourd'hui qu'à l'adoption des principales options du VI<sup>e</sup> Plan et que celui-ci nous sera soumis plus tard, compte tenu — du moins c'est ce que je souhaite — des observations des parlementaires. Sinon, il faudrait parler de ces fautes capitales après lesquelles, selon le cardinal de Retz, on ne peut plus rien faire qui soit sage.

Je suis persuadé, monsieur le ministre, que vous serez sensible à nos légitimes revendications. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. Blondelle.

**M. René Blondelle.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, mon intention est de me livrer à quelques considérations générales dans l'optique des options du VI<sup>e</sup> Plan qui revêtent une grande importance, puisqu'elles conditionnent les mesures qui seront prises à l'occasion de la mise en place de ce Plan. Cela dit, je restreindrai mon champ d'action aux options qui concernent le monde agricole.

Il est une question qu'un certain nombre de personnes se sont posée : avons-nous besoin d'un Plan ? Je répondrai sans hésiter que l'agriculture ne peut pas se passer de plan et de planification. L'expérience nous a montré depuis de longues années qu'on ne pouvait pas livrer l'économie agricole au libre jeu des forces du marché. Je ne sais pas, en effet, où en serait l'agriculture si on n'avait pas, au cours des années passées, créé par exemple le F. O. R. M. A., qui avait été précédé du fonds de garantie mutuelle ou sur le plan européen le F. E. O. G. A. Si on n'essayait pas d'orienter les productions, d'organiser les marchés, je ne vois pas comment l'agriculture ferait. Donc, sans hésitation, je dis que nous avons besoin d'un plan ; mais nous avons besoin d'une planification humaine qui ne broie pas les hommes et qui tienne compte de la cruauté de certaines mutations que doivent subir les agriculteurs notamment.

C'est donc avec une grande satisfaction que j'ai lu dans le rapport que « le progrès doit trouver ses limites dans les bouleversements qu'il entraîne dans la vie des hommes et dont il est vain de croire qu'ils puissent être imposés au nom des seules nécessités économiques et des perspectives d'avenir. » Cette affirmation a pour moi beaucoup d'importance parce que j'espère qu'elle inspirera les mesures qui seront prises après l'adoption des options qu'on nous présente.

Bien sûr, l'accent est mis sur le développement industriel, base de l'expansion économique et notre rapporteur général nous disait, avec juste raison, qu'il était évident que, la consommation alimentaire étant limitée, la part de l'agriculture dans la production brute diminuerait relativement chaque année. Nous pouvons très bien l'admettre et je ne chicanerai pas, pour ma part, sur le taux de croissance qui est prévu, car, comme le disait M. Filippi, quand on voit l'inanité des chiffres que l'on peut tirer de ces différents taux, on est assez prudent. Personnellement, je suis surtout attentif aux effets psychologiques et moraux que peuvent avoir ces taux de croissance plus ou moins élevés, parce que je sais très bien que ce sont les agriculteurs qui la plupart du temps font les frais de la croissance industrielle surtout quand on a prévu un taux trop élevé. Beaucoup pensent — ce n'est pas notre avis — que cela sera générateur d'inflation. Mais s'il y a inflation, l'agriculture en sera une fois de plus la victime. Depuis vingt ans que nous connaissons des dévaluations et des inflations répétées à l'occasion de chacune d'elles, le revenu de l'agriculture s'est décroché du revenu moyen de l'ensemble de la population active. Alors, attention !

D'autre part, ce sont les agriculteurs, qui seront les plus touchés par le rythme des mutations. Ce sont eux qui sont absorbés par l'industrie ; celle-ci compte bien sur la main-d'œuvre venant de nos populations agricoles pour faire sa croissance. Ce sont les paysans qui devront quitter leur région si l'industrialisation n'est pas bien répartie et faite sans précipitation. Or, nous sentons que l'industrie va se développer, là où elle est déjà considérablement implantée. Nos populations rurales seront contraintes de se déplacer et cet exode leur tient à cœur. Je souhaite donc une forte croissance qui, toutefois, ne précipite pas la mutation du monde rural. Je vous demande, mes chers collègues, de penser à l'inquiétude et au désespoir qu'ont fait naître certains plans de mutations accélérées que nous connaissons en Europe ou dans notre pays. Cela

risque d'engendrer des troubles sociaux que nous redoutons, tous autant que nous sommes.

Cela dit, je n'entrerai pas dans le détail des options agricoles qui, dans l'ensemble, nous donnent satisfaction. Le Plan parle de la nécessité d'orienter les productions, de hiérarchiser les prix, d'organiser les producteurs et les marchés, de développer les industries agricoles et alimentaires. Tout cela est très normal et je l'approuve. Mais je voudrais formuler à ce sujet un certain nombre de remarques. On dit actuellement qu'il faut hiérarchiser les prix des produits agricoles ; mais, dans l'esprit de certains, hiérarchiser, c'est diminuer les prix d'un certain nombre de produits pour laisser les autres stables. Vous comprendrez aisément que ce n'est pas du tout notre état d'esprit. Etant donné la dégradation du revenu des agriculteurs, nous ne pensons pas qu'on puisse baisser un seul prix agricole. Hiérarchiser les prix — c'est d'ailleurs la deuxième ou troisième fois que j'ai l'honneur de l'indiquer à cette tribune — c'est augmenter les prix des produits qui sont déficitaires.

On propose d'organiser la production. Or je remarque, de ce point de vue, qu'on est toujours prêt à « matraquer » les prix des produits qui se sont le mieux organisés depuis vingt-cinq à trente ans. Je prendrai l'exemple de la betterave. Chaque fois que je discute de ce problème avec les hauts fonctionnaires des finances, je les entends me dire : la betterave est trop payée. Or, la betterave a su s'organiser. Elle a su maîtriser les excédents depuis 1930, c'est-à-dire depuis quarante ans, grâce à l'établissement d'un plan de contingentement. Si M. Durieux était présent, il approuverait cette position. On ne doit pas « matraquer » les productions qui se sont organisées sous peine de décourager tout effort d'organisation.

Actuellement, dans le cadre européen on a tendance à ménager les importations en provenance des pays tiers. On laisserait volontiers dépérir des productions européennes pour accroître les courants d'échange internationaux. Il est évident que, dans cette optique, on ne donnera pas confiance au monde agricole, qu'il soit français ou européen.

On a tendance aussi — c'est un reproche que j'adresserai au Gouvernement français — à essayer de s'abriter derrière les décisions de Bruxelles. On le sent tout autour de ce plan. Nous sommes entrés — c'est un fait — dans l'économie européenne et les décisions agricoles sont prises maintenant à Bruxelles. Il faut tout de même bien supposer que le Gouvernement français a beaucoup à dire au conseil des ministres de Bruxelles lorsqu'il prend ses décisions, puisqu'il représente l'agriculture la plus importante de l'Europe des Six. Je pense que, dans ces conditions, il peut influencer les décisions et non pas s'abriter derrière elles.

Le Plan prévoit aussi une politique régionalisée. Je l'approuve pleinement. Toutes les interventions qui se sont déroulées à cette tribune ont été faites en faveur des régions qui sont les plus malheureuses. C'est normal, mais il faut savoir garder le juste milieu dans cette affaire.

J'ai sous les yeux — et ce sera la seule allusion que je ferai au département que je représente — l'évolution des dépenses d'investissements engagés en Picardie avec la participation financière de l'Etat. On s'aperçoit qu'en 1961 ces dépenses s'élevaient à 221 millions. Elles sont passées en 1968 à 223 millions, c'est-à-dire qu'elles n'ont pas changé. Par contre, un certain nombre de régions — je ne les citerai pas pour ne faire de peine à personne, mais elles vont de la Bretagne au Limousin en passant par l'Auvergne, la Charente-Poitou — voient ces dépenses doubler et même tripler et c'est tant mieux.

**M. Lucien Grand.** Hélas non !

**M. René Blondelle.** Il s'agit tout de même d'une statistique officielle.

**M. Marc Pauzet.** La statistique est une forme du mensonge ! (*Sourires.*)

**M. René Blondelle.** Monsieur Grand, j'en suis d'ailleurs heureux pour vous, mais je voudrais qu'une région comme la Picardie soit mieux traitée parce que, comme je le disais l'autre jour à M. le ministre Ortolu qui y faisait un voyage, si l'on continue sur cette lancée, des régions comme la nôtre seront bientôt en voie de sous-développement. Il faut sans doute améliorer l'infrastructure des régions les plus mal placées, mais il ne faut pas pour autant abandonner les autres. C'est tout simplement ce que je voulais dire et cela ne va pas à l'encontre de vos intérêts.

En somme, tous ces chapitres que je ne fais qu'effleurer, parce que je ne veux pas retenir trop longtemps votre atten-

tion, seront à étudier de très près lorsqu'on définira les mesures à mettre en application l'année prochaine.

Je voudrais maintenant signaler à M. le ministre, comme je l'ai déjà fait en commission, qu'une très grave lacune apparaît dans ce plan en ce qui concerne la politique des revenus.

Le V<sup>e</sup> Plan s'était beaucoup attaché à cette politique des revenus. Cela nous avait donné à l'époque une satisfaction, tout au moins morale, puisqu'on avait inscrit parmi les objectifs du V<sup>e</sup> Plan le rattrapage du revenu agricole par rapport à celui des autres activités de ce pays. On l'avait même chiffré à 4,8 p. 100 par an.

Evidemment, le résultat a été loin du compte puisque, en 1970, on estime que la moyenne d'augmentation n'a été que de 3,7 p. 100 alors qu'on avait prévu, pour les entrepreneurs individuels non agricoles, une progression de 3,8 p. 100 et qu'elle a été en réalité de 6,1 p. 100 ; ainsi on a fait à peu près l'inverse de ce qu'on avait souhaité ! Ce qui prouve tout simplement que le revenu agricole s'est dégradé encore plus par rapport aux revenus des autres activités.

Ce qui m'inquiète, c'est que, dans ce VI<sup>e</sup> Plan, on n'avance plus de chiffre. C'est évidemment une méthode : on n'aura pas de regret si on ne l'atteint pas. Mais, en admettant même qu'on ne chiffre pas ce taux de rattrapage dans l'étude des options à laquelle nous procédons aujourd'hui, je souhaite au moins que l'on introduise dans ce plan la volonté formelle de rattraper ce revenu agricole. Nous verrons par la suite s'il doit être chiffré quand il s'agira des mesures à prendre. Qu'au moins aujourd'hui on affirme la volonté de mettre à parité le revenu agricole avec le revenu des autres activités !

Je sais bien qu'on nous oppose constamment un argument : le revenu moyen agricole ne signifie rien parce qu'il cache les distorsions entre régions, entre exploitations, entre productions. C'est vrai, mais quand on chiffre le revenu moyen des ménages, on cache aussi des distorsions considérables. M. Gravier les soulignait hier et, pourtant, on n'utilise pas l'argument qu'on oppose à l'agriculture !

Ce qui compte, c'est la comparaison entre les évolutions de ces revenus moyens. Or, cette comparaison nous prouve que la dégradation est constante et qu'elle est aujourd'hui de plus de 30 p. 100 en défaveur de l'agriculture.

Ce que je souhaite aujourd'hui, c'est l'affirmation de la volonté d'améliorer le revenu agricole. Je dirai en passant que je souhaite un peu plus encore que l'on prenne des dispositions immédiatement à cette fin par le rattrapage des prix à la suite de la dévaluation. C'est un sujet que j'ai développé dernièrement ici même lors de la discussion d'une question orale sur l'agriculture ; je ne m'y attarderai donc pas, mais vous avez là une première occasion de donner confiance au monde agricole.

C'est très important parce que de ces dispositions dépend la crédibilité que l'on peut accorder à un plan comme celui que nous examinons. Il serait grave de négliger le revenu agricole car, en définitive, on ne peut bâtir la prospérité d'un pays si une branche professionnelle aussi importante que l'agriculture est laissée pour compte et abandonnée à son triste sort. (Applaudissements.)

**M. le président.** La parole est à M. Pelletier.

**M. Jacques Pelletier.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, quel peut être aujourd'hui le sens d'un plan dans une société comme la nôtre, société industriellement développée dans laquelle les biens ne sont pas rationnés, société d'abondance largement ouverte aux échanges extérieurs pour laquelle il est impossible d'envisager la vie économique d'un façon autarcique, société où l'Etat peut de moins en moins imposer ses décisions dans le domaine de la production, les grands groupes internationaux agissant hors de la portée du pouvoir des Etats, ce qui a tendance à accroître les déséquilibres résultant de ce libéralisme sauvage ?

D'où la nécessité d'un plan qui tienne compte de tous ces éléments. Dans une telle société, un plan se conçoit, je crois, comme une réflexion à date fixe sur notre devenir, comme une recherche des réponses, comme un inventaire des blocages de la société en tentant d'y porter remède et surtout comme une interrogation sur la finalité de notre société.

Quel type de société, en effet, voulons-nous ? Une bureaucratie étatique comme en U. R. S. S. ou une civilisation de consommation comme aux Etats-Unis ? Je me demande pourquoi, du reste, ce débat sur le Plan ne serait pas l'occasion de définir le contenu de cette nouvelle société, voie originale et souhaitable entre les deux autres qui sont inacceptables pour bien des hommes.

Avouons que, depuis les propos intéressants du Premier ministre sur ce thème, nous sommes un peu restés sur notre faim et que les orientations du Plan qui nous sont soumises aujourd'hui reflètent bien peu les excellents principes contenus dans son discours d'octobre. Pourtant, le Plan devrait être l'occasion de définir les orientations à moyen terme, première étape vers une société non seulement du mieux-être, mais aussi du mieux-vivre.

Or, que nous propose-t-on ? Une priorité quasi absolue à l'industrialisation, qui aura pour conséquence d'aggraver les déséquilibres sociaux, sources de révolutions. Le V<sup>e</sup> Plan a déjà manqué son objet dans la mesure où l'industrialisation libérale et l'urbanisation sauvage ont accru les différences entre les diverses catégories socio-professionnelles : les unes s'enrichissent plus vite que les autres ; les plus favorisées créent des besoins nouveaux qu'elles peuvent satisfaire, mais qui rendent les moins favorisées plus revendicatives.

Le V<sup>e</sup> Plan a vu une aliénation plus grande des hommes dans les grosses affaires industrielles, par un accroissement de la productivité et une augmentation des cadences, et aussi dans les villes, du fait des engorgements, des pollutions et des nuisances. En schématisant le bilan du V<sup>e</sup> Plan, nous pouvons constater une réussite sur le plan industriel, mais une aliénation des hommes, une croissance anarchique de l'urbanisation ayant pour conséquence un déracinement des nouveaux citadins et une insatisfaction de tous quant au fonctionnement des villes.

Nous constatons aussi une faillite dans le secteur des équipements collectifs et c'est très grave. Dans ma région, les engagements de l'Etat ont été tenus à 45 p. 100 pour l'enseignement supérieur, de 67 à 78 p. 100 pour les équipements sportifs et socio-éducatifs, de 49 à 69 p. 100 pour l'équipement sanitaire et social, de 17 p. 100 pour l'aménagement des villages, de 60 p. 100 pour l'hydraulique, de 58 p. 100 pour la voirie nationale en rase campagne, de 67 p. 100 pour la voirie nationale en milieu urbain, etc. Ce sont pourtant bien les secteurs les plus importants pour l'environnement, le cadre de vie tant des ruraux que des citadins...

Le VI<sup>e</sup> Plan, à notre sens, devrait donc avoir pour objectif prioritaire d'infléchir en hausse les équipements collectifs si mal réalisés au V<sup>e</sup> Plan. Il est dit qu'en raison de l'importance des besoins dans certains secteurs prioritaires la masse globale des équipements collectifs croîtra plus rapidement qu'au cours de la période 1966-1970. Le taux annuel de croissance se situera entre 8,5 et 10 p. 100. C'est mieux car le Gouvernement reconnaît la nécessité d'un effort particulier. Mais quels seront exactement les secteurs prioritaires et quelles garanties avons-nous de voir respecter ces priorités ?

Le chapitre sur les méthodes de la planification des fonctions collectives nous donne de vives inquiétudes. Ne s'agit-il pas en fait d'une déplanification dans un moment où, au contraire, la justice, la solidarité et l'amélioration des conditions de vie exigent des engagements très précis de l'Etat ?

Quelles seront ces déclarations de priorité et quels seront ces contrats conclus entre l'Etat et un petit nombre de collectivités locales ? En fonction de quels critères choisira-t-on les heureux bénéficiaires ? Pour les autres secteurs non prioritaires, quelles certitudes avons-nous de voir réaliser les objectifs strictement nécessaires ?

Par exemple, dans le domaine des équipements socio-éducatifs, où les retards accumulés sont considérables, la commission compétente du Plan avait, je crois, proposé un taux de croissance de 20 p. 100. Si le taux général se situe entre 8,50 et 10 p. 100, il sera moins élevé que celui du V<sup>e</sup> Plan qui était de 12,5 p. 100. Une phrase est particulièrement inquiétante au quatrième alinéa de la page 210 du rapport qui nous est proposé : « Les enveloppes sectorielles, en termes de formation brute de capital fixe et d'autorisations de programme, n'auront que la portée d'une évaluation des moyens estimés nécessaires, au moment de la préparation du Plan, pour obtenir ces résultats. » Avec ces quelques lignes, tout est permis et les garanties semblent illusoire.

Il apparaît de même que les collectivités locales soient conviées à prendre une part encore plus croissante du financement des équipements collectifs. Déjà, au cours du V<sup>e</sup> Plan, elles ont assumé une responsabilité essentielle dans la réalisation des équipements collectifs programmés, à peu près 50 p. 100. Dans le système actuel des finances locales, malgré l'accroissement des besoins collectifs, nous ne pensons pas qu'au cours des prochaines années les collectivités pourront assumer des responsabilités nouvelles en maintenant l'équilibre financier de leurs comptes car, bien souvent déjà, la cote d'alerte est atteinte, voire dépassée.

En fait, ce plan n'est plus un plan puisque l'Etat ne veut pas s'engager fermement sur les équipements collectifs et que tout est subordonné à l'industrialisation. Or, l'industrie est vulnérable, soumise à la conjoncture nationale et internationale. Une crise économique aux Etats-Unis, par exemple, aurait des répercussions graves sur notre industrie et le Plan serait alors remis totalement en cause. Les entreprises, les puissances financières se préoccupent fort peu d'aménagement du territoire. Le risque est grand de voir, dans les cinq années qui viennent, s'accroître les déséquilibres régionaux et les injustices sociales. De plus, un plan fondé sur la seule industrialisation ne peut nous satisfaire, car il sacrifie à peu près délibérément plusieurs secteurs professionnels.

Je ne reviendrai pas sur ce qu'a dit excellemment mon collègue M. Blondelle, mais comment peut-on admettre que le taux de croissance du secteur agricole, alors que le revenu des agriculteurs est déjà inférieur au revenu moyen français, soit lui-même délibérément fixé au-dessous du taux de croissance moyen ? On accepte donc très officiellement que le secteur agricole accentue son retard sur les autres secteurs ! Ce n'est absolument pas admissible dans un plan qui devrait essayer d'amener plus de justice et d'équité entre les diverses catégories professionnelles.

La réalisation du Plan est subordonnée à la monnaie et à la conjoncture. On s'aperçoit que les finances l'emportent sur les finalités de la société. On peut donc prévoir un renforcement des tensions sociales, des contradictions économiques, une forte industrialisation allant de pair avec une dégradation des conditions de vie, ce qui donne un excellent ferment pour alimenter les germes révolutionnaires.

Peut-être arrivera-t-on à enrayer ce malaise en mettant en œuvre une véritable décentralisation, c'est-à-dire en bâtissant une société d'hommes responsables. Les conseils généraux viennent de voir élargir leurs attributions dans le domaine économique. C'est très bien. Il est bon que le département soit le niveau d'impulsion du développement économique et de distribution de l'argent, mais à condition que nous ayons, entre les départements et l'Etat, un échelon intermédiaire au poids important de population, servant de cadre aux équipements et à la programmation de niveau national.

La région, échelon de déconcentration, mais surtout de décentralisation, devra posséder une grande autonomie de décision. Ainsi, les hommes se sentiront-ils peut-être un peu plus responsables, un peu plus maîtres de leur destin et la technocratie subira-t-elle un recul sensible. Face à une société de consommation qui se développe sans frein, le Plan doit être le porteur d'un certain nombre de valeurs de civilisation. M. Pierre Massé avait raison quand il s'élevait contre l'introduction démesurée des gadgets et qu'il assignait un rôle particulier à la planification pour s'y opposer.

Le Plan qui nous est proposé aujourd'hui consiste à donner une image de marque moderne à l'économie de marché où le maître-mot d'« industrialisation » prend un sens quasi magique. Par contre, il n'attache pas suffisamment de place aux phénomènes contemporains, tels que l'urbanisation, la scolarisation ou la civilisation des loisirs, qui doivent être maîtrisés rapidement.

La fonction première d'un plan doit être de prévoir et d'organiser le cadre de vie des citoyens. Je crois, monsieur le ministre, que cet objectif n'est pas atteint. Je souhaite qu'il apparaisse mieux dans la deuxième phase d'élaboration, pour répondre aux aspirations profondes de la nation. *(Applaudissements)*

**M. le président.** La parole est à Mme Lagatu.

**Mme Catherine Lagatu.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, mon propos pourrait s'intituler : « Les femmes et le VI<sup>e</sup> Plan ».

Les femmes constituent la majorité des citoyens de ce pays. Bien des choses ont changé dans leur vie, au cours du dernier quart de siècle, en raison d'ailleurs de la place toujours plus grande qu'elles ont prise dans la vie économique, politique et sociale. Des lois ont dû protéger leur travail. Elles ont acquis le droit de vote. Le code civil napoléonien a perdu ses dispositions les plus réactionnaires.

Aujourd'hui, cependant, de nouveaux pas sont nécessaires pour supprimer les discriminations anachroniques encore maintenues. De nos jours, l'importance que les femmes attachent à leur rôle, le sentiment qu'elles ont des inégalités qui les frappent, l'aspiration à des changements politiques de leur condition, ne sont plus l'expression d'une minorité d'entre elles, mais celle d'une masse de femmes qui s'accroît sans cesse.

La prise de conscience politique plus grande des femmes est un fait. Le Gouvernement en tient d'ailleurs compte en

utilisant maintes formes de propagande pour neutraliser ce potentiel de forces nouvelles ou le détourner à son profit.

Les options du VI<sup>e</sup> Plan aideront-elles les femmes, les familles à mieux vivre ? Les femmes y trouveront-elles des réponses positives à leurs préoccupations sociales, économiques, politiques ? C'est ce que j'essaierai brièvement d'examiner.

« Croissance industrielle », telle est l'option majeure du VI<sup>e</sup> Plan. Mais cette croissance de l'ordre de 6,5 p. 100 ne favorisera malheureusement pas les travailleurs. En ce qui concerne les femmes, des contradictions subsistent entre le but que l'on se propose d'atteindre et les moyens mis en œuvre pour y parvenir.

J'ai lu dans le rapport de M. Filippi que « la croissance de l'industrie dépend des hommes, de leur nombre, de leur qualification » et dans celui de M. Ribadeau Dumas que « la main-d'œuvre féminine est insuffisamment et mal employée ».

Il existe dans notre pays plus d'un million de femmes qui travailleraient si elles pouvaient trouver un emploi et concilier leurs tâches de travailleuses et de mères de famille. D'autre part, des millions de femmes salariées aspirent à exercer un travail plus rémunérateur et plus qualifié.

« Il est nécessaire... » — écrit M. Filippi — « ... que l'accroissement de la population active se porte sur le secteur industriel ». Or, des statistiques récentes prouvent que dans l'industrie chimique par exemple, le pourcentage des femmes est passé de 12 p. 100 en 1966 à 30 p. 100 en 1968 ; dans l'industrie des métaux, de 5 p. 100 en 1966 à 19 p. 100 en 1968 en moyenne. Elles forment 26 p. 100 de l'effectif dans la fabrication des articles métalliques, 53 p. 100 dans la fabrication des emballages métalliques, et 70 p. 100 dans la fabrication des lampes. On pourrait s'en réjouir si elles n'étaient cantonnées dans les postes de manœuvre ou d'O. S.

Un des résultats des C.A.P. de 1968, fait apparaître, pour le secteur industriel, 170.790 candidatures de jeunes gens, soit 90,2 p. 100 contre 18.575 candidatures de jeunes filles, soit 9,8 p. 100 ; 16.550 d'entre elles se présentaient au titre des métiers de l'habillement. Pour 44.340 candidats jeunes gens au C.A.P. de mécanique, il n'y avait, monsieur le ministre, que 10 candidates, soit 0,025 p. 100. Pour les métiers de l'électricité, les candidats étaient au nombre de 21.915, contre 261 candidates.

Bien que la mixité de principe dans les établissements de formation professionnelle ait été rappelée par le Gouvernement à plusieurs reprises, elle n'existe pas en fait. Il s'ensuit que la répartition des femmes dans les différentes branches de l'activité économique ne correspond pas, et de loin, à des postes exigeant une formation professionnelle.

Alors que, monsieur le ministre, 400.000 femmes travaillent dans la métallurgie parisienne, moins de cinquante jeunes filles, chaque année, reçoivent une formation dans les branches intéressées. Le pays est ainsi privé par la carence du Gouvernement, de la source de richesse que constitueraient des milliers de femmes travailleuses qualifiées et hautement qualifiées.

A ce problème très grave des discriminations anachroniques concernant la qualification de la main-d'œuvre féminine, le VI<sup>e</sup> Plan n'apporte aucune réponse. J'en tire la conclusion que l'on veut, selon les besoins du patronat, continuer à utiliser la main-d'œuvre féminine comme une main-d'œuvre au rabais.

Le VI<sup>e</sup> Plan ne répond pas davantage au souhait, si souvent exprimé, de voir disparaître les inégalités de salaires entre les femmes et les hommes pour un travail identique et une même qualification.

Un document très récent, du 7 juin 1970, édité par le ministère du travail, de l'emploi et de la population, pose la question suivante : qui sont ces travailleurs payés au S.M.I.C. ou à un niveau qui en est proche ? Voici la réponse du ministère : ces travailleurs sont des travailleuses ; sur trois d'entre eux, il y a deux femmes. Cette réponse est d'ailleurs complétée par une remarque intéressante qui donne à réfléchir sur l'égalité : « Ces femmes... » — dit le ministère — « ... sont plus instruites que les hommes se trouvant dans la même situation de salaire qu'elles ».

Le plan n'envisage aucune mesure pour que les travailleuses cessent d'être des mères perpétuellement inquiètes et deviennent des mères plus sereines, plus épanouies. Vous envisagez de ramener la semaine de travail à quarante-trois heures en 1975, mais de rattraper le temps accordé par une productivité accrue. A quand donc les quarante heures ?

Le VI<sup>e</sup> Plan ne fait aucun écho aux revendications les plus pressantes des femmes. Elles souhaitent, vous le savez, obtenir deux jours de repos consécutifs par semaine, le paiement pen-

dant seize semaines au titre de l'assurance maternité d'indemnité journalière de repos d'un montant égal à leur salaire, des jours de congé pour soigner un enfant malade, la retraite à soixante ans, première étape vers la retraite à cinquante-cinq ans pour celles qui le souhaiteraient, la possibilité pour les mères exerçant un emploi salarié de déduire, lors du calcul sur le revenu net imposable, le montant des frais résultant de la garde de leurs enfants, en assimilant ces frais à des frais professionnels.

Le VI<sup>e</sup> Plan ignore presque tout des équipements collectifs. « Le rapport... » — dit M. Filippi — « ... n'exprime aucune option définitive ni précise à cet égard. » Mais on y relève que « le volume total des équipements collectifs ne constitue pas un indicateur approprié du développement des fonctions collectives ». Les femmes apprécieront.

M. le Président de la République, lors de la campagne présidentielle, avait déclaré publiquement vouloir qu'un prélèvement de 1 p. 100 du montant des salaires fût versé par les employeurs afin d'aider à la construction et au fonctionnement de crèches. Combien nous regrettons, nous qui n'avons proposé qu'un prélèvement de 0,5 p. 100, que le plan n'ait pas repris la proposition, peut-être électorale, du candidat à la présidence !

Les familles françaises, les femmes surtout, seront profondément déçues de constater une dégradation accentuée des allocations familiales. Leur indice de progression est inférieur à celui du V<sup>e</sup> Plan.

Bien que l'on s'inquiète des difficultés accrues des jeunes ménages, l'allocation au premier enfant est refusée et celle accordée au deuxième est diminuée. Cette orientation est en contradiction avec le souhait exprimé de voir les familles françaises compter trois ou quatre enfants ; pour arriver à ce nombre, ne faut-il pas commencer par un et deux ?

Le salaire servant de base au calcul des allocations familiales, actuellement de 377,50 francs, devrait rapidement être porté au niveau du S. M. I. C. Si l'on suivait les critères appliqués à la Libération, il serait actuellement de l'ordre de 750 francs. Les cotisations des employeurs ont été diminuées trois fois et il semble que l'on veuille les diminuer encore ; mais on modulera les allocations familiales et elles entraineront probablement dans la masse des revenus servant de base au calcul de l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

Si la possibilité d'une allocation aux orphelins est envisagée, ce dont nous nous réjouissons, aucune mesure n'est prévue pour aider les mères abandonnées, célibataires ou non, à élever leurs enfants.

Quant aux veuves, elles ne verront pas leur pension de reversion portée à 75 p. 100 de la pension de retraite de leur mari.

L'inquiétude est grande quant à la manière dont le déficit supposé de quatre milliards de la caisse de sécurité sociale sera résorbé.

Il apparaît, à la lecture des rapports, que le petit risque, celui qui frappe le plus souvent les familles ayant des enfants, est singulièrement menacé, tandis que l'on ferme pudiquement les yeux sur les raisons du déficit — entre autres sur le non-versement des cotisations patronales et les ponctions variées opérées par le Gouvernement.

L'injustice fiscale est maintenue et soulignée par M. Ribadeau Dumas. « Il importe... » dit le rapporteur de l'Assemblée nationale — « ... de rétablir la justice fiscale. » Mais ce n'est qu'un vœu : comme par le passé, les pauvres paieront beaucoup plus d'impôts que les capitalistes.

La T. V. A. continuera à grever le prix des produits de première nécessité, alors que les salaires ne suivent pas et que l'augmentation du coût de la vie, objet du plus vif mécontentement, suscitait hier des articles à la une des journaux.

L'effort en faveur du logement social demeure très insuffisant. Seule des grands pays industrialisés de l'Europe, la France connaît, vingt-cinq ans après la deuxième guerre mondiale, une crise à la fois quantitative et qualitative du logement. Le quart des familles françaises habite dans de mauvaises conditions.

L'enfant, sa santé, son éducation, son avenir posent de nos jours des questions nouvelles ; mais le VI<sup>e</sup> Plan maintient l'inégalité des chances et l'accentue même en refusant les moyens qu'exige la réforme véritablement démocratique de l'enseignement, en refusant les moyens d'équipements sociaux pour la santé, la culture, les loisirs des enfants, en continuant à sacrifier l'enfance handicapée.

Quand les options du Plan seront connues concrètement par les masses féminines — et nous nous emploierons à les faire connaître — leur colère sera grande.

Plus l'emprise des puissances d'argent sur le pays se renforce, plus les sacrifices imposés aux travailleurs sont lourds ; mais, à terme, une évidence s'imposera : celle de la nécessité de débarrasser le pays des maîtres des sociétés industrielles et financières afin que les plans de l'avenir comportent les options économiques, politiques et sociales que les femmes attendent. (Très bien ! et applaudissements sur les travées communistes.)

M. le président. La parole est à M. Barroux.

M. André Barroux. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, mon intervention portera essentiellement sur deux points : les finances locales et le logement.

Mais ce n'est pas, bien sûr, dans le très bref exposé que je vais faire qu'il me sera possible d'aller au fond du débat.

Je parlerai donc, d'abord, des finances locales. Le rapport sur les principales options qui commandent la préparation du VI<sup>e</sup> Plan, prête, au point de vue communal, à quatre séries de critiques : premièrement, ce travail ne fait pas une place suffisante aux communes et agglomérations de moins de 50.000 habitants ; deuxièmement, la question des structures communales y est abordée de façon peu satisfaisante ; troisièmement, les crédits aux collectivités locales risqueraient, faute de méthode de répartition adaptée et faisant appel à la concertation avec les élus locaux, d'être distribués comme par le passé de façon inéquitable ; quatrièmement, l'expérience globale des moyens financiers des collectivités locales est reconnue, mais il n'est pas proposé de remède adéquat.

A la fin de 1969, une commission dite « des villes » a présenté d'importants projets dont l'essentiel a été retenu dans le rapport sur le VI<sup>e</sup> Plan. Mais cette commission a volontairement limité son effort aux agglomérations de plus de 50.000 habitants qu'elle a consultées.

Une autre commission s'est préoccupée directement des communes, la commission dite « de l'espace rural », mais n'ayant été installée qu'en mars 1970, elle n'a pu constater que l'inexactitude que constituait l'intégration pure et simple des villes de moins de 50.000 habitants dans l'espace rural et demander la création d'une sous-commission pour ces villes qui, à peu près à tous égards, ont les mêmes problèmes que les villes de plus de 50.000 habitants.

Il est à noter cependant, et dans mon esprit il n'est pas question d'une quelconque opposition aux grandes villes, dont les problèmes sont et resteront longtemps énormes, que la progression des nombreuses villes, petites et moyennes, est aussi et quelquefois plus importante que celle des grandes agglomérations et que leur rôle structurant est fondamental pour éviter la dépopulation de départements entiers.

Il faudrait, je pense, accuser les possibilités de l'espace rural surtout dans les zones où la population est encore assez dense pour permettre des implantations industrielles.

Je suis sûr que les communes même moyennes et parfois petites sont prêtes à s'imposer une autodiscipline dans le cadre des secteurs d'études et de programmations. Elles pensent aussi être en droit d'insister en retour pour que l'Etat tienne compte des légitimes intérêts qu'elles défendent.

Abordant le problème purement financier, je pense que le VI<sup>e</sup> Plan se présente pour les collectivités locales sous de sombres auspices. En effet, les collectivités ont été chargées de la maîtrise d'ouvrage de 43 p. 100 des équipements collectifs et du financement de 38 p. 100 de l'enveloppe prévue à cet effet. De leur côté, les établissements publics locaux ont reçu 14 p. 100 des équipements en maîtrise d'ouvrage et 8 p. 100 en financement, si bien que c'est près de 50 p. 100 de l'enveloppe de 123 milliards de francs qui ont été transférés sur les budgets locaux.

C'était une des options essentielles du V<sup>e</sup> Plan puisque la doctrine en vogue à l'époque était d'équilibrer absolument le budget, ce qui supposait des transferts de charges soit sur les organismes de crédit, notamment la Caisse des dépôts et consignations, soit sur les collectivités locales.

Cela a eu des conséquences qui sont bien connues non seulement des élus locaux, mais également de l'opinion publique.

Le V<sup>e</sup> Plan ne sera pas exécuté et pourtant les dépenses d'investissements se sont accrues en moyenne de 12,50 p. 100 par an entre 1962 et 1967. Comme les dépenses de fonctionnement n'ont pas diminué, puisque les salaires ont crû de 10,2 p. 100 par an, l'assistance de 9,5 p. 100 et les achats de biens et services de 6,7 p. 100, il a été nécessaire d'accroître l'auto-financement local.

A cet égard, l'évolution de la dette est la marque de cet effort. L'amortissement de la dette s'est accru de 18,5 p. 100 par an et les intérêts de 13,5 p. 100. La dette, qui représentait 17,4 p. 100 des ressources fiscales locales en 1962 en a représenté 22 p. 100 en 1967 et, par rapport aux emprunts réalisés chaque année, elle est passée, pendant la même période, de 49,2 à 55 p. 100. Si bien que, dans quelques années, à ce rythme, les emprunts qui seront réalisés couvriront tout juste la charge de la dette intérieure.

Mais si le volume des emprunts s'est accru de 13,3 p. 100 par an, celui des subventions n'a augmenté que de 7,7 p. 100. Il a donc fallu voter des impôts supplémentaires pour faire face à ces charges nouvelles car les subventions, qui représentaient 29,9 p. 100 de la charge d'investissement en 1962, sont tombées à 22,5 p. 100 en 1967 et ont continué de décroître depuis.

C'est ce qui explique que, pendant la même période, les impôts locaux directs ont augmenté plus vite que tous les autres impôts, soit 13,9 p. 100 par an. C'est aussi ce qui explique qu'en dix ans, de 1958 à 1968, la patente et les taxes annexes ont augmenté de 325,5 p. 100 et, pour la seule période de 1965 à 1968, de 52 p. 100. Une augmentation plus grande encore a frappé la contribution mobilière.

Nous pensions donc que le VI<sup>e</sup> Plan allait enfin être l'occasion de mettre fin à ce rythme infernal de la progression des impôts locaux, soit par une nouvelle distribution des charges entre l'Etat et les collectivités locales, soit par la création de nouvelles ressources pour les collectivités, soit par l'augmentation des subventions de l'Etat.

En ce qui concerne la répartition des charges, le Plan ne promet rien de bon. Certes, l'article 21 de la loi du 2 février 1968 a bien créé une commission, une de plus, pour proposer une redistribution des charges. Son rapport devait être déposé le 2 octobre 1968. Il ne l'a pas été. Au cours de la campagne présidentielle, M. Pompidou l'a promis pour le 31 décembre 1969. Il n'en a rien été. La commission travaille toujours sous la présidence de M. Pianta, maire de Thonon-les-Bains, député, mais nous savons que ses travaux sont laborieux et que toutes les propositions se heurtent au veto du ministre des finances. Dans ces conditions, pouvons-nous attendre quelque chose de bon ? Nous ne le croyons pas.

Dans le domaine des subventions, les perspectives ne sont pas meilleures. En effet, le budget doit rester en équilibre et si la pression fiscale globale par rapport à la production intérieure brute reste équivalente, en 1975, à ce qu'elle était en 1970, soit environ 40 p. 100, nous savons que, dans ce total, les impôts d'Etat vont diminuer légèrement. L'effort supplémentaire sera donc demandé aux impôts locaux directs.

Nous voici au cœur du problème car, finalement, toutes les discussions sur les équipements collectifs ont porté sur les possibilités des budgets locaux.

Trois variantes ont été étudiées qui reposent toutes sur un volume plus ou moins important de subventions et d'emprunts.

Dans la première variante, dite basse, les investissements locaux croissent de 10 p. 100 par an, mais les subventions augmentent seulement de 5 p. 100, ce qui entraîne une augmentation des impôts locaux voisine de 9 p. 100 par an.

Dans la seconde, dite moyenne, les investissements croissent de 11 à 12 p. 100 par an et les subventions de 7 p. 100 seulement, si bien que les impôts locaux directs doivent augmenter de plus de 10 p. 100 par an.

Enfin, dans la troisième, dite haute, les investissements augmentent de 13 p. 100 par an et les subventions de 9 p. 100 seulement, si bien que les impôts locaux devraient augmenter de plus de 13 p. 100 par an.

En revanche, le transfert de charges de l'Etat à la commune, par le jeu de la limitation des dépenses subventionnables, réduit singulièrement en importance l'aide de l'Etat et alourdit donc la part communale.

C'est dire entre quels écueils vont naviguer les finances locales. Dans la meilleure hypothèse, l'hypothèse basse, les collectivités pourront faire très peu d'équipements mais, en cinq ans, les mobilières augmenteront de 61 p. 100 et les patentes de 60 p. 100. Dans l'hypothèse haute, qui est l'extrême, les collectivités financeront tout juste ce qui est nécessaire pour satisfaire aux besoins des habitants, mais les mobilières augmenteront de 83 p. 100 et les patentes de 70 p. 100. Cet effort sera en effet uniquement demandé aux anciennes contributions. Rien n'est vraiment prévu en matière de ressources nouvelles et le système actuel des impôts locaux directs ne sera pas sensiblement modifié puisque les résultats de la révision du bâti, qui

permettront d'appliquer l'ordonnance de 1959, ne seront pas intégrés dans le système avant 1975, c'est-à-dire au terme du Plan.

Ce sont donc cinq années terribles qui s'ouvrent pour les finances locales. Autant dire que le VI<sup>e</sup> Plan sera encore plus mal exécuté que les précédents si des mesures urgentes ne sont pas prises pour alléger les charges locales ou pour créer des ressources nouvelles.

Certes, il est question que le versement sur les salaires représente, en 1975, la somme de 15 milliards de francs ; mais on ne dit pas que la T. V. A. sur les travaux communaux représentera alors 5 milliards, soit le tiers de cette somme et pratiquement l'équivalent des subventions de l'Etat.

C'est donc dans ce dernier domaine qu'il faudra prendre les mesures les plus urgentes soit dans le cadre du décret du 7 octobre 1968 qui pourrait être étendu, comme l'a fait l'Electricité de France, à toutes les régies privées, soit par un remboursement partiel du budget de l'Etat. S'il en était autrement, si rien n'était tenté d'ici à la mise en œuvre du Plan pour permettre aux assemblées locales d'exercer leurs pouvoirs et leurs missions, il faudrait bien se rendre à l'évidence : les élus locaux auront à subir à la fois l'impopularité des impôts les plus lourds et l'impopularité d'un plan inexécuté, alors qu'en réalité l'Etat, paraissant stabiliser sa ponction imposable, fera supporter par les collectivités locales, départements et communes, des dépenses qui devraient être les siennes. En l'état actuel, les options du VI<sup>e</sup> Plan ne sont pas acceptables pour les finances locales.

Je parlerai très rapidement de l'importante question du logement parce que je sais que d'autres collègues, qui ont plus d'expérience que moi en la matière, l'ont déjà fait et le feront encore au cours de ce débat, et parce que je crains d'abuser de votre patience. Je dirai cependant combien je suis inquiet personnellement de la lenteur de la construction et de l'insuffisance des logements réalisés. Je crains aussi, hélas ! que les options de ce VI<sup>e</sup> Plan ne donnent que très rarement l'espoir de voir enfin les Français logés dans des conditions acceptables.

Il a été rappelé tout récemment, lors des débats qui viennent de se dérouler au congrès des constructeurs et promoteurs, que ceux-ci sont également très inquiets et que la demande de logements menaçait de devenir « explosive ».

Un autre écho est en provenance du congrès des H. L. M., qui vient de se tenir à Toulouse, où il a été dit : « Dans le bâtiment, rien ne va plus ». C'est grave. Même si l'expression n'est peut-être pas tout à fait exacte, il n'en reste pas moins vrai que la lenteur voulue par le Gouvernement risque d'engendrer des réactions de la part des mal-logés et de tous ceux qui attendent depuis parfois des années le logement, même simple, auquel ils sont en droit d'aspirer.

La commission de l'habitat du VI<sup>e</sup> Plan a estimé qu'il faudrait améliorer près de six millions de logements, et c'est vrai. Mais comment ?

Les propriétaires n'ont bien souvent pas les moyens propres à y procéder. Que le logement soit occupé par eux ou en location, cette location étant parfois la seule ressource d'un vieux ménage qui avait bâti — c'est le cas de le dire — afin d'avoir le pain de ses vieux jours.

Le logement est un des éléments majeurs et déterminants de la mutation démographique, économique et sociale que le pays va connaître. Le VI<sup>e</sup> Plan permet-il d'espérer une réponse adaptée à la situation ou n'est-il pas, au contraire, l'accélération d'une politique de désengagement de la puissance publique pour le plus grand profit d'intérêts financiers privés ?

Le logement est un besoin social prioritaire, quel que soit le contexte économique et social. C'est un droit solennellement proclamé. Hélas ! il ressort que ce droit n'a pas été retenu, les insuffisances du VI<sup>e</sup> Plan en font foi.

Lors d'un récent débat à l'Assemblée nationale, M. le ministre a répondu complètement à une question orale de M. Denvers. Cette réponse fait preuve de l'optimisme habituel du Gouvernement en la matière, mais les élus locaux ne partagent pas cet optimisme.

Il ne se passe pas, en effet, de jour que nous ne recevions des demandes angoissées de jeunes qui attendent un logement car ils sont sur le point de se marier, ou de jeunes ménages vivant soit en meublé, soit dans le logement de leurs parents, dans des conditions inconfortables, soit enfin occupant des locaux dont le loyer représente pour eux une charge insupportable.

Il est certain que 390.000 mariages prévus chaque année jusqu'en 1975 vont aggraver le problème puisque le V<sup>e</sup> Plan tablait seulement sur 140.000 logements à mettre à leur disposition et que le VI<sup>e</sup> Plan porte seulement ce nombre à 250.000. Comment, dès lors, satisfaire au désir qu'ils ont de se loger alors que, de plus, leurs parents sont très souvent incapables de les héberger ? C'est un problème qu'il est urgent de régler. Ne faites pas de ces jeunes des « enrégés », le découragement s'emparant d'eux.

Une autre catégorie, celle des personnes âgées, qui se trouvent souvent dans un état de misère discrète, mais qui n'en est pas moins réelle. Combien de vieux ménages ou de personnes seules vivent dans des conditions physiques et morales déplorables, pour ne pas dire plus ? Ces vieux, étant donné que les prix de la journée des hospices ou des maisons de retraite ne leur sont pas accessibles, sont démoralisés. Il faut cependant qu'ils aillent jusqu'à la fin de leur vie ! Ne les poussez pas à des actes de désespoir. Il est vrai que vous avez annoncé, en mai dernier, que des mesures seraient prises pour eux ; faites vite, monsieur le ministre.

Dans ce même domaine, il serait nécessaire, indispensable d'accroître et de favoriser l'accession à la propriété. Ce seraient des ouvriers, des cadres qui pourraient ainsi se loger chez eux, si l'aide de l'Etat venait s'ajouter aux possibilités propres de chacun ; les offices d'H. L. M. se verraient soulagés d'un nombre important de demandes.

Il ne faut pas oublier, non plus, qu'aux difficultés anciennes — terrains rares et chers, constructions coûteuses — sont venus s'en ajouter d'autres. Je ne citerai que la hausse considérable des taux d'intérêt des prêts, la charge qui en résulte anéantissant la volonté de construire des candidats, même de condition moyenne. C'est une catastrophe qui s'ajoute encore au drame de la construction.

J'ai reçu récemment, comme sans doute mes collègues du Sénat, une lettre de l'U. N. A. F. — l'Union nationale des associations familiales — dans laquelle un cri d'alarme est lancé. Ces craintes, je les fais miennes. L'U. N. A. F. dit que « si la préparation d'un plan est un moment précieux permettant d'envisager l'avenir sur cinq ans, il est des objectifs qui doivent dépasser cette période : la famille et son avenir en font partie ».

Cette citation : « le logement pour la famille », je la fais mienne aussi.

La réalisation du programme de 540.000 logements terminés en 1975 est entachée d'incertitude. En effet, elle est liée à une maîtrise rigoureuse des prix et au fait que l'aide publique sera, non pas maintenue, mais accélérée dans de grandes proportions. Ce programme ne peut donc être retenu parmi les options du VI<sup>e</sup> Plan si c'est seulement sous réserve de confirmation au cours de la seconde phase de sa préparation.

Le VI<sup>e</sup> Plan doit marquer une étape décisive, caractérisée par une préparation plus efficace des aides publiques, un effort pour rendre solvables les demandeurs et la restauration progressive, mais rapide, des mécanismes du marché. (*Applaudissements.*)

— 5 —

## NOMINATIONS

### A UNE COMMISSION MIXTE PARITAIRE

**M. le président.** Il va être procédé à la nomination de sept membres titulaires et de sept membres suppléants de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi organique relative au statut des magistrats et pour lequel l'urgence a été déclarée.

La liste des candidats établit par la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale a été affichée conformément à l'article 12 du règlement.

Je n'ai reçu aucune opposition.

En conséquence, cette liste est ratifiée et je proclame représentants du Sénat à cette commission mixte paritaire :

Titulaires : MM. Raymond Bonnefous, de Félice, Geoffroy, Mignot, Molle, De Montigny, Piot.

Suppléants : MM. Carous, Jozeau-Marigné, Le Bellegou, Marilhac, Namy, Poudonson, Schiélé.

— 6 —

## PREPARATION DU VI<sup>e</sup> PLAN

### Suite de la discussion d'un projet de loi.

**M. le président.** Nous reprenons la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant approbation d'un rapport sur les principales options qui commandent la préparation du VI<sup>e</sup> Plan.

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Lecanuet.

**M. Jean Lecanuet.** Monsieur le président, mesdames, messieurs, vous imaginez aisément, monsieur le ministre, que nous ne parlerons pas de la Normandie...

**M. Auguste Pinton.** Ni de la Lorraine ! (*Sourires.*)

**M. Jean Lecanuet.** ... d'abord parce que je crois préférable de nous en tenir aux considérations générales — quant au problème de la Lorraine il risquerait de faire dériver, en effet, nos réflexions — ensuite et surtout parce qu'il s'agit de notre commune région.

On ne peut, au départ, contester cette idée que le V<sup>e</sup> Plan va s'achever sans avoir été accompli.

*Un sénateur à gauche.* Très bien !

**M. Jean Lecanuet.** Peut-être cette considération explique-t-elle que ce beau texte, que vous-même et votre administration avez préparé, présente un caractère de symphonie inachevée et même une introduction en forme d'andante. Il ne comporte aucun allegro au départ. Il est même teinté dans son introduction d'une tonalité, j'allais dire morose et mélancolique, ce qui n'est pas dans votre tempérament, monsieur le ministre, mais qui transparaît dans un texte dont il a été dit, sans que je puisse le garantir, que le Président de la République lui-même serait à l'origine de sa rédaction alors qu'il fut naguère, en tant que Premier ministre, responsable de la mise en place et de l'exécution du V<sup>e</sup> Plan.

Mais ce qui est intéressant dans cette introduction, pour poursuivre ma comparaison musicale, c'est de lire en contre-point. A chaque fois qu'il y a l'esquisse d'une orientation, d'un vœu, on entend en sourdine et sur un registre les regrets et les défauts de tout ce qui aurait dû être fait et de tout ce qui ne l'a pas été. La reconnaissance, même tacite, des erreurs du passé est encourageante dans la mesure où nous pourrions penser que, dans la suite, elle vous conduira à rattraper ces retards et à corriger ces erreurs.

Derrière vos résolutions, j'entends vos plaintes, et j'en énumère quelques-unes.

Vous nous dites que la France ne peut « se résigner à la médiocrité » et qu'elle doit « s'assurer un essor démographique indispensable ». J'en conclus que vous avez abandonné la politique de développement et de protection de la famille française dans les années écoulées. Je n'apporte ni les statistiques ni les chiffres : ils sont connus des spécialistes de notre assemblée et de vous-même.

En matière agricole, je n'insisterai pas après la mise au point très pertinente faite ce matin par notre collègue M. Blondelle. Vous nous déclarez qu'il faut rechercher « la prépondérance au sein du Marché commun ». Encore là transparaît l'aveu que nous sommes loin d'être en situation d'acquiescer cette position.

« C'est dans le domaine de l'industrie que l'effort le plus grand reste à faire », dites-vous. Je suis bien obligé d'entendre, derrière cette phrase, l'aveu que, depuis des années, alors que la France est délestée des charges que faisait peser sur elle l'effort nécessaire au maintien, notamment, de son empire colonial, alors qu'elle est délestée, depuis la naissance de la V<sup>e</sup> République, des charges écrasantes de la reconstruction consécutive à la guerre, notre industrie, comparée à celle d'autres pays européens, aussi détruits et sinistrés, sinon plus que le nôtre, a pris un retard, hélas ! considérable, dans la plupart des domaines.

Vous nous dites que la France doit avoir « une ambition nationale » et qu'elle ne saurait « se résigner à la médiocrité ». Je poursuis ma lecture : « Il est demandé que les exigences du développement soient non seulement tolérées, mais acceptées par tous les Français ». Ne trouvez-vous pas que cette formule est plus proche de la résignation que de ce que vous appelez, employant une expression qui eut du panache, mais qui n'en n'a plus, l'ambition nationale ?

Votre rapport insiste également sur le fait qu'il « convient de prendre les dispositions indispensables, en liaison avec les représentants du peuple et les organisations professionnelles et syndicales ».

Pour ce qui est des représentants du peuple, vous avez l'obligeance de les écouter et je veux espérer que la suite des travaux tiendra compte, précisément, des remarques auxquelles donne lieu ce débat.

Pour ce qui est des représentations syndicales et professionnelles, vous aurez un très grand effort à faire car je constate, et ce n'est pas pour m'en réjouir, que la plupart des grandes organisations professionnelles et syndicales ont fourni, par le canal du Conseil économique et social, des avis défavorables.

L'ensemble du rapport est axé sur les priorités à donner à l'industrie dont on constate qu'elle occupe dans notre économie une place sensiblement plus étroite que chez nos principaux concurrents, après avoir profité maigrement, depuis dix ans, de l'accroissement des ressources nationales.

En matière européenne il est dit, dans le rapport, que « la tâche de l'avenir sera de créer les bases d'une construction politique ». On ne saurait mieux dénoncer l'absence de cette indispensable préparation de l'union politique.

En matière de recherche, votre rapport avoue que « certaines actions ont bénéficié d'une concentration de moyens peut-être excessive », de sorte que, entre autres, nos résultats dans le domaine de la recherche-développement nous classent malheureusement après l'Allemagne, après le Royaume-Uni, après les Pays-Bas, voire la Suisse.

Quant à notre croissance économique, nous devrions faire un premier choix fondamental concernant l'évolution des prélèvements obligatoires sur l'économie, prélèvements dont la proportion est en France l'une des plus élevées d'Europe. Voilà l'un des points qui expliquent nos retards, nos difficultés et vont continuer de peser fortement sur l'essor industriel que vous souhaitez, avec raison. Voilà l'erreur que vous n'avez pas corrigée, qui exclut toute possibilité de transformation.

L'économie française, et notamment son industrie, souffre de la pression intolérable des prélèvements et, tant que vous n'y aurez pas porté remède, toutes les perspectives de développement que vous pourriez dessiner demeureront aléatoires.

Où est le temps où M. le ministre des finances lui-même proclamait, à la tribune du Parlement, que le Marché commun, qui devait être notre chance, serait le cadre de nos difficultés si l'économie française n'était pas dans une position compétitive ? Ceci voulait dire : si elle n'avait pas à supporter des prélèvements supérieurs à ceux que subissent les économies concurrentes.

Dans le domaine de la sécurité sociale, vous observez que le coût de notre système de santé est excessif par rapport à celui des systèmes étrangers. Il y aurait lieu que le Parlement soit saisi sans trop tarder d'une réflexion approfondie sur ce problème de la santé qui est l'un des objectifs essentiels du développement humain. Mais quand j'entends dire que la voie du rétablissement de l'équilibre de notre politique de la santé pourrait être trouvée par un accroissement des prélèvements sur ceux dont les revenus sont parfaitement clairs et déclarés — je pense aux cadres — ...

**M. Marcel Souquet.** Très bien !

**M. Jean Lecanuet.** ... Je vous supplie d'écartier une perspective de cette nature, de ne pas accroître la pression sur ceux dont les revenus sont clairs et déclarés et ne font l'objet d'aucune forme de fraude ; si vous voulez rétablir un sentiment d'équité dans ce pays, commencez par éviter que des orientations comme celle-là soient retenues.

**Mme Marie-Hélène Cardot et M. Antoine Courrière.** Très bien !

**M. Jean Lecanuet.** Je devrais insister sur le logement — je ne le ferai pas — car beaucoup de mes collègues ont abordé cette question avec pertinence ; mais je veux tout de même souligner le problème. L'effort n'est pas suffisant en matière de logements. Vous vous êtes orientés dans ce domaine vers une politique de type libéral et vous portez atteinte au logement social. Cette politique est peut-être juste dans son principe, mais vous voulez l'appliquer beaucoup trop tôt. Lorsque les Français, tous les Français, disposeront d'un revenu satisfaisant, alors il sera raisonnable et courageux de demander à chacun de payer son loyer au prix qui correspond à la rentabilité normale du capital investi. Mais vous n'en êtes pas là. Des millions de familles françaises ont des revenus encore trop médiocres et c'est une grave erreur de diminuer l'effort en matière de logement social.

Je vous ai dit que je ne parlerai pas de ma région ; mais je ne peux pas ne pas penser aux problèmes qui s'y posent et que vous connaissez bien. Les régions en voie de développement souffrent d'un manque de logements et notamment de logements sociaux. Dans nos villes, un logement « H. L. M. » ou « P. R. L. », bref un logement aidé, représente deux logements : d'une part, celui qui l'offre par lui-même et, d'autre part, la possibilité qu'il représente de transférer des personnes habitant dans les secteurs vétustes et où la promotion privée est prête à démarrer.

Vous paralysez deux fois la promotion du logement en ralentissant la construction de logement social. Je voulais le souligner avec fermeté devant vous, en vous conjurant d'obtenir que, dans les textes définitifs qui nous seront présentés l'année prochaine, les correctifs soient apportés en matière de logement social.

La hausse des prix reste bien le point faible de toutes vos prévisions. Si je ne me suis pas trompé, vous prévoyez une hausse moyenne de 2,5 p. 100. Nous sommes déjà très au-dessus de ce rythme et, par conséquent, toutes les bases de calcul de vos prévisions se trouvent mises en difficulté par cette situation. Il faudra, pour que nous portions un jugement définitif à l'avenir, que vous nous fassiez connaître vos mécanismes d'action réelle pour contenir le mouvement en hausse des prix.

Sur l'emploi, je ne suis pas certain que le rapport ait pris suffisamment en compte la pression en hausse de la main-d'œuvre consécutive à l'arrivée sur le marché du travail de générations plus nombreuses, à l'exode rural, aux mutations, reconversions et adaptations d'entreprises industrielles, voire artisanales. Après avoir exigé un taux de 6 p. 100 de progression par an, après avoir démontré que l'équilibre de la balance des paiements et surtout la stabilité des prix serait compromise par l'adoption d'un taux supérieur, le Gouvernement n'en recommande pas moins d'adopter une politique capable d'entraîner une croissance très rapide. Pourtant, à la fin de leur exposé, les rédacteurs en arrivent à se demander si le taux de 6 p. 100 sera atteint. Il y a là, m'a-t-il semblé, à moins que je n'aie pas eu une claire compréhension de l'esprit qui a animé les rédacteurs, un certain flottement, une certaine indécision.

J'aurais des remarques à faire — mais l'heure s'avance, et pourtant j'y attachais beaucoup de prix — sur les grandes masses budgétaires. C'est là encore l'une des grandes faiblesses de toutes vos tentatives de prévision. Tant que vous n'aurez pas changé l'équilibre interne de vos grandes masses budgétaires, c'est-à-dire tant que vous n'aurez pas révisé un certain nombre d'options, tant que vous n'aurez pas réduit vos dépenses improductives dans les domaines que nous avons souvent dénoncés, et je crois en majorité sur les bancs de cette assemblée, tant que vous aurez cette pression sur votre budget, vous n'aurez pas la capacité d'expansion nécessaire pour répondre à toutes les finalités que vous voudriez inscrire dans les perspectives d'avenir de la France.

Si bien que ce débat, aujourd'hui, n'est qu'un prélude, mais nous allons le voir se traduire d'une manière beaucoup plus sensible dans le budget dès la fin de l'année. Si vous voulez nous faire croire à l'ouverture, ne maintenez pas la continuité de vos dépenses improductives dans le budget et introduisez les innovations qui nous feront croire à un véritable changement de votre action politique, sinon, je le répète, le VI<sup>e</sup> Plan connaîtra les déboires et les insuffisances que le V<sup>e</sup> a enregistrés.

Cela dit, j'ai peut-être été sévère, mais, dans d'autres parties de votre rapport, j'ai trouvé des phrases heureuses, des jugements bien établis, me semble-t-il, et des intentions parfaitement louables, révélant compréhension et générosité chez ceux qui ont soumis au Gouvernement le texte que celui-ci a finalement signé. Mais tout ceci reste à l'état de vœu.

Le taux d'investissement que vous avez prévu me paraît trop faible, et j'en suis surpris, car l'expérience montre que la relance par l'investissement ne comporte pas le même danger de glissement inflationniste que le système où le moteur de l'expansion est constitué uniquement par la consommation.

En ce qui concerne les réserves extérieures, je relève ce point parce qu'il me paraît bien traduire l'opinion générale que j'émettais il y a un instant sur les velléités qui sont dans le texte et les timidités qui sont dans les aboutissements, il est dit : « Il est clair que la détention d'un niveau important de réserves n'est pas le gage d'une sécurité accrue et peut impliquer un arbitrage délicat avec la consommation intérieure ».

Or, l'objectif qui est fixé pour nos réserves extérieures est de l'ordre de cinq milliards de dollars. Etes-vous certain que cet objectif soit indispensable ? J'aimerais avoir votre opinion sur ce point. Croyez-vous que la garantie de la monnaie exige une

réserve de cette importance ? Certes, notre monnaie a besoin d'un fonds de réserve, mais croyez-vous que cette encaisse doive être de cette importance ?

Les leçons du passé n'auraient-elles pas porté ? Est-ce que vous n'avez pas regretté, lorsque vous avez vu exploser les événements du mois de mai 1968, cette politique de thésaurisation et de ne pas avoir donné à l'économie le dynamisme, l'expansion dont elle avait besoin ?

Est-ce que vous ne reprenez pas les mêmes chemins, cette politique monétaire de la ligne Maginot, alors que nous souhaiterions une politique de mouvement ? Je vous pose la question. Je sais que les experts discutent de l'importance de ce matelas de réserve. Pour ma part, j'ai tendance à penser, sans être certain de ne pas me tromper que, là encore, vous empruntez les vieux chemins sans porter vos regards du côté de l'expansion.

L'Europe ! Oh ! comme elle est timide dans votre rapport ! Tout se passe comme si l'on disait qu'on allait faire l'Europe en s'arrangeant pour ne pas aller véritablement dans cette direction. Je vous sens torturé, en difficulté sur ces matières.

Quand parlez-vous de l'Europe dans ce document ? Vous en parlez quand il s'agit d'utiliser la concurrence étrangère comme moyen de pression sur les prix. C'est un vieux système que nos collègues spécialistes des questions agricoles connaissent bien : l'importation comme régulateur des prix.

Vous en parlez aussi, je dois dire, à propos de la constitution de groupes autour d'entreprises originaires des différents pays du Marché commun. Mais parle-t-on dans ce rapport de concertation avec nos partenaires pour établir je ne dis pas un plan, je sais que le mot effrayerait les timidités libérales de certains gouvernements européens, bien qu'il soit désormais conciliable avec les ardeurs des sociaux-démocrates en Allemagne, mais une programmation ? On devrait apercevoir dans les orientations du Plan, les modalités d'une concertation active pour que le plan français soit cohérent, avec l'ensemble du développement européen. Rien de tel n'y figure pourtant.

Il est question de coopération monétaire. Comment pourrait-il en être autrement après vos avatars, quand vous livriez la guerre au dollar, avant de connaître le repli sur une triste dévaluation ? Vous parlez donc de coopération monétaire et je préfère ce style à celui d'hier, mais il ne s'agit pas d'une simple coopération monétaire. Vous en êtes, messieurs, à l'heure du comité Werner, c'est-à-dire à la marche vers une monnaie commune, même s'il faut prévoir, avec les lenteurs auxquelles nous sommes accoutumés, une décennie pour atteindre totalement cet objectif. Nous en sommes à l'heure du plan Schiller et du deuxième plan Barre, qui prévoit non seulement la concertation indispensable au point de départ, mais, au terme d'une évolution, l'unification. Eh bien ! ce thème est totalement absent de vos orientations. Il est tout de même extraordinaire que, d'un côté, nous ayons le communiqué de La Haye, que nous n'avons pas oublié et qui inscrit les méthodes d'intégration et la finalité d'unité même politique, ce dont personnellement je me suis réjoui, et que, d'un autre côté, dans les domaines concrets de vos résolutions pour cinq ans, il ne reste rien pratiquement plus rien de ces grandes orientations qui préparent l'avenir économique, social, politique et humain du pays. Je résumerai mes propos en évoquant les débats d'il y a cinq ans, vous vous en souvenez peut-être, mes chers collègues : le plan est-il impératif ou est-il indicatif ? Puisque la mode des mots révèle toujours l'actualité des idées, je dirai : on n'en est même plus à se demander si le Plan est indicatif ou impératif ; il est optatif et hexagonal ! (*Sourires.*) Vous vous laissez glisser dans une sorte de libéralisme contraire à l'idée même de plan.

Vous continuez les prélèvements massifs, et sur le plan de la fiscalité d'Etat, qui va s'alourdir, tous nos collègues l'ont dit, et hélas ! sur le plan de la fiscalité locale. Vous allez accroître les prélèvements dans vos limites hexagonales. Vous ne vous donnez pas la méthode ni les moyens financiers pour atteindre les grandes finalités sociales et humaines que notre pays attend.

Je vais vous dire le fond de ma pensée : la planification française n'apparaît plus dans votre document.

Nous avons cru longtemps en France — et l'on venait même de l'étranger pour nous interroger sur cette originalité — avoir trouvé une formule entre la pensée collectiviste, marxiste, planificatrice, autoritaire, étatique et puis le libéralisme du simple jeu des rivalités économiques, de la recherche du profit. Notre pays pouvait être fier d'avoir trouvé une formule. Et, comme on ne savait pas trop bien comment la qualifier, puisqu'elle n'était ni socialiste, ni libérale, nous l'appelions « française ».

J'aurais dit volontiers que c'était une planification démocratique et sociale. Nous avions cru trouver dans ce pays une formule originale où la direction de l'économie respectait la liberté

nécessaire à la créativité économique mais où, en même temps, l'ascendant des intérêts particuliers était refréné, orienté, canalisé au moins tous les cinq ans, à la faveur d'un examen de conscience général, par des décisions qui remplaçaient ceux-ci dans une interdépendance globale.

Ainsi, nous pensions avoir trouvé le moyen d'éviter à notre pays une évolution heurtée qui, comme l'a écrit M. Pierre Massé, entraîne, lorsqu'elle se produit, « un manque à gagner toujours condamnable, souvent important, parfois désastreux ».

Les discours prononcés par les ministres à l'Assemblée nationale — permettez-moi de forcer le trait — ont été autant d'oraisons funèbres sur cette conception de la planification à la française, démocratique et sociale, faisant la synthèse de l'autorité de l'Etat, qui guide vers les grandes finalités économiques et sociales, et du respect de l'initiative privée, qui est le moteur de notre expansion.

Dans les propos et les écrits du Gouvernement, que reste-t-il de la planification ? Lisez la première phrase de votre texte ! Il reste une prévision globale, estimative, accompagnée de vœux certainement sincères, pour tenter de définir une route qui est peu discernable, et qui n'est certainement pas une ligne de crêtes, entre le probable et le possible, un moyen d'information et d'éducation.

Certains ont dit à l'Assemblée nationale que le Plan ne devait plus être une démagogie, mais une pédagogie. Démagogie ? Elle aurait été celle du Gouvernement, qui a promis sans tenir. Pédagogie, oui, le Plan doit être une pédagogie, celle du Gouvernement, de l'administration, du Parlement, de tous ceux qui ont des responsabilités économiques, politiques, sociales dans ce pays.

Mais le Plan ne doit pas être simple pédagogie — la pédagogie, c'est l'art de la communication — pour entraîner le pays dans cette « ardente obligation » qui est devenue peu à peu une morne résignation. Le Plan n'est plus une volonté, il ne reste qu'une représentation, pour ne pas dire un psychodrame que nous vivons, mes chers collègues, sans même y croire beaucoup.

Malgré la fatigue de la fin de session, notre assemblée serait au complet si nous y croyions ! Mais le cœur n'y est plus, pas plus que la foi ! Vous avez brisé un ressort, qui pourtant me paraissait indispensable à un pays qui doit travailler et lutter pour surmonter les concurrences qu'il subit et qu'il va subir encore avec plus de force.

Nous voici ramenés à petits pas dans le giron de ce qu'on appelle, improprement d'ailleurs, l'économie libérale, c'est-à-dire que vous abandonnez l'ambition consistant à rechercher un certain modèle de croissance plutôt que de pousser la machine au maximum pour accélérer son rythme.

Vous nous donnez l'impression — je vous supplie de me détromper si mon propos vous paraît trop sévère ! — d'accepter le fatalisme des forces économiques. Il n'y a pas de volontarisme dans votre action. Je n'ignore pas les pesanteurs, les inerties, les difficultés, mais vous les subissez, vous vous résignez au jeu obscur et incertain de ces forces économiques. Vous vous soumettez aux impératifs de la quantité et vous renoncez, me semble-t-il, à la recherche de la qualité de vie qui nous paraissait inscrite dans notre civilisation et dans l'esprit des plans qui ont précédé.

J'ai été frappé de constater que, depuis un an, on ne discutait pratiquement plus, à propos du Plan, que du taux d'expansion. Le taux, tout est là, le Plan se résume en cela. Loin de moi l'idée de nier que ce taux ait un très grand intérêt, c'est évident et je ne méconnais pas les conséquences désastreuses qu'il y aurait, notamment pour l'emploi, à rechercher un développement économique malthusien, dans la crainte d'assister à des transformations de structures, qui sont par ailleurs et en tout état de cause inévitables.

Je ne méconnais pas le péril que constituerait le freinage, en quelque sorte institutionnalisé, de la conjoncture, la substitution à un véritable plan d'expansion de cinq ans d'un plan de redressement à perpétuité, qui n'aurait d'autre but que de reconstituer à tout prix la stérile thésaurisation dont j'ai parlé tout à l'heure et qui a pesé si lourd dans les événements de mai 1968. En effet, plus encore que dans l'enfièvrement de quelques-uns, les causes profondes de mai 1968 résident dans les retards et les carences accumulés par une gestion économique qui n'a pas fait face aux nécessités de l'expansion moderne.

Mais, au-delà de ce souci pour une progression normale et satisfaisante de l'économie, je voudrais insister sur le fait que notre société a besoin d'évoluer en profondeur, d'être moins anonyme, d'être plus égale, d'être moins technocratique, d'être plus humaine. Un nouveau plan aurait pu constituer

l'occasion de commencer à réaliser cette « nouvelle société ». Je crains que l'occasion n'en soit perdue ; peut-être pas définitivement, mais pour l'instant elle n'apparaît pas. Il vous reste encore quelques mois pour tenter de donner le contenu à cette idée de « société nouvelle ». Les travaux préparatoires du VI<sup>e</sup> Plan auraient dû avoir pour thème de réflexion principale, non pas uniquement le taux de croissance, mais le mode de croissance.

Voulez-vous imiter, avec vingt ans de retard, tous les défauts que les Américains eux-mêmes constatent dans leur évolution ? Admettez-vous que des groupes d'affaires multinationaux de plus en plus puissants viennent régner sur notre continent sans le contrepoids d'un contrôle démocratique à la taille des problèmes qu'ils posent ? Laissez-vous l'impératif industriel remplacer cet impératif catégorique trop oublié et qui, dans les plans précédents, avait donné à l'action de la France son originalité et sa raison d'être ? Le VI<sup>e</sup> Plan sera-t-il le constat de l'abandon par les pouvoirs démocratiques de leur prééminence sur les pouvoirs économiques ?

Le Gouvernement me paraît trop uniquement préoccupé par un souci d'efficacité à court terme et il me paraît accepter de suivre sans réticence ce modèle de société de consommation en face duquel la planification à la française paraissait vouloir opposer une autre image de la société et de l'homme.

Certes, le défi auquel vous êtes affrontés est gigantesque et j'imagine vos difficultés, la critique est plus facile que la gestion, j'en conviens volontiers, mais je vous demande tout de même d'y réfléchir. Les succès enregistrés par la production en grande masse, les leçons cuisantes que votre Gouvernement a enregistrées du fait de certaines prétentions à l'autarcie nationale — et nous pensons à la filière atomique — la montée irrésistible des besoins des masses, tout cela à première vue vous incite, je le comprends, à tenter d'imiter les modalités de production qui ont démontré dans d'autres pays, tels que les Etats-Unis d'Amérique ou l'Allemagne, leur efficacité.

Oui ! nous sommes confrontés à une puissance et à un dynamisme qu'il serait puéril de nier, tout autant qu'il serait stupide de ne pas essayer d'apprendre et d'appliquer les recettes qui ont permis à ces puissances de se développer, mais le moment actuel apparaît comme le moins bien choisi pour se rallier sans réflexion profonde, sans participation profonde, sans effort d'originalité, à ce mode de production et de gestion de l'économie.

Mes chers collègues, l'économie mondiale, qui est tirillée, vous le savez, par le jeu des forces économiques contradictoires, prend une tournure préoccupante : la crise monétaire internationale est l'indice d'un malaise profond ; des signes alarmants se multiplient un peu partout dans le monde ; la vague d'inflation qui franchit l'Atlantique risque d'entraîner, surtout au moment de son reflux, des problèmes d'une gravité exceptionnelle, aussi bien sur le plan économique que sur le plan social.

Eh bien ! comme pour l'Europe, je ne vois pas dans votre texte la marque d'un effort soutenu, mais plutôt une sorte de résignation, de fatalisme à l'égard de la conjoncture internationale. Et vous n'avez d'autre solution, pour redresser ce fatalisme, pour entrer dans la voie d'un volontarisme, que la construction d'une Europe politique.

Ma conviction — et c'est par-là que je termine — c'est que nos difficultés, le flottement des orientations de ce VI<sup>e</sup> Plan, tout cela vient de ce que portez l'héritage de la politique des dix dernières années. Qu'a-t-elle tendu à faire du marché commun ? Une union douanière en enlevant aux organismes communautaires tous les germes de pouvoirs autonomes que le traité de Rome leur avait donnés. Alors vous vous trouvez dépassés, débordés dans votre cadre national. Vous vous trouvez démunis de moyens d'action qui soient à l'échelle des phénomènes internationaux, des puissances qui dépassent largement les possibilités qui existent au plan national, qu'il s'agisse du va-et-vient de l'euro-dollar ou qu'il s'agisse demain des décisions de telle ou telle grande société internationale dont les possibilités d'action dans un seul domaine se rapprocheront de celles du Gouvernement français sur l'ensemble des affaires du pays. Vous en êtes à cette compétition-là.

Le seul contrepoids à ces intérêts privés, devenus tellement monstrueux qu'ils apparaissent comme supra-publics, croyez-moi, ce ne sera pas la concertation diplomatique timorée d'un gouvernement sans prise réelle sur ces grandes affaires multinationales. Le seul moyen de retrouver un plan, c'est de le concevoir à l'échelle de l'Europe et de construire un pouvoir démocratique au plan de cette Europe. Parce que vous avez refusé cet appel de la supranationalité, vous allez subir le supra-public des grandes affaires internationales et vous n'aurez pas, en face de ces géants mondiaux de l'économie, la puissance politique d'arbitrage. Puissiez-vous, monsieur le ministre, avoir, au-delà

de mes critiques, entendu mon appel et, connaissant vos convictions profondes, obtenir du Gouvernement les redressements qui s'imposent pour que ce plan, qui n'est qu'une longue dissertation sur la fatalité et le souhaitable, devienne l'expression d'une volonté à l'échelle de l'économie moderne qui est celle de l'Europe. Merci d'avoir bien voulu m'écouter. (*Applaudissements, sauf sur les travées communistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Henriot.

**M. Jacques Henriot.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'excellent rapport présenté, au nom de la commission des affaires sociales, par notre éminent collègue, M. Gravier, sur les principales options qui commandent le VI<sup>e</sup> Plan, me dispense d'intervenir longuement sur les différentes options que propose la commission des affaires sociales. Aussi, n'interviendrai-je qu'à titre strictement personnel pour parler d'abord des options qui intéressent non point mon département, mais toute une vaste région de la France, ensuite des options d'ordre sanitaire pour lesquelles, tout en ayant accepté docilement les propositions de la commission des affaires sociales, je crois avoir à présenter des suggestions personnelles non orthodoxes.

Tout d'abord, je vous parlerai de problèmes qui intéressent la région de l'Est et sur lesquels, évidemment, je serai très bref, étant donné l'heure avancée. J'évoquerai seulement l'axe Mer du Nord-Méditerranée sur lequel M. Chalandon a bien voulu précédemment apporter quelques précisions. Je rappellerai l'intérêt économique, européen, humaniste de cet axe qui peut être appelé la « voie royale de l'économie et de l'humanisme européen ». M. Chalandon a bien voulu nous laisser espérer qu'au cours des VI<sup>e</sup> et VII<sup>e</sup> plans le franchissement des seuils serait éventuellement terminé. J'en ai pris acte. Je voudrais, monsieur le ministre, que vous le fassiez aussi et que vous ne négligiez pas de prévoir pour la réalisation de ce grand axe Mer du Nord-Méditerranée les crédits nécessaires.

Je voudrais aussi attirer votre attention sur la création du centre hospitalo-universitaire de Besançon, capitale de la Franche-Comté, qui doit comporter un nouvel hôpital et une nouvelle faculté. Je n'insisterai pas davantage.

J'en arrive aux options relatives à quelques problèmes de santé et je vous parlerai d'abord de la démographie. Au-delà des problèmes d'équipement, et peut-être au-delà des problèmes économiques, la situation de la démographie française paraît bien mériter une priorité — tout à l'heure, M. Lecanuet y a fait une excellente allusion — tant paraît inquiétante la baisse de la natalité depuis 1964. Je n'entrerai pas dans le détail des chiffres qui figurent dans le rapport de notre excellent collègue M. Gravier. Je dirai seulement que, de 1945 à 1970, la population française a augmenté de 10 millions d'habitants, c'est-à-dire qu'en vingt-cinq ans, l'augmentation a été plus importante qu'en un siècle et demi. Si avec ses 50 millions d'habitants la France tient un rang honorable en face des partenaires du Marché commun, malheureusement, avec ses 91 habitants au kilomètre carré, elle est loin derrière la République fédérale allemande qui en a 233, la Grande-Bretagne qui en a 326 et l'Italie qui en a 174. Les statisticiens dénoncent une diminution grave de la proportion des actifs et un vieillissement important de la population.

Il faut aussi noter que l'augmentation actuelle de la population française est due presque pour moitié à une augmentation de la population d'origine étrangère. Il y a plus grave encore : cette situation est menacée par la diminution de la fécondité des couples qui apparaît nettement depuis 1964. En effet, le taux de la natalité qui était encore en 1964 de 18 p. 1000, vient de passer à 16 p. 1000, ce qui crée, disent les experts, une situation préoccupante pour l'avenir économique de la France. Car chacun sait que l'essor de la natalité, la densité de la population sont des facteurs indispensables de croissance et de promotion pour tous. Le Japon et la République fédérale allemande en sont d'incontestables exemples.

Dès lors on a le droit de s'étonner de l'activité cynique et néfaste, que je veux bien croire inspirée par d'autres motifs que la démagogie, de groupuscules qui, sous le prétexte d'une saine régulation des naissances que tout le monde admet, sont les responsables, en partie tout au moins, de cette baisse de la natalité. La situation démographique est devenue à ce point préoccupante que, au cours de la séance solennelle de la création du Centre national des professions de santé, en mai dernier, M. Boulin, en sa qualité de ministre de la santé, a cru pouvoir dire : « Il faut organiser la lutte antipilule. »

Dès lors s'impose une idée nouvelle : celle de la planification de la démographie. Cette planification, comme l'a déclaré M. Gravier, rapporteur de la commission, doit viser à diminuer la mortalité, à encourager l'immigration des populations assimi-

lables — et par conséquent latines de préférence — et à promouvoir un essor de la natalité. Notons que, pour la première fois, le Plan envisage une politique de population de qualité.

M. le rapporteur pour avis a indiqué différents moyens pour inciter les couples à avoir un troisième et, éventuellement, un quatrième enfant. J'ai approuvé ces propositions en commission, mais je crains que ces incitations ne soient qu'un saupoudrage inefficace et je me demande s'il n'y a pas lieu de leur substituer, monsieur le ministre, des « incitations-choc » qui, outre leur effet psychologique, permettraient aux familles de trois ou quatre enfants, de bénéficier d'avantages substantiels et préférentiels. Je pense évidemment à l'abaissement de l'âge de la retraite, au droit au logement, à sa gratuité et surtout à un prêt dont les intérêts et le remboursement iraient en s'amenuisant jusqu'à s'éteindre au fur et à mesure de l'augmentation du nombre d'enfants. Ce prêt pourrait être attribué et contrôlé par un organisme de tutelle et accordé pour des investissements utiles — ménagers, mobiliers ou immobiliers — pour ne plus donner lieu à aucun remboursement à partir du quatrième enfant, par exemple. Je remercie ici M. Massenet, qui appartient au ministère de la santé, d'avoir accepté de faire l'étude de cette proposition.

Mais je me dois de réclamer, à l'occasion des options du VI<sup>e</sup> Plan, une amélioration importante des allocations familiales. Dans un moment de la vie des Français où la baisse de la natalité est un clignotant inquiétant, il paraît aberrant de faire des économies sur la masse des allocations familiales qui, non seulement sont indispensables aux besoins essentiels et primaires des familles, mais constituent une efficace incitation à la natalité.

Le V<sup>e</sup> Plan avait prévu une augmentation de cette masse de 4,8 p. 100. Elle n'a été que de 1,5 p. 100, ce qui a entraîné un excédent comptable de quatre milliards de francs. Or, ces quatre milliards sont prévus pour combler le déficit de l'assurance maladie. Ce sont les familles chargées d'enfants qui payent le plus de T. V. A. et qui font les frais de ces charges indues que constituent pour l'assurance maladie l'alcoolisme et les accidents de la route.

Il s'agit d'un véritable détournement des cotisations et, qui plus est, d'un détournement interdit par les ordonnances de 1967. C'est une aberrante contradiction que de bloquer les allocations familiales, d'encourager la contraception et, en même temps, de regretter la baisse de la natalité. Quel que soit le moyen choisi pour encourager la natalité, les allocations familiales doivent devenir l'élément de base juste et indispensable. Aussi nous paraît-il nécessaire que ces allocations atteignent le rythme de progression des salaires et même qu'elles le dépassent à partir du troisième enfant.

Et, pour la première fois, le Plan parle d'une population de qualité. Nous devons nous réjouir de cette innovation qui a fait depuis plusieurs années l'objet des préoccupations de la commission des affaires sociales du Sénat. Le rapport de M. Bloch-Lainé a montré l'ampleur et la gravité du problème de l'enfance inadaptée et j'ai laissé à Mme Cardot le soin de développer des propositions d'option pour cette politique de qualité.

Je veux seulement me permettre d'attirer l'attention sur l'aspect de certaines nuisances vis-à-vis de cette population de qualité et particulièrement de la nuisance de la contraception chimique, abusivement appelée hormonale. En bref, je veux rappeler d'abord que les Américains proposent de refuser la pilule aux personnes âgées de moins de vingt-deux ans, sous le judicieux motif que la maturité organique n'est pas encore acquise, ensuite que des généticiens français ont prouvé que le fait, pour un jeune ménage, de reculer la naissance du premier enfant de quatre ou cinq ans, multiplie par dix les chances ou plutôt les malchances d'avoir un enfant mongolien et, par conséquent, profondément handicapé. En troisième lieu, je précise que personne n'a jamais prouvé l'innocuité génétique de la contraception chimique, ce qui revient à dire que le trouble occasionné par le vieillissement de l'ovule ou par des substances chimiques traumatisant les structures chimiques de l'appareil génétique risque peut-être d'entraîner des tares qui ne seront perçues, dans une lignée familiale, que dans trois, quatre ou cinq générations et cela selon les lois de Mendel, qui n'ont jamais été contredites.

Enfin, à la suite de certains troubles pathologiques, vasculaires et psychiques, les victimes américaines ont déjà intenté aux pouvoirs publics et aux fabricants de pilules plus de deux cents procès qui portent chacun sur quelques centaines de milliers de dollars. Les marchands de pilules sont aussi nocifs que les marchands de canons ! Pour une politique de la natalité et de la qualité de la population, il faut en finir avec la propagande éhontée et intéressée des fabricants de pilules et répondre massivement à l'appel du ministre de la santé : « Il faut organiser la lutte antipilule ».

Mais il faut savoir aussi utiliser les progrès merveilleux de la génétique moderne. Je n'entrerai pas profondément dans ce domaine, mais je répéterai vigoureusement ce que j'ai, à maintes reprises, réclamé du haut de cette tribune et au sein de la commission des affaires sociales, qui me paraît m'avoir suivi.

Ce sont d'abord les consultations génétiques. Il existe dans tous les C. H. U. de France des professeurs, des agrégés et des assistants de génétique qui pourront être intégrés à l'activité hospitalière et à qui, depuis les centres de P. M. I. de leur département ou de leur région, pourraient être envoyés de jeunes couples en vue de consultations génétiques.

J'ai demandé, en second lieu, que soient apportées des modifications au code de la pharmacie dans lequel doit être inscrite la notion d'« expertise génétique » pour le contrôle des médicaments qui modifient le fonctionnement normal de l'ovule féminin. Dans ce code de la pharmacie, il est prescrit de faire des contrôles chimiques, des contrôles toxicologiques, des contrôles tératologiques. Pourquoi ne pas prévoir des expertises et un contrôle génétiques, précisément pour les produits qui touchent l'ovule féminin, porteur et vecteur des caractères génétiques des individus, des caractères familiaux et des caractères de l'espèce humaine ?

En troisième lieu — j'en ai déjà parlé à cette tribune — je souhaite la création d'un Institut européen du cerveau dont j'ai à maintes reprises défini l'organisation, peu coûteuse d'ailleurs, et dont la proposition a été acceptée par votre commission des affaires sociales.

Ces trois propositions — consultations génétiques, modification du code de la pharmacie, création d'un institut européen du cerveau — doivent vous permettre, monsieur le ministre, d'améliorer la qualité de la population, comme le souhaite le VI<sup>e</sup> Plan. Je précise toute de suite que ces propositions ne coûteront pas cher. Les consultations génétiques ne vous coûtent rien, la modification du code de la pharmacie non plus. Quant à l'institut européen du cerveau, ne croyez pas que j'aie envisagé de créer de vastes bâtiments abritant de nombreux chercheurs. Pas du tout ! Il s'agit tout simplement d'un centre de coordination, de documentation, de traduction, mais aussi de direction et d'orientation des travaux de base qui doivent être faits sur la physiologie du cerveau, organe que nous ne connaissons pratiquement pas.

Enseignant l'anatomie depuis quarante ans, je dois avouer que l'on ne connaît encore rien de l'anatomie du cerveau et moins encore de sa physiologie ou de sa chimie. Or, c'est là qu'il faut chercher la vraie raison de l'augmentation du nombre des enfants handicapés, près de un pour dix, ce qui est infiniment grave pour la qualité de la population française.

Monsieur le ministre, je vous demande de réserver une attention particulière à ces trois options qui seront bénéfiques dans quelques décennies.

Je vous parlerai rapidement des équipements sanitaires. L'inter-groupe du VI<sup>e</sup> Plan a étudié tous les problèmes sanitaires, établi une liste idéale des équipements sanitaires à créer et introduit une notion nouvelle, la notion de « fonction collective de santé ». Cette fonction collective de santé étudiera les options du VI<sup>e</sup> Plan en définissant un but théorique vers lequel doivent être mis en œuvre les moyens pratiques et notamment les moyens financiers. Elle a ainsi élargi ses prospectives.

Nous reconnaissons que la situation sanitaire actuelle présente des éléments favorables : l'espérance de vie est en moyenne de 70 ans ; la mortalité infantile s'est abaissée à 20 p. 1000 ; 98 p. 100 de la population française bénéficient de la protection sanitaire.

Mais d'autres éléments restent gravement défavorables : ce sont les progrès et les nuisances de l'alcoolisme et des maladies de la route. C'est contre ces deux fléaux sociaux que doit être dirigée en priorité la prévention. L'alcoolisme doit être dénoncé au premier chef car, avec trente litres d'alcool pur par an et par adulte, la France atteint le record lamentable de la consommation d'alcool, alors que l'Italie en consomme vingt, l'Allemagne quatorze, la Suisse onze et la Belgique dix.

Ce record doit être porté à la honte de la législation de notre pays. Sans parler de la déchéance de milliers d'individus, de la désagrégation des familles et de l'augmentation des accidents de la route, le coût total de l'alcoolisme a été apprécié par certains experts entre 3 et 8 milliards de francs par an.

Je ne m'étendrai pas davantage sur cette autre nuisance que sont les maladies de la route ; nous en avons récemment parlé à l'occasion du vote de la loi sur l'alcoolémie. Je rappelle qu'il y a eu, en 1960, 8.000 tués sur les routes et, en 1968, 14.000. Ces deux éléments défavorables — l'alcool et les maladies de

la route — paraissent bien être catastrophiques pour le pays et méritent, en priorité exceptionnelle, études, décisions et réglementation urgentes.

Outre le coût de l'alcoolisme et des maladies de la route, il faut regretter que les incapacités de travail ou les arrêts de travail touchent le plus souvent une population active, perdue, par conséquent, pour l'économie nationale. De nombreuses victimes de la route restent handicapées pour le restant de leur vie.

Il faut surtout considérer que l'alcoolisme et les accidents de la route ont des conséquences financières qui incombent indûment à la sécurité sociale. Les dépenses de la sécurité sociale pour les alcooliques et les accidentés de la route devraient être récupérées sous la forme de taxes importantes et aggravées sur les alcools et par un prélèvement effectué par la sécurité sociale sur les assurances accidents. Tel est, mes chers collègues, l'essentiel de ce que je devais vous dire sur ce point.

Je me permettrai de vous entretenir un instant des équipements sanitaires. A ce sujet, il convient d'abord de jeter un coup d'œil sur les conclusions de la commission de contrôle du V<sup>e</sup> Plan, présidée par M. Grand et dont M. Chauvin a été le rapporteur.

Dans l'excellent rapport de notre collègue M. Gravier, on peut lire : « Les objectifs du V<sup>e</sup> Plan n'auront été tenus, ni pour les équipements collectifs, ni, plus spécialement, pour le secteur sanitaire et social. Les chiffres fournis par le ministre de la santé publique pour le contrôle sur l'état d'exécution du V<sup>e</sup> Plan en matière sanitaire et sociale font apparaître que le pourcentage de travaux exécutés par rapport au volume de travaux à réaliser sera, à la fin de 1970, au maximum de 68 p. 100 ».

Or, il existe dans les services du ministère de la santé publique, une masse de dossiers, techniquement prêts et en attente de subventions, représentant plus d'un milliard et demi de francs de subventions, c'est-à-dire près de cinq milliards de travaux exécutés. Au rythme actuel de l'octroi des autorisations de programme à ce ministère, ce volume représente trois années de crédits et il est indispensable que les équipements sanitaires pour le VI<sup>e</sup> Plan trouvent faveur auprès du ministère des finances.

Je ne dirai pas ici quelles ont été les options de la commission des affaires sociales : M. Gravier nous en a parlé. Je rappellerai seulement que le coût de ces équipements devrait s'élever en principe à trente milliards de francs environ et les équipements subventionnés ne s'éleveront qu'à douze milliards. L'insuffisance est flagrante, voire déconcertante ; il faut cependant faire un choix.

D'une façon très schématique et en reconnaissant que le schéma que je vais vous présenter peut être modifié par des adaptations locales et régionales, on peut se demander si une formule relativement simple, utilisant — imparfaitement, nous le reconnaissons — des équipements existants, peut-être mal adaptés mais suffisants, ne peut pas être celle qui consiste à faire un effort financier majeur en faveur des C. H. U., à reconvertir les sanatoriums sous-peuplés en hôpitaux psychiatriques et à reconvertir les hôpitaux ruraux qui sont insuffisamment équipés en maisons de retraite et en homes de vieillards et, pour les besoins quotidiens de la population — je veux dire pour la médecine, la chirurgie, l'obstétrique, la radiologie — laisser libre cours à l'initiative privée.

On a souvent opposé l'hospitalisation publique à l'hospitalisation privée. Toutes deux doivent être coordonnées et planifiées « à la française », c'est-à-dire incitées l'une et l'autre vers les objectifs du Plan. La notion de concurrence doit disparaître pour faire place à la notion de coordination et de coopération. Des oppositions de doctrine ne peuvent plus avoir cours, lorsque les besoins sont insatisfaits. D'ailleurs, l'entrée en vigueur dès 1973 du traité de Rome nous y oblige puisque nos partenaires du Marché commun donnent en général une place de choix aux équipements hospitaliers privés. Il ne faut voir dans ces réflexions que le moyen de pallier les insuffisances flagrantes du secteur public.

En matière de conclusion optative, puisque M. Lecanuet m'a incité à employer ce qualificatif, je dirai seulement que la France n'est pas gravement en retard sur les pays voisins ou ses partenaires du Marché commun. Chacun de ces pays a ses problèmes propres. Mais la France, qui bénéficie de certains atouts, présente des éléments particulièrement défavorables, des nuisances — l'alcool et les maladies de la route — dont la prévention doit être recherchée. L'équipement hospitalier peut être complété harmonieusement et heureusement par l'apport du secteur privé, dont M. Lecanuet disait tout à l'heure qu'il était le moteur de l'expansion. Enfin, tous les problèmes qui tou-

chent à la démographie doivent, au cours du VI<sup>e</sup> Plan, faire l'objet d'une attention particulière et d'un impératif catégorique.

Ce sont les incitations à la natalité, sous des formes qui restent encore à définir, qui, à mon sens, doivent constituer les préoccupations majeures pour les options du VI<sup>e</sup> Plan. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** Etant donné l'heure, le Sénat voudra sans doute renvoyer la suite de ce débat à quinze heures. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à douze heures quarante-cinq minutes, est reprise à quinze heures cinq sous la présidence de M. Pierre Garet.*)

#### PRESIDENCE DE M. PIERRE GARET,

vice président.

**M. le président.** La séance est reprise.

Nous poursuivons la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant approbation d'un rapport sur les principales options qui commandent la préparation du VI<sup>e</sup> Plan.

J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 23 juin sur proposition de la conférence des présidents, les temps de parole globaux dont disposent encore les commissions et les groupes sont les suivants :

Commission des finances : cinq minutes ;

Commission des affaires culturelles : vingt et une minutes ;

Groupe des républicains indépendants : une heure trente-quatre minutes ;

Groupe socialiste : une heure dix-neuf minutes ;

Groupe de l'union centriste des démocrates de progrès : trente-huit minutes ;

Groupe de la gauche démocratique : une heure dix-huit minutes ;

Groupe de l'union des démocrates pour la République : quarante-trois minutes ;

Groupe du centre républicain d'action rurale et sociale : quinze minutes ;

Groupe communiste : dix minutes ;

Groupe des non-inscrits : quarante-neuf minutes.

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Pinton, au nom de M. Pierre Brousse.

**M. Auguste Pinton, au nom de M. Pierre Brousse.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je veux tout d'abord excuser mon collègue et ami M. Brousse, qui a été contraint de rentrer d'urgence, appelé par ses devoirs de maire. Je vais donc, à sa demande, donner connaissance de l'intervention qu'il se proposait de faire. Peut-être trouverez-vous une certaine ressemblance entre ses propos et ceux que j'ai tenus hier. C'est le contraire qui serait surprenant. (*Sourires.*)

Notre rapporteur, M. Jean Filippi, dans son très remarquable rapport aussi lucide et intelligent que prospectif — je n'avais pas été aussi loin que M. Brousse — pose très justement la question : y a-t-il encore un plan ?

A défaut de ce plan, ce débat nous donne au moins une des rares occasions qui nous soient offertes de prendre position sur les options fondamentales de notre politique économique et sociale. Aussi, dans l'esprit du rapport de notre commission, voudrais-je présenter quelques observations afin de contribuer à une réflexion utile pendant les mois qui nous séparent du vote du budget, d'une part, et du vote définitif du VI<sup>e</sup> Plan d'autre part.

Ma première observation a trait à l'accent privilégié mis sur la vocation industrielle du VI<sup>e</sup> Plan. Approuvant cette option, je ne suis que plus fondé à m'étonner de la faiblesse des moyens proposés pour les mettre en œuvre.

Le volume du crédit ? Il sera fonction de la capacité de l'Etat de cesser de vouloir tout faire — et de le faire mal — et donc de contenir sa voracité interventionniste.

Les équipements de base ? Ils sont, bien plus que les incitations, trop souvent insuffisantes et qui se présentent comme des aumônes mal distribuées, le facteur majeur de fixation de l'industrie. Cette constatation vaut à la fois pour l'industrialisation et pour l'aménagement du territoire. Dans ces domaines, la

solution trop souvent mise en œuvre, qui consiste à dégarnir les villes d'une région pour gonfler artificiellement la capitale régionale et établir ensuite de belles statistiques, me paraît mauvaise.

Que le Gouvernement fasse des autoroutes, des voies d'eau, des téléphones, des voies ferrées, économiquement rentables, sans concession à un prestige aussi vain que ruineux, et les industries se créeront naturellement sur cette infrastructure. C'est le problème essentiel qui, hélas !, n'est pas traité, malgré l'ingéniosité du ministre de l'équipement qui en a été réduit à réinventer les fermiers généraux de l'ancien régime, avec ses autoroutes à financement privé.

Ma seconde observation portera sur le problème le plus préoccupant du VI<sup>e</sup> Plan, tel qu'il ressort des options présentées par le Gouvernement, celui du poids écrasant de la charge sociale de la nation à l'issue du VI<sup>e</sup> Plan. C'est un problème souvent évoqué. Cette charge atteindra à cette époque le volume du budget national actuel. Pour empêcher que ce déséquilibre gigantesque ne devienne un nouveau drame national, les remèdes proposés par le Gouvernement sont des cautères sur une jambe de bois !

Ne voulant pas sacrifier aux gadgets en ce domaine, je crois plus raisonnable de poser le problème tel qu'il est. La couverture sociale des Français est-elle une assurance ou bien est-elle, comme on l'a voulu, l'élément principal de la nécessaire redistribution des revenus, ce qui est pourtant le rôle normal de l'impôt ?

Certes, poser le problème n'est pas le résoudre, d'autant qu'il est sans doute de tous ceux qui se posent à notre pays le plus difficile à traiter, pour des raisons psychologiques évidentes ; mais en tout état de cause, il n'est pas possible de le résoudre sans l'avoir posé au préalable dans ses termes exacts, ce que le Gouvernement ne fait pas.

Ma troisième observation portera sur le logement qui reste, avec le téléphone, vingt-cinq années après la fin de la guerre, le dernier produit contingenté en France. Cela est malsain moralement puisque, comme au temps du marché noir, c'est l'argent seul qui donne la disposition du bien. C'est malsain économiquement, car nous trouvons là, d'une part, un facteur important de l'absence de mobilité de notre main-d'œuvre — que chacun dénonce comme l'un des freins les plus considérables de notre expansion industrielle — et d'autre part, l'obstacle majeur à la modernisation réelle de l'industrie du bâtiment.

Là encore, monsieur le ministre, qu'il me soit permis de poser le problème tel qu'il est : peut-on, au mépris des lois économiques, continuer longtemps à mettre en œuvre l'aide à la pierre, au lieu d'assurer, dans un but social évident et justifié, l'aide à la personne ? Une remarque semblable peut, à mon sens, avec fruit, être transposée à la dualité malsaine entre l'aide à la personne et l'aide au produit que l'on rencontre dans l'agriculture, dans maints secteurs industriels de façon résiduelle et aussi, dans celui de la sécurité sociale.

Enfin, ma dernière observation portera — et là, c'est le maire qui s'exprime — sur le problème du financement des équipements collectifs dont on nous dit qu'il est aussi complexe que celui des finances locales, lesquelles réclameraient des années d'études pour être remodelées, ce qui me paraît moins certain qu'au Gouvernement.

Là aussi, il convient que le problème soit bien posé. L'Etat, dont le rôle est d'assurer le financement des équipements d'intérêt national, comme les routes du même nom, dirige en fait, de façon absolue, les équipements que doivent assurer les collectivités locales.

En effet, depuis plusieurs années, les fonds de la Caisse des dépôts et consignations, banquier traditionnel des communes, sont en partie absorbés par l'Etat. Ces fonds collectés par les caisses d'épargne dans chacune de nos cités, sont ainsi détournés de leur destination normale pour « éponger », comme on dit, l'impasse budgétaire, c'est-à-dire, en clair, pour combler le gouffre de la politique de prestige imposée à la nation depuis douze ans.

Ce détournement s'est effectué de façon insidieuse, l'Etat ayant imposé unilatéralement l'attribution — par lui — d'une subvention comme condition indispensable à l'octroi d'un prêt de la Caisse des dépôts et consignations à la collectivité locale concernée. Cette subvention est à la discrétion du Gouvernement qui la distribue, parfois, à des fins électorales et, en tout cas, dans la seule limite de ce que sa mauvaise gestion laisse de disponible pour les équipements publics assurés par les collectivités locales.

De ce fait, la condition première des libertés communales, à savoir leur autonomie financière véritable, a été abolie. De plus, la bonne gestion de nombre de nos communes est pénalisée,

l'attribution de la subvention négligeant, hélas ! ce critère. En outre, cette attribution nécessite des délais invraisemblables ce qui est certes, pour l'Etat, un moyen de réduire les crédits globalement affectés aux collectivités locales, mais ce qui est aussi, pour celles-ci une source de dépenses supplémentaires du fait du perfectionnisme technocratique dont chaque maire a tant à souffrir et du fait de l'augmentation, constante malgré les affirmations officielles, du coût des travaux.

J'ajoute, et j'ai déjà eu l'honneur de l'exposer à cette même tribune, que l'Etat, par une détestable astuce, recouvre et même au-delà les sommes ainsi versées par lui grâce à la T. V. A. perçue sur les travaux effectués par les collectivités locales.

Le problème est simple : ou le Gouvernement veut conserver son omnipotence qui le transforme cependant en un monstre aux pieds d'argile, ou il accepte, comme cela se doit dans une démocratie, qu'il y ait une véritable séparation des pouvoirs et la plénitude de la responsabilité pour chacun. La solution suppose pour l'Etat des économies draconiennes, pour les élus locaux une rigueur bien peu payante aujourd'hui, et, enfin, la suppression de l'esprit technocratique.

Que l'Etat remplisse son contrat et les collectivités locales seront en mesure de remplir le leur dans le cadre des grandes options régionales pour assurer la nécessaire cohérence, ce qui signifie qu'elles puissent emprunter à la Caisse des dépôts et consignations, libérée de la ponction qu'effectue le Gouvernement pour couvrir ses dépenses excessives, et cela, bien sûr, dans la limite de leur solvabilité.

Alors, la subvention, instrument d'asservissement par l'Etat des collectivités locales, pourra être abolie pour le bénéfice moral et matériel de tous, sous la seule réserve qu'une péréquation, au niveau départemental, assure aux petites communes de l'Etat l'aide rendue indispensable par leur nature démographique et géographique.

Cette trop longue, et pourtant bien incomplète observation sur ce point, explique, monsieur le ministre, pourquoi le V<sup>e</sup> Plan, dont les objectifs ont été souvent dépassés dans les autres secteurs, accuse un tel retard au niveau des équipements collectifs.

L'Etat veut tout faire et, bien sûr, il est conduit à faire presque tout mal. Chacun conteste à sa manière. Aussi je voudrais vous dire, monsieur le ministre, que le mécontentement profond, pour ne pas dire plus, de toutes les régions de notre pays trouve là son explication. L'affaire de Nancy, qui n'est pas si locale que l'on veut bien le dire, et d'ailleurs du fait du Gouvernement lui-même, devrait montrer, au delà des méthodes, du style et des péripéties, l'ampleur du problème qui se pose à la nation. Elle devrait vous inspirer également l'imagination et la hardiesse qui sont une nécessité pour le Gouvernement si, souhaitant, comme il le dit, une nouvelle société, il veut vraiment que les mutations nécessaires, pour que la France épouse enfin son temps, puissent s'accomplir sans que la contestation violente n'emporte la démocratie qui est, de tous notre bien le plus précieux. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. Aubry.

**M. André Aubry.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, avant d'examiner, malheureusement trop brièvement, les options du VI<sup>e</sup> Plan en ce qui concerne la santé publique, permettez-moi de rappeler qu'au cours des débats budgétaires qui ont eu lieu ces cinq dernières années notre groupe a insisté, sans être entendu, pour que les crédits d'équipement alloués à la santé correspondent aux prévisions retenues par le Plan.

Les crédits insuffisants votés chaque année ont accumulé un retard qui fut aggravé face à la situation créée en 1969 et 1970 par le plan dit « de stabilisation ».

Ainsi, contrairement à ce que soutient le Gouvernement, l'exécution du V<sup>e</sup> Plan en matière sanitaire n'atteindra pas 100 p. 100. Les prévisions les plus optimistes avancent les chiffres de 65 à 68 p. 100. Il est des domaines, telle la santé mentale, où seulement de 50 à 55 p. 100 des objectifs seront réalisés. Quant à la recherche, nous savons quelles solutions ont été adoptées.

Nous devons souligner comme circonstance aggravante qu'il fut retenu, à l'aube du V<sup>e</sup> Plan, la moitié des crédits subventionnables, soit 12 milliards de francs fixés par la commission comme incompressibles.

En effet, il fallait 55 milliards pour satisfaire à nos besoins en sachant que, dans certains secteurs, notamment pour la formation des infirmières, leur évaluation était déjà insuffisante.

Compte tenu des possibilités techniques, la commission d'équipement sanitaire avait dû se résoudre à proposer un programme plus modeste s'élevant à 22 milliards.

Ce n'est donc pas 68 p. 100 des objectifs du V<sup>e</sup> Plan qui seront réalisés mais 32 p. 100 par rapport aux besoins. Vous conviendrez que cette carence, greffée sur une situation sanitaire jugée chroniquement déplorable, détermine des conditions alarmantes pour la santé.

Cette non-exécution du Plan due aux questions financières nous amène à formuler les plus vifs griefs à l'encontre du Gouvernement qui n'a même pas su utiliser la somme modique fixée dans les crédits de subvention. Quarante pour cent des dépenses revenaient à l'Etat et le reste, soit 60 p. 100, devait être versé par la sécurité sociale et les collectivités locales. C'est donc seulement 4 milliards qui restaient à financer.

On demeure d'autant plus étonné lorsque l'on sait que les réalisations du V<sup>e</sup> Plan pour l'armement sont, elles, exécutées à 95 p. 100. Il y a là des priorités que nous ne saurions admettre.

Le rapport officiel de la commission du V<sup>e</sup> Plan précisait, en 1965, que 95.000 lits étaient à moderniser. En 1968, on comptait 218.000 lits publics dont 129.000 acceptables. Si le critère « lit » garde un caractère approximatif, l'écart entre ces deux chiffres est suffisamment éloquent. C'est un contentieux fort lourd qui reste à régler à l'échéance de ce plan en matière sanitaire. Nous étions, dès l'origine, convaincus que la planification était un vain mot. Elle a au moins le mérite de nous révéler d'une façon criante l'objectif poursuivi par le pouvoir.

Si, en chiffre absolu, les insuffisances sont importantes, d'autres facteurs portent préjudice au fonctionnement sanitaire : l'absence de carte sanitaire ne permet pas d'avoir une connaissance exacte de ce qui existe et des besoins réels ; l'implantation est anarchique et crée de grandes inégalités régionales ; le manque de moyens lèse gravement l'équipement ; près de 900 C. H. U. devaient être aménagés pour l'enseignement et la recherche, 180 seulement l'ont été ; 3.000 médecins sortent actuellement des facultés alors qu'il en faudrait 8.000 ; le personnel paramédical souffre des mêmes difficultés financières ; il y a dans les hôpitaux 28.000 infirmières alors qu'il en faudrait 55.000 ; en psychiatrie, la sectorisation reste un vœu pieux.

Comment, face à une telle situation, penser à de nouvelles opérations ? Certes, on peut toujours faire des prévisions, avancer des théories pédagogiques et scientifiques, mais comment concevoir l'exécution des choses sans en donner les moyens ? Ces moyens manquent depuis des décennies. On a aliéné le capital hospitalier, on a essayé de tirer injustement sur l'autofinancement en incluant l'amortissement dans le prix de journée.

Ainsi, une partie des dépenses pouvaient être couvertes. Les collectivités locales déjà préssurées ont versé une part importante. La sécurité sociale est devenue, si j'ose dire, « la vache à lait ».

Vous prétendez que le déficit de la sécurité sociale atteindra un milliard de francs en 1975. Il convient d'affirmer que celui-ci est tout à fait artificiel car il est dû au fait que l'Etat oblige l'organisme à supporter des charges — 6 milliards de francs en 1969 — dont il devrait avoir la seule responsabilité. Nous estimons que c'est à l'Etat essentiellement de financer la construction, l'équipement, la formation des personnels de santé, la sécurité sociale n'intervenant que pour des dépenses de fonctionnement, les collectivités locales pour des réalisations limitées, particulières à leur circonscription.

Ajoutons à cela que les patrons doivent plus de deux milliards de francs à la sécurité sociale et que peu d'efforts sont faits par le Gouvernement pour en exiger le recouvrement.

D'autre part, permettez-moi de vous rappeler que le budget de la santé pour 1970 est de 5.041 millions de francs ; il est donc inférieur aux charges de la sécurité sociale. En fait, c'est le problème de la répartition du revenu national et de l'utilisation du budget de l'Etat qui est posé : 2,5 p. 100 du produit national brut sont alloués à la santé et 32.152 millions de francs, soit 20,8 p. 100, au budget militaire.

Nous affirmons que les options présentées en matière de santé sont contraires à l'intérêt national. Elles ont entre autres pour objectif de prendre sur les salaires indirects ce que le patronat a été contraint de céder sur les salaires directs. On veut faire payer aux travailleurs la politique de favoritisme et de cadeaux énormes aux monopoles.

Contrairement à ce qui a été préconisé, les véritables solutions ne sont pas dans une augmentation de la cotisation, ce qui aurait pour effet de poursuivre et d'amplifier le pillage des fonds sociaux. Une véritable politique financière de la sécurité sociale

passer par l'abrogation des ordonnances du mois d'août 1967, l'éviction du patronat des conseils d'administration, la suppression des charges indues, le paiement des dettes patronales, l'insitution d'une contribution de l'Etat. Nous considérons en effet que le fait d'avoir une population en pleine possession de ses moyens physiques et intellectuels représente pour un pays une grande richesse.

En ce qui concerne les équipements sociaux, c'est, si j'ose dire, le sous-équipement qui prévaut. Telle est la conclusion à laquelle sont parvenues les commissions qui ont étudié le Plan. Quelle a été l'attitude du Gouvernement quant à sa responsabilité ? Vous avez décidé d'établir le VI<sup>e</sup> Plan en diminuant d'autorité de 25 p. 100 le rythme de progression des crédits constaté les années précédentes. C'est ainsi que vous prévoyez 17 milliards de francs maximum pour la santé au lieu des 26 que la commission avait estimé devoir consacrer à l'équipement sanitaire et hospitalier.

Dans le domaine de l'aide aux handicapés et inadaptés, aux vieux, ainsi que dans celui des crèches, on a estimé à 23 milliards de francs les crédits nécessaires. Le chiffre retenu n'est que de 3,5 milliards, c'est-à-dire sept fois moins. Cela aura pour conséquence : peu de crèches, pas de foyers pour les vieux et, toujours aussi aigu, le drame de l'enfance inadaptée.

En ce qui concerne la région parisienne, chacun sait que son équipement sanitaire est dans un état lamentable. Cette situation est d'autant plus catastrophique que la région parisienne a des besoins spéciaux tenant à l'existence d'une exceptionnelle concentration de la population et d'un développement démographique particulièrement important dans la couronne et la grande couronne de Paris. On prévoit 9.670.000 habitants pour la fin de 1970, 10.910.000 pour la fin de 1975 et 12 millions pour 1985.

Cela nécessite des mesures urgentes pour doter la région parisienne des équipements dont elle a besoin. Or, les options du VI<sup>e</sup> Plan tendent en fait à une stagnation de la situation existante. Ainsi apparaît le refus du pouvoir actuel de mettre en œuvre les moyens financiers utiles pour améliorer et développer l'équipement sanitaire aussi bien au niveau national que régional. Persister dans l'orientation définie par le Gouvernement, c'est en fait admettre l'instauration en France de la médecine des riches et de la médecine des pauvres. (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Souquet.

**M. Marcel Souquet.** Monsieur le président, mes chers collègues, le Plan, projection en termes économiques de l'évolution du pays au cours des cinq prochaines années, devrait, à notre avis, être l'affirmation d'une ambition nationale. C'est la France de demain qui devrait se décider dans ses dimensions, sa dignité et sa conception de la société moderne. En est-il ainsi ? Nous ne le pensons pas.

La planification, instrument de cohérence entre prévisions et politiques, doit d'abord s'adapter à la nature même des évolutions qu'elle vise à infléchir ; ensuite, faire en sorte que les diverses politiques économiques et sociales à mettre en œuvre soient clairement exprimées sur ses finalités et son but, enfin à la France la maîtrise de son destin tout en répondant à la volonté de mieux vivre des Français.

Les conditions se placent donc entre la capacité d'une économie dynamique et d'un développement social régulier, où doit figurer en bonne place une solidarité accrue, solidarité au sein de la nation, mais aussi avec les pays tiers.

Les aspirations doivent donc s'orienter vers l'existence du plein emploi, l'accroissement du pouvoir d'achat, l'amélioration des conditions de travail, une meilleure appréhension des prestations sociales, l'amélioration du cadre de vie. Mais la qualité de la vie est aussi fonction du style des relations sociales et des possibilités offertes à chaque individu de participer à l'élaboration des décisions et à la conduite des affaires collectives.

A l'examen des options du VI<sup>e</sup> Plan proposées, nous avons quelques craintes quant à leur réalisation.

Il conviendrait, pour répondre à toutes ces aspirations, de favoriser le développement industriel, non pas que l'industrie constitue pour nous la seule richesse, mais parce qu'elle offre les plus grandes possibilités d'une croissance forte. Or, nous sommes obligés de constater que l'industrie est en situation plus faible en France qu'à l'étranger.

Pour ce faire, des efforts sérieux seront nécessaires pour adapter d'abord notre industrie nationale à l'évolution des techniques, pour prendre appui également sur un ensemble de conditions favorables concernant les facteurs de production —

sécurité des approvisionnements, qualité des équipements, formation professionnelle — l'amélioration des structures et de l'environnement — équipements collectifs, desserrement de la réglementation, etc.

L'exigence d'efficacité ne doit certes pas se dérober aussi aux autres secteurs : transports, commerce, agriculture, bâtiments et également administration.

Toutes ces observations, mes chers collègues, méritent une explication quant aux principales options qui nous sont présentées.

Pour le parti socialiste, le caractère trop libéral des orientations du VI<sup>e</sup> Plan et les équilibres financiers proposés ne paraissent pas réalisables. L'explication réside dans le déséquilibre entre l'expansion industrielle et la réalisation des équipements sociaux ; les finalités matérielles primant les finalités humaines, on retrouve les incertitudes si souvent dénoncées.

Nous avons déjà marqué dès le V<sup>e</sup> Plan combien notre groupe attachait de l'importance à la distinction fondamentale entre prévisions et objectifs. Il semblerait que sur ce point — reconnaissons-le — les orientations soient plus claires. Par contre, nous constatons que les objectifs à atteindre sont, en nombre et en volume, plus restreints.

Par exemple, en ce qui concerne les équipements collectifs, on s'achemine vers la définition d'objectifs dont certains seront considérés comme devant être atteints à tout prix et d'autres comme bien plus hypothétiques. Une telle méthode nous paraît difficilement acceptable ; un plan représente un ensemble à atteindre ou alors il n'a pas de raison d'exister.

Dans nos ambitions sociales, nous constatons le peu de place réservé dans les orientations à certains équipements sociaux, qui fait craindre que l'on ne tombe d'un excès dans l'autre. Après avoir trop méprisé le développement industriel, ne va-t-on pas lui sacrifier le cadre de vie, c'est-à-dire les équipements de toutes sortes, les fonctions de service public, le genre de vie, la promotion, les cultures et les loisirs, les problèmes hospitaliers, la durée du travail, la formation professionnelle, la solidarité à l'égard de nos anciens et la sécurité sociale ?

Examinons rapidement le problème de l'emploi. Quel que soit le taux d'expansion théorique choisi, se poseront des problèmes de chômage. Nous ne pouvons admettre que les calculs soient basés sur un certain niveau de chômage. De plus, le chômage déjà existant pourrait se trouver aggravé par une précipitation du rythme des conversions, des mutations et des réformes structurelles, qui doivent faire l'objet d'une particulière attention.

Il convient donc, d'urgence, de revoir l'ensemble de la politique de l'emploi, de mesurer l'acquit, d'apprécier les insuffisances et d'apporter les réformes complémentaires nécessaires de telle sorte que par un processus continu d'indemnisation, de rééducation, de formation, de promotion et de reclassement, les hommes se soient pas déclassés mais, au contraire, promus.

En ce qui concerne la formation professionnelle, l'équilibre quantitatif et qualitatif de l'emploi doit constituer un objectif essentiel de la politique économique et sociale. Dans cette optique, trois exigences doivent être satisfaites : la prévention et la réparation des accidents de l'emploi, la pleine capacité des forces de travail, l'amélioration des performances de l'économie par une véritable politique de l'emploi.

Si l'effort dépend du taux de croissance choisi, il n'en demeure pas moins que l'efficacité de la politique de l'emploi et de la formation professionnelle influera sur le succès de la politique générale qui reste le moteur de tout le système social.

La durée du travail doit également retenir quelques instants notre attention. La réduction de la durée hebdomadaire du travail est telle que les travaux prévisionnels font ressortir que l'évolution la plus probable aboutirait, en 1975, à une durée hebdomadaire moyenne de travail de quarante-trois heures. Il semble que cette hypothèse ait été retenue.

A notre avis, une réduction uniforme dans tous les secteurs n'apporterait guère d'amélioration de leurs conditions de vie à ceux qui en ont le plus besoin. Aussi, en tout état de cause, est-il souhaitable que l'allègement des horaires bénéficie par priorité aux ouvriers et à ceux dont la durée du travail est actuellement la plus longue, et que soient mises rapidement en œuvre des procédures contractuelles souples qui en échelonneraient rapidement la réalisation.

Que dire sur les prestations sociales ? Vingt-cinq ans après sa création, le système français de sécurité sociale se trouve confronté à un certain nombre de difficultés : l'augmentation des prestations sociales et des prélèvements obligatoires, le déséqui-

libre du régime général qui résulte, en partie, nous dit-on, du déficit de la caisse d'assurance-maladie et de la caisse-vieillesse.

Pour nous, socialistes, le système ne répond pas d'une manière satisfaisante à tous les besoins manifestés, surtout à ceux des handicapés et des personnes âgées. L'effet de redistribution est bien trop limité. La « mosaïque » du régime comporte un grand nombre d'inconvénients.

Quelles inflexions convient-il essentiellement d'apporter aux actions actuellement menées par le canal de la sécurité sociale ? Doivent être, à notre avis, plus particulièrement secourus — nous l'avons déjà souligné — les handicapés et les personnes âgées.

Pour aider les familles titulaires de bas revenus, il conviendrait d'instaurer un critère d'attribution d'une allocation de salaire unique conçue comme un salaire social de remplacement.

En ce qui concerne les cotisations sociales versées par les assurés, le problème est de savoir si elles ne pourraient pas, dans une plus large mesure qu'à l'heure actuelle, être rendues proportionnelles aux revenus de ceux qui les supportent.

Sur le plan du financement, compte tenu de l'importance de l'effort qui devra être accompli dans ce domaine de l'assurance vieillesse, alors que notre pays est déjà très en retard, alors que le niveau des prestations servies dans cette branche est absolument inadmissible pour un pays industriellement évolué, nous estimons que la priorité doit être accordée à la branche vieillesse, ce qui signifie que toute augmentation possible des cotisations en pourcentage global devrait lui être affectée.

Le V<sup>e</sup> Plan, monsieur le ministre, n'a pratiquement rien fait, ou très peu, pour permettre l'évolution normale de l'assurance-vieillesse, qui est non seulement restée à un taux dérisoire, mais encore demeure frappée d'une réduction de moitié lorsque la retraite est prise cinq ans plus tôt. La liquidation est ainsi basée sur les dix dernières années alors qu'il s'agit le plus souvent de celles qui sont le moins favorables en raison de l'état de vieillissement du travailleur.

Le calcul de la revalorisation des pensions et des rentes ne tient pas suffisamment compte de l'évolution réelle des salaires. Il en est de même du plafond soumis à la retenue. La reversion accordée seulement à soixante-cinq ans demeure fixée à 50 p. 100, ce qui crée une situation dramatique pour bien des veuves.

Si rien n'est réalisé à travers le VI<sup>e</sup> Plan, le problème posé par les personnes âgées deviendra insoluble. N'oublions pas que déjà 950.000 vieux travailleurs relevant du fonds national de solidarité n'ont qu'entre 7,39 et 11,50 francs par jour pour vivre. C'est une aumône inqualifiable devant certaines dépenses inutiles que l'on effectue régulièrement.

**M. Edgar Tailhades.** Très bien !

**M. Marcel Souquet.** On nous objectera que nous ne tenons pas compte des dépenses que tout cela pourrait entraîner. Mais que l'Etat reprenne d'abord à son compte les dépenses abusivement imposées au régime général et qu'ensuite, en tant que puissance publique, il participe plus sérieusement à l'effort à réaliser. C'est, à notre avis, une question de solidarité nationale.

Il s'agissait, dans cette situation dramatique que nous connaissons, d'exposer une partie des problèmes sociaux qui nous préoccupent.

Les statistiques prospectives nous apprennent que la situation hospitalière fera l'objet, d'ici à 1985, d'une progression très marquée des dépenses dites de service. C'est ainsi que, nous dit-on, les dépenses de soins d'hygiène doubleront par rapport à ce qu'elles sont aujourd'hui. Le marché va se trouver en état de très forte expansion et une place importante se dégagera pour de nouveaux établissements de soins.

Or, qu'a prévu l'Etat pour assurer à tous les citoyens les moyens de défendre et de protéger leur santé ? Dans le budget de 1970, les autorisations de programme consacrées à l'équipement hospitalier ont été diminuées de 41 p. 100 par rapport à 1969. Ajoutons qu'elles ne représentent plus aujourd'hui que 45 p. 100 des sommes prévues au titre des engagements annuels du V<sup>e</sup> Plan, encore que celles-ci aient été très réduites par rapport aux besoins réels.

Nous posons, au moment de la discussion de ce VI<sup>e</sup> Plan, une question : la santé publique n'est pas un objectif mais reste, par contre, un état de carence, d'inadaptation, d'abandon permanent dans lequel l'Etat se satisfait de palliatifs immoraux et de transferts inqualifiables.

L'Etat entend continuer et peut-être accentuer la main-mise du capitalisme sanitaire privé. La transformation fondamentale de

l'établissement hospitalier restera, une fois de plus, lettre morte au cours de ce VI<sup>e</sup> Plan, en l'absence des investissements qu'elle exige et qu'on refuse toujours de faire.

Parmi les secteurs sociaux, les maisons de retraite ne sont pas mieux traitées. La preuve : en 1970, les autorisations de programme pour les hospices et maisons de retraite ont subi une réduction de crédits de 52 p. 100 par rapport à 1969. C'est donc consciemment, mes chers collègues, que la santé publique est ravalée au rang des préoccupations mineures et ce VI<sup>e</sup> Plan, si on n'y apporte pas le remède, risque d'accroître ces disparités et de faire sombrer le régime même de la sécurité sociale.

J'aborderai maintenant très rapidement un problème soulevé par l'ensemble des professions médicales : la recherche médicale elle-même est condamnée ; elle végète, en attendant de mourir. Nos savants se voient refuser les crédits indispensables et si, par la radio ou la télévision, on assiste parfois aux élans de ce pays, nous condamnons à cette tribune la façon dont les fonds collectés et offerts par le peuple sont distribués en insuffisance réelle aux savants.

Les allocations familiales doivent aussi retenir notre attention. Des exonérations fiscales durables et permanentes pourraient être envisagées. Une véritable politique familiale et ses aspects matériels devraient s'insérer dans le Plan. Notre inquiétude, monsieur le secrétaire d'Etat, face à l'immobilisme social que nous réserve ce VI<sup>e</sup> Plan, est très grande. On ne vous donne pas les crédits nécessaires pour présenter à ce pays un VI<sup>e</sup> Plan conforme. Notre réserve est surtout fondée sur l'incertitude du financement. Vrai pour le V<sup>e</sup> Plan, ce financement semble sans avenir pour le VI<sup>e</sup> Plan. Des phrases, des promesses, au moment où se joue l'avenir économique et social de notre pays !

Pour toutes les raisons développées, il serait intéressant de connaître, monsieur le secrétaire d'Etat, quel sera l'équilibre de l'expansion matérielle et des finalités sociales et humaines. Qu'envisage le Gouvernement ? Qui paiera le financement ? Et surtout, qui en bénéficiera ? Quel sera enfin le rôle du service public au service de l'intérêt général ? Il est bien évident que ces questions sont cruciales. Elles intéressent le pays tout entier. Elles apparaissent comme l'expression directe des larges couches sociales qui dénoncent l'inertie.

Le VI<sup>e</sup> Plan, en l'absence d'une politique financière, est vide de sens. La solution à cet égard est telle que les plus élémentaires mesures, qui ne sont trop souvent que des mesures préliminaires, sont déjà frappées de précarité. Il ne s'agit pas seulement de rattraper le retard. Il faut sortir de cette inertie et du conservatisme qui se révèlent comme une impuissance congénitale à choisir une véritable politique sociale et surtout à en élaborer la stratégie.

Entre une croissance prudente qui entraînerait un sous-emploi et une croissance accélérée qui intensifierait les mutations de tous ordres, nous, socialistes, nous préconisons l'adoption de la deuxième solution, orientant les moyens de développement qui doivent poursuivre et surtout réaliser les finalités humaines et sociales. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes, et à gauche.*)

**M. le président.** La parole est à M. Roger Menu, au nom de la commission des affaires sociales.

**M. Roger Menu, au nom de la commission des affaires sociales.** Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le commissaire général au Plan, mes chers collègues, je vais m'efforcer d'être bref, car il ne convient pas de prolonger démesurément cet important débat. Je n'explorerai pas la politique locale sur laquelle chacun d'entre nous aurait beaucoup à dire. Je me bornerai à parler des problèmes généraux de la santé, de la sécurité sociale et des prestations familiales, chargé de cette mission par la commission des affaires sociales. Je reconnais aussi qu'il est délicat, sans risquer quelques redites fâcheuses, de parler à ce moment du débat.

Le VI<sup>e</sup> Plan, tel qu'il est proposé, nourrit certaines ambitions : premièrement, la compétitivité de notre économie que justifie le développement industriel ; deuxièmement, une solidarité plus concrète de la société qui devrait se caractériser par le développement de l'égalité des chances — c'est tout le problème de l'enseignement ; par la réduction des clivages sociaux pour lesquels des études seraient entreprises sur les revenus, le statut professionnel, la durée du travail, les services collectifs et le logement ; par l'amélioration de la situation des plus défavorisés, la réduction des zones de pauvreté et de dénuement — c'est tout le problème des personnes âgées, des handicapés jeunes et adultes, des titulaires de bas salaire ; par l'aide qui devrait être apportée à ceux qui touchent les transformations structurelles (non salariés de l'agriculture, du commerce, artisans, etc.) ; par une meilleure répartition des charges de solidarité

facilitant la réalisation des mutations économiques nécessaires et permettant de créer une société plus juste où chacun supporterait, en fonction de ses possibilités, les coûts de transformation et où les chances qu'a chacun de s'accomplir pleinement seraient moins inégales, même s'il est défavorisé par son âge ou par un handicap physique.

Reconnaissons volontiers que ce sont des orientations positives et souhaitons qu'elles ne soient pas réduites à de nobles intentions.

Le rapport sur les options du Plan expose le problème de la santé en ces termes : « L'état sanitaire des Français s'améliore régulièrement, si l'on considère l'espérance de vie, l'importance de l'appareil médico-hospitalier, la progression des dépenses de santé, notre situation est comparable à celle des autres pays développés.

« Plusieurs sujets de préoccupation demeurent toutefois. La part de certaines affections reste excessive. Il en est ainsi notamment pour plusieurs maladies transmissibles, la tuberculose par exemple, et pour les maladies du nouveau-né. L'alcoolisme est à l'origine d'une mortalité directe et indirecte très importante, d'un pourcentage appréciable des accidents du travail et de la circulation ; et aggrave la fréquence et la durée d'un grand nombre d'affections. Les accidents de la route tuent chaque année 14.000 personnes et en blessent 400.000.

« Des inégalités profondes caractérisent la situation des Français face aux menaces qui pèsent sur leur santé. S'agissant des catégories socio-professionnelles, les statistiques de mortalité infantile ou d'espérance de vie font apparaître, au détriment de certaines catégories, comme celle des manœuvres ou des ouvriers agricoles, des disparités difficilement supportables...

« Enfin, le système de santé en France coûte cher. Toutes les statistiques qui ont pu être réunies soulignent que les coûts par acte ou produit médical et les dépenses par assuré sont plus élevés en France que dans les autres pays de la communauté, alors que les résultats obtenus n'y sont pas les meilleurs et que la couverture sociale donnée aux malades n'y est pas plus grande. »

Le rapport continue : « Si les actions décisives n'aboutissent pas rapidement à la réduction des coûts du système de santé et à l'amélioration de son fonctionnement, l'aggravation du déficit de l'assurance maladie risque de mettre en cause soit les droits actuels des assurés, soit les conditions d'exercice des professions médicales. Nul ne conteste les excès de consommation existants qui pourraient être freinés par l'étude et la mise en place des profils de prescription effectués en commun par la caisse et les praticiens et par la lutte contre les gaspillages des produits pharmaceutiques. Nul ne nie qu'il faut tendre à réduire les coûts d'hospitalisation, grâce à une amélioration des méthodes de gestion et une réduction des délais de séjour. Tous reconnaissent l'action qui devrait être engagée sur les produits pharmaceutiques au niveau de la production, mais nous aimerions qu'il fût répondu au préalable à la question suivante : « Les Français dépensent-ils trop pour se soigner ? »

J'ai lu récemment à ce sujet un article fort intéressant de M. Francis Montès. Vous me permettez sans doute d'en commenter certains passages. « Pendant des millénaires, dit-il, une partie de l'humanité a vécu dans la hantise de la faim, qui n'a malheureusement pas disparu dans les pays sous-développés. Les besoins les plus impérieux, ceux qui permettaient la survie, étaient donc constitués par l'alimentation à laquelle était consacré l'essentiel des ressources du ménage. Les pays industrialisés ont pu échapper à ce cauchemar du fait de leur développement économique et les ménages consacrent une partie de plus en plus faible à l'alimentation.

« Dans le même temps, s'accomplissait cette croissance économique résultant du progrès technique et scientifique ; la médecine, la chirurgie et la pharmacie connaissaient des développements aussi spectaculaires sinon davantage que ceux de l'industrie, si bien que les limites de la mort reculaient sans cesse. Les chances de survie en cas de maladie, d'accident, de malformations congénitales, s'accroissaient considérablement.

« C'est pourquoi les populations des pays industrialisés, et nous en sommes, libérées des soucis de la faim mettent maintenant au premier rang de leurs préoccupations les problèmes de santé, les moyens de se soigner ; de guérir et de vivre normalement. »

Dans le fond, manger et se soigner relève d'un même besoin et d'un même objectif : prolonger la vie. Tous les autres besoins, aussi prioritaires et importants soient-ils, passent après. La question qui se pose est de savoir si le poids des dépenses de santé est supportable ou non par l'économie. De toute manière, il est bien évident qu'en raison de la multitude des besoins à satisfaire les moyens disponibles pour chacun d'eux

ne seront jamais illimités. L'examen des dépenses de consommation des ménages permet de répondre à cette question de façon très satisfaisante au niveau de la nation.

En 1950, les Français consacraient de 48,9 p. 100 à l'alimentation et 4,75 p. 100 à la consommation médicale, dépenses d'hygiène exclues, soit pour ces deux consommations fondamentales pour la survie 53,65 p. 100 de leurs dépenses totales.

En 1967, les dépenses alimentaires ne représentaient plus que 31,71 p. 100 des dépenses des ménages, soit 17,26 p. 100 de diminution relative en dix-huit ans malgré l'amélioration qualitative de l'alimentation, et les dépenses médicales s'élevaient à 10,87 p. 100, soit en tout 42,58 p. 100 des dépenses totales.

Il est prévu qu'en 1985 les dépenses alimentaires des Français ne représenteront plus que 14,7 p. 100 des dépenses des ménages et la consommation médicale 21,1 p. 100, soit en tout 35,8 p. 100 de la consommation totale. C'est-à-dire qu'en trente-cinq ans ces dépenses alimentaires et sanitaires, considérées comme fondamentales, verront leur importance relative passer de la moitié au tiers environ des dépenses totales.

La conclusion s'impose d'elle-même : économiquement, au niveau global de la Nation, les dépenses de santé sont supportables, d'autant plus que la part restant pour les autres consommations s'accroît tant en valeur absolue que relative. On assiste simplement à une modification de la structure des dépenses des ménages : une part de ce que l'on dépense en moins pour se nourrir, on le dépense en plus pour se soigner.

Il semble que, quels que soient les choix objectifs faits pour orienter les évolutions, la croissance des dépenses de santé soit inéluctable. Est-ce à dire qu'il n'y a pas de problème ?

Je sais que ces chiffres méritent d'être adaptés aux circonstances actuelles, car il y avait moins d'assurés sociaux en 1950 qu'actuellement, mais le raisonnement conserve sa valeur et nous aimerions connaître la pensée du Gouvernement en la matière.

Les populations, quelle que soit leur catégorie socio-professionnelle, aspirent à un meilleur niveau de couverture sociale, car elles considèrent comme inadmissible, dans une société dite civilisée, qu'un accident ou une maladie grave mette en péril les finances et l'avenir même d'une famille.

Le problème est celui des coûts et rendements des structures sanitaires actuelles. Malheureusement, c'est un aspect qui est rarement mis en lumière.

Disons-le tout net : l'anarchie du système sanitaire français occasionne des gaspillages considérables qui sont dus à de multiples facteurs, dont l'absence de coordination entre la médecine hospitalière, la médecine pratique et la médecine préventive, les doubles emplois des examens médicaux, radiologiques et biologiques, l'impossibilité pour les hôpitaux publics de fonctionner sur la base de critères de rentabilité faute d'un personnel suffisant en qualité et en quantité et en raison de rémunérations et de conditions de travail non satisfaisantes.

C'est à ces structures qu'il faudra bien s'attaquer un jour, non pour réduire la masse des dépenses sanitaires, elles ne feront que croître en tout état de cause, mais pour les rendre productives au maximum.

« Vingt-cinq ans après sa création, le système français de sécurité sociale se trouve confronté à un certain nombre de problèmes ou de difficultés », est-il indiqué dans le rapport sur les principales options du Plan. Le poids global des prestations sociales et des prélèvements obligatoires qui les financent augmente à un taux supérieur à celui de la production intérieure brute... Il est certain que la France occupe le premier rang parmi les pays de la Communauté économique européenne pour ce qui est du pourcentage des cotisations de sécurité sociale par rapport au produit national brut. Mais cette situation résulte dans une large mesure de la part relativement plus faible dans notre pays de la fiscalité dans le financement des transferts opérés par la sécurité sociale : 9,7 p. 100 des dépenses en 1967 pour la France, contre 5,2 p. 100 aux Pays-Bas, 9,7 p. 100 en Italie, 21,6 p. 100 en Belgique et 18,4 p. 100 en Allemagne. Par ailleurs, on ne peut, au regard des exigences de la compétitivité, isoler les charges sociales de l'ensemble des charges salariales. Or, ce dernier point de vue, les entreprises françaises ne paraissent pas globalement défavorisées par rapport à leurs concurrentes étrangères, une compensation s'établissant entre charges sociales et salaires directs ». Il est encore indiqué dans le rapport sur les options : « En dépit de son importance croissante, le système de sécurité sociale ne répond pas d'une manière jugée satisfaisante par les intéressés à tous les besoins qui se manifestent. A cet égard, les insatisfactions sont nombreuses et chacune peut s'appuyer sur des arguments légitimes ».

Les sondages d'opinion récemment réalisés permettent d'évaluer l'opinion des assurés sur le fonctionnement et la qualité des services de la sécurité sociale.

Un Français sur trois est mécontent du fonctionnement de la sécurité sociale en 1970 ; il y en avait un sur cinq en 1965. La proportion de ceux qui pensent que la sécurité sociale fonctionne très bien a diminué de plus de la moitié, tandis qu'a doublé le nombre de ceux qui jugent que la sécurité sociale fonctionne très mal. Si les Français se montrent encore satisfaits des prestations fournies — 59 p. 100 contre 68 p. 100 en 1965 — par contre ils critiquent très vivement la gestion financière, 57 p. 100 la jugent mal au lieu de 33 p. 100 en 1965. Il en est de même de l'organisation administrative, qui est considérée comme mauvaise par 42 p. 100 d'entre eux contre 24 p. 100 en 1965.

Ces chiffres sont relevés dans un récent sondage de l'I. F. O. P. pratiqué en mars 1970. Ils montrent bien le climat psychologique désagréable qui s'établit autour de la plus belle conquête sociale de l'après-guerre.

Le système de sécurité sociale était aussi, dans l'esprit de ses créateurs, l'instrument d'une redistribution plus équitable des revenus primaires. Force est de constater que cet objectif n'est que très partiellement atteint : encore que les études soient trop incomplètes pour permettre de porter à coup sûr une appréciation fondée, il semble bien que, compte tenu du cloisonnement des régimes et des structures de financement, caractérisées notamment par le plafonnement de la plus grande partie des cotisations, l'effet de redistribution soit assez limité.

Le problème ne se pose d'ailleurs pas dans les mêmes conditions selon qu'il s'agit de financer des prestations dont le montant varie normalement en fonction du revenu qu'elles remplacent, indemnités journalières, retraites, et celles qui sont versées selon des modalités uniformes à tous les bénéficiaires, prestations en nature de l'assurance maladie et prestations familiales.

« Enfin, l'extension progressive de la sécurité sociale se fait par adjonctions successives de nouvelles structures. N'ayant pu intégrer les régimes spéciaux qui ont tenu à maintenir leurs particularités, le régime général s'est vu, en outre, soit superposer les régimes complémentaires bénéficiant à un plus grand nombre mais non à la totalité de ses ressortissants salariés, soit juxtaposer une série d'autres régimes intéressant les diverses catégories de non-salariés ; l'ensemble de ces régimes constitue une mosaïque complexe dont les inconvénients sont multiples. » Ce problème a été excellemment traité dans le rapport de notre ami Jean Gravier.

Vous me permettez d'insister sur le financement de la sécurité sociale. La clé du problème réside en partie dans la répartition entre le financement par l'impôt et le financement par les cotisations assises sur les salaires ou les revenus.

Le financement par l'impôt est, ainsi qu'il a été indiqué précédemment, proportionnellement plus faible en France que dans certains pays voisins. Un accroissement de sa part va donc dans le sens d'une harmonisation au sein de la Communauté économique européenne.

Par ailleurs, cette solution, si elle devait être retenue dans le cadre d'un développement de la fiscalité directe, pourrait avoir pour effet un allègement des charges pesant sur les entreprises et une répartition plus équitable des contributions demandées aux assurés. L'équilibre de la sécurité sociale repose sur des cotisations prélevées sur les salaires, ce qui est un handicap injuste pour les industries à fort pourcentage de main-d'œuvre et ce qui favorise considérablement les entreprises qui peuvent rationaliser leurs services. Très timidement, le Gouvernement s'oriente vers une faible proportion de fiscalisation par des impôts sur les alcools et le tabac.

Il faut se montrer plus audacieux, je crois. C'est pourquoi votre commission des affaires sociales s'est prononcée, pour une part, à déterminer, reposant sur le chiffre d'affaires. Elle a admis aussi un certain dé plafonnement des cotisations de l'assurance maladie, tout cela au nom de la solidarité dont on nous parle tant.

On ne peut nier les problèmes que pose la sécurité sociale aux hommes de notre temps. Ils résultent notamment de la démographie, de la prolongation de la scolarité, de l'allongement de la durée moyenne de vie humaine, de l'évolution des modes de vie, de l'accroissement du coût des soins, etc. Ces réalités ne sont pas particulières à la France ; on les constate dans tous les pays.

Chacun est habitué à la course des prix et des salaires, chacun la déplore, mais en la considérant un peu comme une fatalité. A qui en imputer la responsabilité ?

L'économie, c'est là un terme vague ; l'on sent bien que son ministre n'a qu'une prise très hasardeuse sur elle.

Le Français moyen, tout en bénéficiant de la sécurité sociale, met son nom sur la source de tous ses maux. Quand les médications amputent le budget familial, quand il est hospitalisé dans des conditions parfois lamentables, quand les années de vieillesse apparaissent sous un jour redoutable, tous ses malheurs viendraient de la mauvaise organisation de la sécurité sociale, dont l'importance est devenue telle qu'elle polarise les mécontentements !

Ce n'est certainement pas le principe qui est remis en cause, mais la gestion d'un organisme auquel chaque citoyen s'imagine apporter beaucoup, en regard des résultats, puisque chacun « cotise ». La sécurité sociale apparaît comme l'Etat un « monstre froid » qui tire les ressources du pauvre peuple sans lui donner assez, qui devrait pouvoir tout et se borne au médiocre.

Cette donnée psychologique est importante, car elle crée un terrain favorable aux supercheries. L'Etat peut facilement feindre l'innocence en dénonçant le déficit dangereux de la sécurité sociale, alors que ses propres manipulations budgétaires en sont largement responsables. Sur leur lit d'hôpital, les malades comparent le prix des journées qu'on paie en leur nom et l'inconfort auquel ils sont réduits, promiscuité, manque d'infirmières, nourriture, rudesse du personnel surchargé. Ils ignorent que l'organisme auquel ils ont cotisé pendant des années paie le terrain, les murs et les appareils, de même que leurs soins et leur séjour !

Devant ce déficit chronique de plus en plus important de la sécurité sociale, diverses réformes furent imposées ou proposées : les fameuses ordonnances de 1967, celles qui se découvrent dans l'esprit du Plan qui nous est présent.

Après la réforme de 1967, le Gouvernement acceptait de prendre en charge certaines dépenses administratives mineures. Mais ce petit pas en avant s'accompagnait de compressions assez sensibles pour les usagers, ce qui provoqua l'opposition quasi-unanime des centrales syndicales et des partis politiques.

Quant à l'assurance vieillesse, l'amélioration du calcul des pensions demandée par les commissions spécialisées était purement et simplement refusée et, quel que soit le nombre d'années de travail, le plafond de trente ans était maintenu.

Pour les prestations familiales, le même *statu quo* était imposé, notamment en ce qui concerne les allocations de salaire unique et de la mère au foyer.

Par contre, on rognait sur l'assurance maladie en durcissant les conditions d'application du fameux ticket modérateur. Parallèlement, la part salariale des cotisations était majorée de 6 à 6,5 p. 100 tandis qu'on assistait à un certain dé plafonnement des versements par rapport aux salaires.

Les ordonnances devaient aboutir au rétablissement de l'équilibre entre les recettes et les dépenses. Il est maintenant démontré que cet objectif n'a pas été atteint et que les cadences d'évolution des dépenses des divers risques n'ont été, en aucune manière, ralenties. Au contraire, pour la première fois, la branche « Vieillesse » est en déficit. Les dépenses au titre de l'assurance maladie ont augmenté plus qu'on ne l'avait prévu de même que les allocations-logement tandis que les prestations familiales stagnaient au quart de ce que l'on avait promis.

Les choses étant ce qu'elles sont, le trou serait de près de 12 milliards de francs en 1975 au seul titre de l'assurance maladie. Cela n'étonnera guère les spécialistes des problèmes de la santé qui ont assisté, depuis la mise en vigueur du régime des conventions avec le corps médical, à une explosion des dépenses payées par la sécurité sociale en ce domaine.

Au titre de l'allocation vieillesse, on s'attend à une progression du déficit de près de 4 milliards de francs. Ceci n'est pas seulement dû au vieillissement de la population, qui se poursuit depuis un siècle, mais aussi à l'arrivée à maturité du régime général des pensions, et surtout à la généralisation des régimes complémentaires.

Les prévisions pessimistes se multiplient et l'horizon 1975 paraît bien effrayant. On parle d'un trou de 25 milliards de francs pour l'ensemble des régimes. Pour le combler la commission des prestations sociales du Plan propose des mesures qui provoquent déjà diverses protestations : un nouveau dé plafonnement des cotisations d'assurance maladie — les cadres se rebellent — 4 milliards de francs d'économie dans la gestion du secteur médical — les praticiens se mobilisent — et un freinage de l'évolution des prestations familiales versées à certaines catégories. De toute façon, de nouvelles ressources devront être dégagées par la sécurité sociale.

Pour notre part, nous écarterons immédiatement deux formules qui nous semblent dangereuses : d'une part, le financement de l'assurance vieillesse par l'excédent des fonds affectés aux prestations familiales — actuellement 5 milliards — d'autre part, la suppression, même partielle, du petit risque.

Sur le premier point, on fera remarquer que la prospérité des caisses d'allocations familiales provient, avant tout, de la chute relative des prestations qu'elles versent. Les centrales syndicales et familiales unanimes réclament avec insistance une revalorisation parfaitement justifiée de 20 p. 100. Il faudra les satisfaire tôt ou tard et rattacher les allocations familiales à l'évolution des salaires.

Les propositions tendant à réduire le petit risque ne tiennent pas compte de l'incidence importante que cette mesure aurait pour le budget des plus défavorisés qui restent, répétons-le, tout de même fort nombreux : près d'un million de personnes ne sont payées qu'au niveau du S. M. I. C. ; les familles, d'autre part, en seraient, une fois encore, lourdement pénalisées, beaucoup de maladies d'enfant étant comprises dans cette catégorie de remboursement.

La prévention est une des missions fondamentales de la sécurité sociale. La maladie commence souvent par des manifestations apparemment bénignes. En garantissant des prestations, on a voulu inciter les assurés sociaux à se soigner rapidement avant que le mal n'ait fait trop de ravages et pendant qu'il était guérissable. Or, une atteinte au petit risque, dont nul ne saurait dessiner les frontières, remettrait en cause ce qu'ont voulu les promoteurs des assurances sociales. Il serait alors envisagé de faire pression sur les professions médicales et de revoir l'organisation libérale des professions de santé. Ceci est un autre problème sur lequel nous aimerions connaître aussi la pensée du Gouvernement.

La sécurité sociale est devenue une affaire nationale au plein sens du terme. On ne résoudra pas ces problèmes en tentant de modérer les besoins de santé, car on ne pourra pas freiner l'évolution sur ce point. Une autre erreur serait d'éviter la réforme d'ensemble qui devient nécessaire en agissant au coup par coup, en utilisant certaines catégories professionnelles contre d'autres, en compliquant à plaisir le maquis impénétrable des divers régimes. Tout le monde a intérêt à un débat profond et très clair : l'Etat, les médecins, les utilisateurs, les administrateurs de caisse. Chacun devra bien reconnaître que l'équilibre et la justice exigent une proportion entre revenu et cotisation, puisque chacun ou presque est désormais bénéficiaire.

Je voudrais terminer mon propos déjà bien long, et cependant écourté, par quelques considérations sur les prestations familiales dans les options du VI<sup>e</sup> Plan.

Nous avons tous reçu en son temps la lettre par laquelle l'U. N. A. F. fait part de sa déception profonde. Commentant cette lettre, M. Pierre Limagne, qui est un journaliste de grand talent, écrivait récemment ceci : « La lettre adressée aux parlementaires par l'Union nationale des associations familiales semble être passée inaperçue : les organisations hors d'état d'appuyer leurs revendications par des grèves ont toujours moins d'audience.

« Lors de la préparation du projet d'avis sur le Plan au Conseil économique, l'U. N. A. F. était prête à accueillir favorablement des propositions attendues avec intérêt, dans la mesure où elles devaient marquer, au moins à grands traits, les voies de la « nouvelle société » promise aux Français.

« Mais en cours de discussions, le Gouvernement pesa pour faire repousser une proposition prévoyant l'évolution parallèle des allocations familiales et des salaires, évolution conforme au principe fixé par la loi en 1946 et d'ailleurs violé au fil des années de façon sans cesse plus grave.

« Il semble que l'on veuille s'en tenir encore à la pratique qui a consisté à maintenir dans les caisses d'allocations familiales des excédents comptables — un dû non distribué — afin de combler les déficits de l'assurance-maladie et même de financer les différents « avantages » nouveaux promis à des catégories particulières de familles.

« En fait, nous risquons de voir la famille, si accablée par l'impôt indirect, faire pas mal, pendant ces prochaines années, les frais du développement escompté. La situation devient de plus en plus difficile pour les foyers modestes, dont beaucoup ne peuvent se passer d'un double salaire, refusant parfois une progéniture ou la laissant s'élever dans la rue, maintenant si dangereuse et pernicieuse, faute d'avoir assez de place à la maison pour l'y garder...

« Je ne voudrais employer aujourd'hui qu'un argument économique. En même temps que la lettre de l'U. N. A. F. aux députés, était publié un compte rendu de la réunion du dernier

haut-comité de la population, d'où il résultait, chiffres de l'institut national d'études démographiques à l'appui qu'à une nuptialité croissante correspondait une natalité décroissante.

« Avec une proportion d'actifs relativement faible, comparativement au nombre de ses vieillards, la France de 1970 s'essouffle sur la route de l'expansion. L'augmentation précédente de la natalité avait laissé prévoir des améliorations. Si nous retombons dans des « années creuses » notre pays n'aura plus, d'ici à vingt ans, ni assez de dynamisme ni assez de bras pour assurer sa survie, pour subvenir aux besoins des adultes d'aujourd'hui. »

A cela j'ajouterai que si les allocations familiales ne sont pas capables de compenser le coût d'un enfant — et elles sont présentement loin du compte — les familles françaises auront de moins en moins d'enfants et la France deviendra vite une vaste maison de retraite. Mais qui paiera les pensions de retraite, si ce ne sont les enfants actuellement à la charge de la famille ?

Je conclurai par une simple phrase : l'homme n'est pas fait pour servir le Plan, c'est le Plan qui doit être au service de l'homme. En réfléchissant à cette idée sans doute trop simple — d'aucuns diront trop simpliste — on pourrait peut-être trouver les solutions aux multiples problèmes posés par les cadres, les médecins, les pharmaciens, les familles, les handicapés, les malades, les vieillards, et les travailleurs à faibles ressources. (Applaudissements.)

**M. le président.** La parole est à M. Isautier.

**M. Alfred Isautier.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les départements d'outre-mer ont pour la première fois rejoint leur homologues métropolitains dans la présentation générale qui nous est faite des options d'un Plan. Nous devons nous en réjouir si la fin des discriminations dont nous étions l'objet contre lesquelles nous n'avons cessé de protester depuis 1946, marque bien la dernière étape de notre intégration totale et tourne la dernière page d'une période transitoire qui aura duré un quart de siècle. Aussi, monsieur le ministre, ma première question sera de vous demander, en l'absence de toute indication précise sur ce point, si telle est bien l'interprétation que nous devons donner aux intentions inexprimées du Gouvernement. Persuadés que cette question amènera de votre part une réponse affirmative, nous vous prions de vous informer des mesures que vous avez prises ou que vous envisagez de prendre pour continuer et amplifier le développement de nos lointains territoires, compte tenu des conditions spécifiques qui sont les leurs.

Votre parfaite connaissance des problèmes posés par notre situation géographique, le sous-développement dont nous souffrons encore, la démographie délirante et le sous-emploi qui en découle m'amènent à limiter ma courte intervention à quelques observations d'ordre général concernant tout particulièrement la Réunion, que j'ai l'honneur de représenter ici.

La première a trait bien entendu au bilan des plans précédents dont la mise en œuvre n'a pas toujours, hélas, atteint les objectifs fixés. Mais ce serait ingratitudo de ma part que de ne pas témoigner des efforts considérables qui ont été accomplis et des résultats spectaculaires qui ont été obtenus dans de nombreux domaines. C'est ainsi que les équipements publics, la rénovation de l'habitat, l'encadrement du monde agricole et surtout les actions massives entreprises pour la formation de la jeunesse, ont changé en quelques années le visage de notre île et éveillé l'esprit de ses habitants.

Aussi, faut-il déplorer que de perpétuelles limitations de crédit intéressant aussi bien le secteur public que l'économie privée et le retard apporté à l'application chez nous de toutes les lois sociales de la nation viennent ternir un bilan, par ailleurs si positif. Mais, il faut bien le constater, le problème capital qui détermine l'avenir du département, reste posé dans toute son acuité : comment faire vivre dans une économie basée sur la seule vocation agricole près de 450.000 habitants sur 60.000 hectares cultivables ?

Je crois, sans vouloir accuser les auteurs des plans précédents qui ont mis l'accent sur le rattrapage du retard de notre équipement public, que la réalité du fait démographique ne les a pas suffisamment sensibilisés. La prise de conscience du danger est intervenue beaucoup plus tard. Si le VI<sup>e</sup> Plan, dont nous discutons les options, n'est pas axé sur la limitation des naissances, d'une part, la mise en place et l'expansion rapide d'une économie nouvelle de caractère industriel, d'autre part, il est certain que des heures difficiles nous attendent à moyen terme. Les pouvoirs publics, chargés de notre tutelle, ainsi que les élus, ont une conscience aiguë de cette situation. Ils savent qu'aucune issue miraculeuse ne peut lui être trouvée, mais ils savent aussi qu'avec un peu d'imagination et une politique

d'assistance qu'il importe de maintenir à tout prix en l'axant à l'avenir vers les secteurs productifs, il sera possible d'infléchir d'abord et d'inverser ensuite un pronostic pessimiste que rien au fond ne peut justifier puisque nous sommes partie intégrante de la France.

Il importe, pour cela, de ne pas relâcher les actions entreprises, d'en prévoir de nouvelles dans la direction du planning familial et de revoir, ou simplement d'appliquer sans réserves ni limitation, les mesures d'incitation à la création d'industries nouvelles prévues par la loi de 1960 et les textes qui l'ont complétée.

Les initiatives doivent être encouragées et protégées, les financements facilités, les capitaux invités à s'investir par la confiance dans les destinées du département sans cesse affirmées dans le cadre de la solidarité nationale.

Il faut mettre un terme au découragement qui s'empare souvent des promoteurs, tant sont longues et fastidieuses les formalités d'instruction des dossiers, les discussions byzantines qui s'instaurent à leur occasion et décevante la trop parcimonieuse attribution des avantages prévus par la loi, qui n'a d'ailleurs jamais, à ma connaissance, reçu sa pleine application.

L'industrialisation n'est certes pas la seule voie dont il faut attendre le salut, mais elle peut contribuer, dans une large mesure, à atténuer la pression exercée par les retombées d'une natalité exceptionnelle.

Dans une île où le revenu moyen des habitants n'atteint pas le quart de celui de leurs compatriotes de métropole, où une personne sur six, à peu près, se voit assurée d'un emploi stable et où arrive chaque jour à l'âge du travail les classes de plus en plus nombreuses de l'après-guerre, il faut saisir toutes les chances et faire feu de tout bois.

C'est ce que je voulais vous dire, monsieur le ministre, dans ma très brève intervention, à vous qui représentez le Gouvernement, à vous à qui appartient de décider de notre avenir dont je ne doute pas que vous le ferez digne de notre passé et de notre fidélité. (Applaudissements.)

**M. le président.** La parole est à M. Gargar.

**M. Marcel Gargar.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, représentant d'une région insulaire, département peu ordinaire puisque situé à plus de 7.000 kilomètres de sa métropole, j'ai été frappé du peu de place réservée aux départements d'outre-mer dans le rapport de 250 pages sur les principales options qui commandent le VI<sup>e</sup> Plan.

Dans ce rapport prolixe en intentions et réflexions, les D. O. M. n'ont eu droit qu'à cinquante lignes, plus quinze à la Guyane.

Si les choix optionnels du VI<sup>e</sup> Plan devaient être proportionnels au nombre de pages du rapport, je serais fondé à craindre qu'une très petite portion seulement ne revienne aux D. O. M. dans le partage du gâteau, si gâteau il doit y avoir pour la classe travailleuse de France et d'outre-mer.

Je constate d'ailleurs, comme beaucoup de mes collègues, que le VI<sup>e</sup> Plan est plus littéraire qu'opérationnel, moins ambitieux et plus vague que le V<sup>e</sup> Plan assez incomplètement réalisé, soit dit en passant.

Il n'est sans doute pas facile d'appréhender la situation critique des départements d'outre-mer, si l'on considère les choses de loin et de haut, si l'on ne se penche pas avec sérieux et objectivité sur leurs spécificités, si enfin on ne « colle » pas à la réalité antillaise pour changer, innover, créer et promouvoir dans tous les domaines et dans l'intérêt de ces populations insulaires en les y associant très étroitement.

Culture presque exclusive de la canne à sucre, production de sucre et de rhum, telles sont depuis des siècles les activités essentielles de ces pays frappés d'immobilisme.

Aucun autre effort de production agricole, sinon l'extension de la banane, aucune tentative sérieuse d'industrialisation n'a été entreprise ou suscitée. L'agriculture, dont c'est la vocation normale des départements d'outre-mer, diversifiée autrefois, se trouve figée ou en nette régression.

Par imprévoyance, faux calculs ou appétits de gains immédiats, certains gros propriétaires terriens ont réduit inconsidérément la culture du café antillais, café le mieux coté en bourse et le meilleur du monde.

Il en est de même du cacao, du coton, dont un interlocuteur soviétique disait que c'est l'espèce à plus longue fibre soyeuse qu'il connaisse, du tabac dont la qualité peut rivaliser avec celle d'autres tabacs étrangers permettant ainsi une économie

de devises à l'Etat, acheteur à l'étranger. Maladroitement aussi, de gros planteurs de bananes ont réduit la production des épices — vanille, poivre, girofle, muscade, canelle — lesquelles nous ont valu naguère corsaires et conquistadors, mais également une grande renommée mondiale.

Ces pays à vocation agricole doivent pouvoir retrouver et accroître leur potentiel de production diversifiée, ceci parallèlement à la canne à sucre peu rémunératrice pour les petits planteurs — moins de 40 centimes le kilogramme à la production — et à la banane déjà pléthorique, peu compétitive sur le marché mondial et peu épargnée par les cyclones. Le VI<sup>e</sup> Plan devrait s'attacher à encourager et à aider d'autres cultures complémentaires dont la rentabilité est certaine et la consommation intérieure assurée — cultures maraichères, fruits, etc. — ce qui rendrait ces territoires moins tributaires de l'extérieur. L'élevage méthodique et rationnel des bovins, caprins et porcins nous épargnerait la consommation trop généralisée de viande congelée en provenance de l'Amérique du Sud ou d'ailleurs.

Pour réaliser une telle politique agricole, il faut que la réforme foncière inscrite dans la loi passe dans les faits, qu'elle ne soit pas détournée de son objectif et permette aux petits et moyens agriculteurs d'acquérir des portions de terre cultivable, à des prix avantageux, en vue de favoriser l'exploitation familiale.

La caisse régionale de crédit agricole a un important rôle à jouer dans ce domaine, ainsi que la S. A. F. E. R. créée depuis trois ans, mais non encore opérationnelle.

Les chambres d'agriculture, dont le rôle est important, doivent être mieux structurées et dirigées par des compétences. Le S. U. A. D. — service d'utilité agricole et de développement — mérite d'être repensé en vue d'accomplir sa véritable mission d'animateur auprès des agriculteurs pour une orientation rationnelle de l'agriculture.

Les options sont si imprécises que nous n'avons pu déceler les intentions du Gouvernement quant à l'industrialisation de ces pays sous-développés, sous-équipés dans tous les domaines.

Dans ce VI<sup>e</sup> Plan, est-il prévu la création de petites industries de transformation et de conservation de produits agricoles dans ces territoires lointains ?

S'est-on préoccupé d'agir favorablement sur le taux d'accroissement du produit intérieur brut ?

Ne peut-on penser, pour résorber partiellement le chômage endémique, à l'installation dans les départements d'outre-mer d'usines d'assemblage et de montage de véhicules automobiles ou autres ? La Régie Renault, si nos renseignements sont exacts, a installé une telle usine dans des pays également sous-équipés. Que prévoit-on pour nos filles qui ne savent que faire, n'ayant pas de formation professionnelle spécifique ?

Une industrie qu'on nous refuse, celle du raffinage du sucre brut que nous produisons, va-t-elle enfin recevoir l'autorisation nécessaire sans déplaire aux raffineries Béghin et Say ? L'Institut de développement de l'industrie s'occupera-t-il de ces îles lointaines pour y implanter des activités industrielles ?

Les allègements fiscaux, sous forme de remboursement de la T. V. A., dégrèvements, subventions et soutiens des prix, continueront-ils à ne profiter qu'aux seules grosses entreprises européennes, lesquelles se soucient fort peu d'investir une fraction des importants profits qu'elles réalisent dans les départements d'outre-mer, leurs dividendes étant redistribués en France métropolitaine ? Le 1 p. 100 patronal pour l'amélioration de l'habitat sera-t-il appliqué à la Guadeloupe ? Un abaissement de la pression fiscale sera-t-il consenti en faveur des petits revenus ?

Les collectivités locales recevront-elles une aide substantielle pour satisfaire les multiples et urgents besoins en crèches, écoles maternelles, dispensaires, maisons de jeunes, équipements sportifs, etc. ? L'artisanat recevra-t-il l'aide et les encouragements nécessaires pour être un important complément aux activités touristiques ?

La pêche côtière, aussi bien qu'au long cours, sera-t-elle développée en vue de réduire notablement nos importations de poisson séché ou salé, survivance de la nourriture des esclaves de naguère ?

L'implantation d'une caisse régionale du crédit maritime, longtemps réclamée par les marins-pêcheurs de la Guadeloupe, sera-t-elle réalisée sous peu ?

Le problème de l'emploi et l'expansion démographique ont créé ce que l'on a appelé « la fuite devant la misère ». Plus de 50 p. 100 de la population active de ces départements d'outre-mer avoisinent l'âge de vingt ans. L'économie de la Guadeloupe ne peut offrir en hypothèse forte que 4.500 emplois nouveaux

par an, d'où un déficit structurel de 26.000 emplois auxquels il faut ajouter 15.000 personnes en chômage saisonnier. Plus grave, on propose dans les cinq années à venir la suppression de 10.000 emplois en agriculture du fait de la future mécanisation et des concentrations d'usines.

Dans le cadre du statut politique, économique et social actuel, c'est donc un échec du V<sup>e</sup> Plan, comme des précédents. L'expansion démographique est un état de fait qui ne justifie pas, cependant, le grand retard pris par les départements d'outre-mer en général et la Guadeloupe en particulier. Le freinage de la démographie est souhaitable, mais les moyens pour y arriver paraissent discutables ou inopérants. La jeunesse antillaise, facteur d'équilibre et de richesse, doit pouvoir trouver du travail, d'abord chez elle et accessoirement à l'extérieur.

Les mauvaises conditions d'accueil et de placement des migrants antillais, réunionnais et guyanais en France, la pauvreté ou l'absence des perspectives qui leur sont offertes, sans mentionner trop longuement les truands qui tournent autour d'eux dès leur débarquement, font que le B. U. M. I. D. O. M. a très mauvaise presse, dans l'opinion publique tant française qu'antillaise.

Un important palliatif de ce douloureux problème sera l'adoption par le Parlement de la proposition de loi déposée par M. le député Lacavé et le groupe communiste, tendant à instituer des mesures sociales en faveur des travailleurs antillais, guyanais et réunionnais émigrant en France.

Les solutions aux grosses difficultés dont souffrent ces petits pays peuvent se résumer ainsi : ouverture vers l'extérieur en agissant sur la notion de distance par l'abaissement des prix de transports maritimes et aériens, augmentation des rotations, modernisation de l'équipement des ports, suppression des barrières entre les Antilles francophones, anglophones et hispanisantes, mise en évidence d'une réalité socio-culturelle antillaise et caraïbe à partir d'une prise de conscience des problèmes spécifiques, développement accéléré des équipements d'infrastructures, notamment eau, électricité, routes, éducation audiovisuelle, écoles, réduction des formalités administratives pour le financement des programmations de l'habitat et des constructions scolaires, nécessité de ne pas céder, comme ce fut le cas pour le V<sup>e</sup> Plan, à l'improvisation d'actions pas toujours en rapport avec des objectifs devant profiter à tous — l'avis des élus locaux doit être déterminant dans les décisions à prendre — effort à apporter sur les secteurs primaires et secondaires, le secteur tertiaire se développant trop au détriment des deux premiers dans lesquels les investissements sont généralement plus porteurs d'avenir que dans le secteur tertiaire, protection des moyens et petits commerçants, leurs profits restant dans le circuit économique de ces pays victimes de l'exportation des gros profits, réduction des contradictions économiques entraînant pour la Guadeloupe un déficit chronique de la balance commerciale.

Il convient aussi de favoriser le développement du tourisme à partir de la conjonction des civilisations, de la culture et des loisirs. Le tourisme populaire de masse doit être source de revenus et d'emplois pour l'ensemble du pays, dès l'instant que ce tourisme se nourrit de productions locales appuyées sur une agriculture modernisée et un artisanat réfléchi, compétent et original.

Nous demandons aussi qu'un effort soit fait sur l'amélioration de la cellule familiale, facteur de stabilité et d'équilibre par la construction massive de logements à loyer réduit, l'application intégrale des lois sociales, notamment de l'allocation logement, la disparition des bidonvilles et des taudis, l'apport d'équipements sanitaires et hospitaliers, l'assimilation au tiers monde de ces pays dont près de la moitié de la population souffre de sous-alimentation et de la malnutrition, de bas salaires, afin de les faire bénéficier de l'aide économique internationale qui sera complémentaire du saupoudrage de crédits alloués au D. O. M.

Il faut enfin améliorer l'éducation et la formation des hommes à partir des infrastructures d'enseignement socio-culturel et sportif en portant l'effort tout spécialement sur l'enseignement technique, facteur essentiel dans le développement économique et social d'un pays.

Il ne peut y avoir, en effet, d'option d'industrialisation sans promotion des Guadeloupéens par la formation professionnelle à tous les niveaux. A cet égard, un institut de technologie est indispensable à la Guadeloupe. La bonne formation des maîtres, l'organisation de l'éducation physique, la normalisation des C. E. G. et des C. E. S. constituent également des impératifs.

Le minutage du temps de parole auquel nous sommes astreints m'oblige à écourter le catalogue des besoins et des aspirations des peuples des départements et territoires d'outre-mer. Le minimum dont nous avons fait état, le Gouvernement voudra-t-il

le réaliser ? Nous nous permettons d'en douter car, plus que sur le continent, nous vivons dans une « société bloquée ».

Bloquée aussi notre aspiration à plus de dignité, à plus de responsabilité dans la conduite des affaires guadeloupéennes. Bloqués nous sommes aussi dans la complète décolonisation et, partant, dans notre totale désaliénation et affirmation de notre personnalité ; bloqués enfin dans la nécessaire réconciliation avec notre milieu naturel et la puissance tutrice dont les obligations économiques et morales sont par trop diluées et négligées.

Telles sont les brèves indications que nous avons à formuler, en souhaitant que le VI<sup>e</sup> Plan réponde plus qu'il ne l'indique aux besoins des populations laborieuses françaises et ultramarines, victimes de nombreuses frustrations mises en évidence hier soir par notre collègue M. Laucournet.

Aussi demeurons-nous incrédules et pessimistes quant aux résultats bénéfiques qu'il pourrait avoir pour la classe travailleuse de France et d'outre-mer. (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Tailhades.

**M. Edgar Tailhades.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, en prenant la parole, au nom de mes amis, sur les options du VI<sup>e</sup> Plan relatives à l'éducation nationale, je suis tenté, en exergue de mon propos, de placer les quelques lignes que j'ai lues il y a une semaine à peine dans *Le Monde* et qui sont dues à la plume compétente et combien autorisée de M. Girod de l'Ain.

« Y penser toujours, n'en parler jamais. Les auteurs du rapport du Gouvernement sur les principales options qui commandent la préparation du VI<sup>e</sup> Plan avaient-ils ce mot célèbre dans la tête lorsqu'ils ont décidé de ne consacrer à l'éducation que quatre pages et demie sur 238 ? » Il est vrai que l'éducation nationale, dans le rapport, n'a eu droit qu'à la portion congrue.

Un plan, mes chers collègues, n'est valable que s'il est basé sur des choix et s'il indique les moyens d'atteindre les objectifs. Or, les choix primordiaux ne sont pas offerts au Parlement et nous n'avons aucune possibilité d'investigation.

On nous présente une étude à laquelle, vous le savez mieux que moi, nous n'avons pas participé. Nous sommes en face de documents où tous les thèmes sont abordés mais auxquels, selon moi, il convient d'adresser ce reproche majeur que les priorités qui s'imposent n'ont pas été définies. Derrière le scintillement des mots, c'est en vain, monsieur le ministre, que nous avons cherché les solutions aux problèmes concrets, les précisions attendues. Sans crainte du paradoxe et après avoir entendu hier notre sagace rapporteur, M. Filippi, je n'hésite pas à dire qu'on nous demande de débattre sur les options du VI<sup>e</sup> Plan mais que, tel Diogène, notre lanterne à la main, nous cherchons le Plan et ses options.

Lorsqu'on parle de l'éducation nationale, des déficiences qu'on y constate, des retards qui sont à stigmatiser, de l'absence d'une politique harmonieuse, logique, de la responsabilité qu'a le Gouvernement dans la dégradation de la situation, le Gouvernement, invariablement, nous réplique avec beaucoup de véhémence : Mais comment ne pas reconnaître les sacrifices que déjà le pays a consentis pour l'éducation ?

Je vous avouerai que le mot « sacrifices » ne saurait nous convenir.

**M. Antoine Courrière.** Très bien !

**M. Edgar Tailhades.** Il est impropre. Lorsqu'il s'agit de l'avenir de la nation et de sa jeunesse, c'est le mot « devoir » qui, selon nous, est juste.

Certes, la part du produit national brut consacrée à l'éducation nationale a doublé depuis quinze ans. Mais prétendre que le ralentissement s'impose maintenant dans les années du VI<sup>e</sup> Plan est-il logique ? Le freinage immédiat ou à moyen terme ne se conçoit pas, car hélas ! il va avoir des effets terriblement néfastes.

Au cours du IV<sup>e</sup> Plan, la croissance du budget de l'éducation nationale a été de 14 p. 100 par an, en francs constants. Pour la période de 1962 à 1969, le taux de croissance a été de 10,40 p. 100 ; mais dès le budget de 1966, le principe de restriction triomphait. Le taux de croissance budgétaire pour la période du V<sup>e</sup> Plan a baissé à 7 p. 100 ; encore furent-ils augmentés en 1968 et en 1969. Après les événements du printemps 1968 — vous vous souvenez de cette sorte d'ébranlement qui était porteur d'une espérance dans le renouveau de l'éducation nationale — nombreux s'imaginèrent que l'accroissement des crédits serait désormais chose acquise. Ils se trom-

paient. Le freinage ne tarda pas à réapparaître peu de temps après l'explosion qu'il avait contribué à provoquer.

Pour porter jugement, mes chers collègues, sur le document qui nous est soumis et savoir si ce qui y est proposé sera suffisant, pour animer l'éducation nationale en France et la développer, il convient au préalable de décrire, à larges traits, la situation telle qu'elle apparaît actuellement. Rassurez-vous, ma description sera cursive.

L'encombrement des classes maternelles est manifeste : l'effectif de quarante-cinq élèves est dépassé dans plus de 8.000 classes. Nous avons dit et répété ce qu'était l'importance des premières années pour l'avenir de l'enfant. Je n'y reviendrai pas.

Pour les classes élémentaires, les effets du redoublement se font péniblement sentir et empêchent de mettre à profit le répit démographique. Dans le premier cycle secondaire où, comme on l'a affirmé avec raison, de grandes transformations sont en cours, la prolongation de la scolarité n'est pas accomplie : 15 p. 100 des élèves de quatorze à quinze ans ne sont pas scolarisés. Dans le deuxième cycle, on ne pourra remédier à un état de fait lamentable qu'en acceptant de payer un prix plus élevé pour les enseignements scientifique et technique.

M. le recteur Capelle, qui est membre de la majorité parlementaire, ne s'est pas gêné la semaine dernière à l'Assemblée nationale pour déclarer que, si l'on avait raison d'intensifier l'industrialisation, il fallait revigorer l'enseignement technique et qu'à cet égard « le ministre de l'éducation nationale n'avait pas soutenu suffisamment l'enseignement technique ».

Pour ce qui est de l'enseignement supérieur, les objectifs n'ont été atteints qu'à 68,4 p. 100. La distribution disciplinaire et géographique des étudiants relève de l'illogisme. Le programme de construction par lequel on voudrait porter remède à la congestion des universités de la région parisienne va réclamer, cela se conçoit, de très substantiels crédits.

Quant aux instituts universitaires de technologie, comment les caractériser ? On avait voulu leur donner un rôle subalterne et maintenant les conditions d'accès sont si rigoureuses que les I. U. I. s'apparentent aux grandes écoles. Mais le malthusianisme en retarde l'évolution indispensable et il faudra bien, pourtant, en assurer le développement.

Le problème de la formation des maîtres, dont tout le monde affirme qu'il est essentiel, est loin d'être réglé, sauf en discours et en paroles. Ce problème ne pourra connaître une solution convenable qu'avec des crédits de grande ampleur et il est clair que si les méthodes à suivre sont entrevues, ce sont les moyens — c'est un leitmotiv dans la bouche de tous les orateurs qui m'ont précédé et c'est parfaitement concevable — qui font défaut.

Où en est-on des instituts universitaires de pédagogie, des stages, des séminaires préparatoires, des décharges partielles de service, du recyclage ? Et que dire de l'éducation permanente ? Tout est demeuré à l'état d'intentions, d'ébauches et, pourtant, chacun doit admettre qu'un plan d'expansion tel que le VI<sup>e</sup> Plan ne peut être exécuté et n'est réalisable si les ingénieurs — c'est un exemple que je me permets d'évoquer — sont déphasés à l'âge de quarante ou quarante-cinq ans.

J'aurais beaucoup à dire également sur la recherche scientifique. Je m'en tiendrai à de très rapides remarques. Avant 1968, le Gouvernement avait décidé de consacrer à la recherche 3 p. 100 du produit national brut. Or, nous avons appris que cette référence était remplacée par celle du produit intérieur brut. La conséquence en est la diminution des crédits de 2,6 p. 100, c'est-à-dire de sept milliards.

Au même moment, la recherche fondamentale cède le pas à la recherche appliquée et — je cite les propres mots du Gouvernement — il paraît qu'ainsi est « assurée une plus grande mobilité entre la recherche universitaire et la recherche industrielle. En réalité, mes chers collègues, une telle décision a surtout pour effet, il faut le dire, de dispenser la grande industrie de prévoir les investissements considérables qu'exige la recherche fondamentale ; elle préfère en laisser tout le poids à l'Etat.

Contre une telle perspective, les chercheurs, les milieux scientifiques élèvent les plus légitimes protestations. Le directeur du centre national de la recherche scientifique a proclamé, avec justesse, que « le développement de la recherche constitue la sauvegarde du potentiel industriel de la nation ainsi que, pour une très large part, son indépendance économique ».

C'est une opinion semblable qu'exprimait le manifeste des deux cent vingt-quatre personnalités du monde scientifique. Je l'ai sous les yeux, je vous le résume. Ce manifeste demandait que la recherche fondamentale obtienne de plus larges crédits pour le développement des connaissances, que le centre national

de la recherche puisse accomplir sa tâche et que le personnel n'ait pas à craindre l'insécurité de l'emploi.

J'ai fait, mes chers collègues, un survol rapide de l'ensemble des secteurs de l'enseignement et de la recherche. La vérité m'oblige à dire que nous n'avons pas le droit de chanter victoire et que nos craintes sont vives à constater la minceur des réalisations que nous pourrions connaître durant les années d'exécution du VI<sup>e</sup> Plan dans le domaine de l'éducation nationale.

Le taux de croissance minimum des crédits de l'éducation nationale — et cette évaluation n'a rien d'excessif — devrait être de 10,4 p. 100 par an. Quel sera-t-il ? Rien à ce point de vue n'est révélé par le Gouvernement et notre déception, c'est compréhensible, est grande.

Si l'on compare l'effort consenti par la France pour son éducation à celui des pays étrangers, il est raisonnable de ne pas trop nous écarter du sentiment d'humilité. Déjà en 1964, la Grande-Bretagne, l'Italie, les Pays-Bas, le Japon, la Suède, la Russie soviétique consacraient 5 p. 100 de leur produit national brut à l'éducation alors que nous n'en consacrons que 4 p. 100. Les Etats-Unis à la même époque dépassaient 6 p. 100. En 1966, la Suède et les Pays-Bas atteignaient presque 7 p. 100.

Je comprends que notre actuel ministre de l'éducation nationale — je rends d'ailleurs hommage à son honnêteté intellectuelle — ait pu déclarer ici, devant le Sénat, le 2 décembre dernier au moment de la discussion du budget, que la comparaison avec les pays étrangers plaçait la France à un niveau « modeste ». Modeste, ô combien !

Le VI<sup>e</sup> Plan, et je me hâte vers ma conclusion, va-t-il permettre que soit assuré le grand service national de l'éducation ? Va-t-il garantir la scolarisation prolongée, la démocratisation de l'enseignement dont parlait hier après-midi notre excellent collègue et ami M. Caillaud, cette démocratisation qu'on exalte toujours, mais qui est encore dans les limbes ?

Va-t-il permettre que soient profondément renouvelées les méthodes ? Va-t-il rendre possible l'égalisation des chances ? Nous avons le droit de demeurer perplexes.

Le rapport dont nous discutons nous laisse, en quelque manière, face à notre désarroi et à notre inquiétude. Il constitue sans doute, on l'a déjà dit et je me plais à le répéter, un beau morceau de littérature. Mais, au-delà des phrases heureusement balancées, qu'y a-t-il ? Peu nous importe l'enroulement des arabesques au travers desquelles apparaît le chiffre de l'an 2000. Sans doute faut-il prévoir, mais la prévision doit partir d'une situation déterminée. Or la situation actuelle de notre éducation nationale est dégradée. C'est une vérité d'évidence. Comment comblera-t-on les retards ? Que va-t-on mettre debout ? Quels seront les moyens financiers ?

Le Gouvernement, fidèle à ses goûts et à ses habitudes, proclame que le VI<sup>e</sup> Plan doit être l'affirmation d'une ambition nationale. C'est ce à quoi faisait allusion ce matin, si ma mémoire est bonne, M. Lecanuet dans son très pertinent discours. La France ne peut se résigner, proclame encore le Gouvernement, à la médiocrité. Nous en sommes bien d'accord, mais hélas ! pour l'éducation, c'est bien à la médiocrité que nous sommes contraints de nous résigner malgré toutes les illusions et toutes les rodomontades.

L'heure n'est pas encore venue où les choix raisonnables s'effectueront, où les dépenses parasitaires feront l'objet d'une compression sévère, où le prestige se repliera devant l'évidence des réalités, où l'on comprendra que les crédits affectés à l'éducation nationale, si importants qu'ils soient, doivent avoir toujours le pas sur d'autres dont ne dépendent ni la stabilité, ni la vigueur, ni le destin de la nation.

Le reproche que nous adressons, mes amis et moi, au Gouvernement, est qu'il veut faire front partout et dans tous les domaines. Ce comportement, d'après nous, ne saurait conduire qu'à l'échec.

Qu'il regarde l'Allemagne réaliste et sa puissance, et qu'il ne bascule pas — si vous me permettez cette formule — dans les rêves !

En tout cas, en ce qui nous concerne, nous ne saurions donner notre approbation à un recueil d'intentions, à un répertoire de promesses qui demeure muet sur l'engagement ferme, sur l'engagement clair qu'il faudrait prendre quant au financement nécessaire à la mise en route d'une politique de l'éducation nationale qui soit à la mesure des besoins de notre pays.

Les actes politiques essentiels, monsieur le ministre — je suis sûr que vous en êtes convaincu — réclament un très grand courage. Est-ce que le Gouvernement aura ce très grand courage ? Est-ce qu'il sera animé par lui ? Je me permets d'en

douter. (Applaudissements sur les travées socialistes et communistes et sur de nombreuses travées à gauche, au centre et à droite.)

M. le président. La parole est à M. Sauvage.

M. Jean Sauvage. Monsieur le ministre, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les propos que vous avez tenus hier et j'ai noté tout particulièrement les trois orientations que vous proposez et qui sont, selon vos déclarations, les ambitions du VI<sup>e</sup> Plan, à savoir : la compétitivité, la solidarité, l'amélioration des conditions d'existence.

Mes collègues sénateurs des pays de la Loire, qui me font l'honneur d'être en cet instant leur porte-parole, et moi-même avions déjà, à la lecture de votre rapport, pris connaissance de ces trois thèmes. Ils seraient de nature à provoquer notre approbation s'ils ne nous apparaissaient pas comme en contradiction avec certaines orientations contenues dans votre rapport et s'ils s'inscrivaient dans le cadre d'une politique d'aménagement du territoire telle que celle qui a été déjà définie il y a quelques années.

Dans les orientations du VI<sup>e</sup> Plan telles que vous nous les proposez il nous apparaît, en effet, que la solidarité entre les régions se trouve gravement compromise car votre Plan n'a plus le caractère contraignant que nous trouvions dans les précédents, que le remodellement du visage de la France, préconisé voici quelques années, qui avait apporté aux régions les plus défavorisées un espoir pour leur développement avec la certitude qu'elles auraient les moyens de favoriser leur élévation progressive au niveau des régions fortes, semble disparaître des préoccupations.

Nous sommes de ceux qui voudrions en effet aborder le VI<sup>e</sup> Plan dans un esprit d'ouverture, avec la volonté de mobiliser toutes les énergies des populations et des collectivités que nous représentons afin de pouvoir doter notre région d'une base moderne qui puisse s'intégrer à nos plus anciennes traditions et construire ensemble la société nouvelle à laquelle nous aspirons.

Malheureusement, à l'étude du rapport, nous ressentons une grande désillusion et avons la conviction que les orientations générales qui nous sont proposées ne sont pas de nature à créer un climat favorable et stimulant au développement de notre région, mais bien plutôt à provoquer un nouveau retard au cours des cinq prochaines années, qui nous mettra dans une situation telle que l'avenir en sera à tout jamais compromis.

Nous voudrions souscrire pleinement au principe de solidarité que vous énoncez et sommes tout disposés à entreprendre toute action pour que celle-ci se resserre au sein de la nation, car nous faisons nôtre votre corollaire, à savoir qu'elle doit s'établir entre tous les Français et entre toutes les régions par un effort persévérant d'aménagement du territoire.

C'est parce que nous ne voulons pas nous résigner à la médiocrité que nous sommes prêts à accepter les exigences du développement. Mais nous entendons réclamer dans le même temps une meilleure répartition des activités industrielles et économiques afin de mieux réaliser une occupation plus rationnelle de l'espace et assurer une amélioration des conditions de vie, des chances d'épanouissement et de promotion des hommes de nos régions, et plus particulièrement des moins favorisés, car nous avons la conviction que ce sont là les buts à atteindre pour une véritable expansion économique et pour un développement régional authentique.

Pour obtenir une harmonie entre les différentes régions et favoriser leur expansion il ne suffit pas, à notre sens, de préconiser quelques mesures d'entraînement pour certaines et de prévoir pour d'autres, qui sont déjà placées dans les « zones étendues de forte densité », l'établissement d'entreprises de très grande taille, d'autant plus que, pour ces dernières, on craint déjà les inconvénients d'une concentration excessive, l'engorgement des sites urbains, la saturation des équipements ou les nuisances industrielles, et que les orientations du VI<sup>e</sup> Plan envisagent dès maintenant les solutions à apporter à ces problèmes essentiels et les efforts à entreprendre qui devront tendre à assurer une meilleure maîtrise de l'espace, à faire prévaloir une répartition satisfaisante des hommes et des activités à mettre en place en temps utile, les équipements d'infrastructure et d'accueil suffisants.

Pourquoi, monsieur le ministre, les régions de l'Ouest qui ont les hommes, qui ne souffrent — loin s'en faut — d'aucune concentration excessive, qui possèdent un espace qui ne demande qu'à être aménagé et dont l'occupation peut s'effectuer dans des conditions rationnelles, qui offrent des aires de développement privilégiées et des axes fluviaux jalonnés de villes importantes et de cités qui peuvent jouer un rôle de pôle secondaire pour leur environnement et qui, enfin, s'ouvrent

largement par leurs côtes sur l'immense marché atlantique grâce à des ensembles portuaires tels que Lorient et Brest et tout particulièrement Nantes et Saint-Nazaire qui, par leur position privilégiée due à l'estuaire, mettent en contact l'espace maritime et le cœur de la France grâce à cet axe de pénétration qu'est la Loire, pourquoi, dis-je, cette région des pays de la Loire est-elle vouée, suivant les orientations du VI<sup>e</sup> Plan, à ne recevoir que des entreprises de taille moyenne et pourquoi ne veut-on pas concevoir qu'elle soit apte à recevoir des entreprises de grande taille ?

Son expansion ne sera possible que par l'implantation d'une industrie de base motrice de l'économie. C'est ce qu'ont exprimé le comité régional d'expansion économique et la Coder des pays de la Loire qui estiment l'un et l'autre que l'implantation en Basse-Loire d'un complexe pétrochimique, voire d'un complexe sidérurgique est seul capable de replacer les pays de la Loire dans un contexte de parité de niveau de vie et d'équipement avec les autres régions.

Monsieur le ministre, nous nous posons bien des questions à la lecture du rapport. Nous sommes troublés, nous devons l'avouer, par les contradictions que nous y relevons. Il nous est indiqué, au chapitre de l'aménagement du territoire et du développement régional, à la page 83, que la mise en œuvre du développement économique et social exige que soient pris en compte tous les aspects de ce développement et que le développement régional est le fruit d'un examen approfondi de toutes les implications spatiales de la politique nationale.

Il nous est, en outre, précisé que les orientations marqueront à la fois la nécessité de tenir compte des situations régionales existantes et de leurs perspectives d'évolution, ainsi que de la volonté d'aménager le territoire en recherchant une utilisation plus rationnelle des moyens de production et une occupation plus harmonieuse de l'espace français par les hommes et les activités.

Enfin, il nous est donné la garantie qu'un développement plus solide et plus dynamique des régions économiquement faibles de l'Ouest, du Sud-Ouest et du Massif central — selon les termes exacts du rapport — à prépondérance rurale sera assuré tant par la poursuite d'une politique d'essaimage des industries dynamiques existant dans les régions fortes que par la recherche de vocations propres telles que le développement de la façade atlantique.

Or quand nous rapprochons ces textes de celui qui figure dans l'introduction sous la rubrique « L'industrialisation du territoire », nous lisons que : « dans les autres parties du territoire national » — c'est-à-dire, selon le rapport, à l'exclusion de la région parisienne, de la Basse-Seine, de la région rhodanienne et de la façade méditerranéenne — « l'effort d'industrialisation devra tendre davantage à l'implantation d'entreprises de taille moyenne. »

Monsieur le ministre, nous ne pouvons pas accepter cela et nous vous demandons où est la vérité et quelle sera réellement la politique d'aménagement du territoire qui sera mise en place au cours du VI<sup>e</sup> Plan.

Nous avons le sentiment, si nous nous référons à cette dernière citation, que la région des pays de la Loire n'aura jamais le complexe que je mentionnais voici quelques instants et qui, seul, permettrait d'assurer une réelle croissance économique et de doter la métropole Nantes-Saint-Nazaire, qui est une création volontariste du Gouvernement, d'un pôle susceptible de provoquer une stimulation industrielle sur l'ensemble de la région au même titre que pour les autres métropoles.

Nous vous demandons avec insistance, monsieur le ministre, de bien vouloir nous répondre d'une façon précise sur l'implantation de ce complexe, car il s'agit pour notre réseau d'une question de vie ou de mort.

Je ne voudrais pas citer de chiffres; je suis sûr que vous les connaissez. Mais je ne puis toutefois ne pas vous rappeler qu'entre 1962 et 1964 les jeunes de quinze à vingt-quatre ans, pour la région des pays de la Loire, ont augmenté de 91.776 unités, passant ainsi de 13,9 à 16,8 p. 100 de la population totale de notre région et que, dans le même temps, les moins de vingt-cinq ans ont atteint 43, 2 p. 100 de celle-ci alors que la moyenne de la France entière n'est que de 39,8 p. 100.

Comment voulez-vous que nous ne soyons pas inquiets quand nous savons, par ailleurs, qu'entre les deux derniers recensements 15.840 jeunes de quinze à vingt-quatre ans et 11.920 de vingt-cinq à trente-quatre ans ont émigré des pays de la Loire parce qu'ils ne trouvent pas chez nous suffisamment d'emplois ?

Nous avons la conviction que sans un aménagement de la façade atlantique qu'il faut concevoir dans un contexte européen

et mondial — et tout à l'heure notre collègue, M. Sambron, vous en entretiendra — sans l'implantation d'un complexe de pétrochimie et d'un complexe sidérurgique, nous assisterons à une émigration des jeunes encore beaucoup plus marquée au cours du VI<sup>e</sup> Plan, car ce ne seront pas les entreprises de taille moyenne qui suffiront à les maintenir, attirés qu'ils seront par les régions proches de forte densité industrielle, aux salaires plus élevés et aux offres d'emplois plus nombreuses.

Nous ne pouvons, dans le même temps, dissocier de ce problème crucial de la jeunesse celui de l'exode rural. Alors que dans la France entière, le secteur primaire représente 16 p. 100 de la population, pour les pays de la Loire il est de 29 p. 100. Certes, le pourcentage de l'exode rural est sensiblement celui de la moyenne française; mais du fait de la part très forte de l'agriculture dans notre région, ce sont 72.000 actifs agricoles qui sont partis au cours des cinq dernières années.

Mais ce chiffre ne sera-t-il pas largement dépassé au cours des quinze prochaines années ? En effet, si nous nous reportons aux indications fournies par le commissariat général du Plan, nous relevons qu'en 1954 la population active agricole comptait 1.890.000 personnes et qu'en 1966 elle n'était plus que de 1.115.000 personnes. Le chiffre avancé pour 1985 est de 600.000. Si cette prévision se réalise, c'est donc 170.000 actifs agricoles qui quitteront la terre au cours des cinq prochaines années et auxquels il faudra bien offrir un emploi.

Or, nous n'avons pas, hélas ! dans nos régions, une structure économique susceptible d'absorber ces jeunes et ces actifs agricoles, pour ne parler que de ces deux catégories, puisque le secteur secondaire ne représente que 35 p. 100 de l'activité de nos régions alors que pour la France entière il est de 39 p. 100 et que le secteur tertiaire ne représente que 36 p. 100 contre 45 p. 100 pour l'ensemble du pays.

Au risque de me répéter, nous voudrions, monsieur le ministre, vous convaincre qu'il s'agit là d'un problème important pour notre région. Si un effort n'est pas fait au cours du VI<sup>e</sup> Plan pour son développement économique, par l'implantation d'activités industrielles de base, nous ne pourrions plus rattraper le retard alors que cette région offre des possibilités immenses pour l'équilibre du pays et peut-être pour l'Europe, une porte largement ouverte, par sa côte Atlantique, sur les pays du continent américain et sur ceux d'Afrique. Sans cet effort, cette région s'étiolera au fil des ans, car une grande partie de la population active l'aura quittée.

Nous ne pouvons, en outre, dissocier ce problème de ceux qui conditionnent le désenclavement de l'Ouest.

Eloignée du centre européen, sans communication directe avec l'axe Rhin-Rhône, la situation périphérique des pays de la Loire et de l'Ouest, le retard important de leur équipement en matière de communications et de télécommunications justifient, pour le VI<sup>e</sup> Plan, la priorité aux investissements permettant son désenclavement.

Si nous considérons comme essentielles la réalisation de l'autoroute Paris—Le Mans—Angers—Nantes—Saint-Nazaire, et, à partir du Mans par Laval, sa prolongation pour la desserte de la Bretagne centrale, ainsi que certaines transversales vitales pour le développement de notre région, nous voulons de toute urgence, à partir d'Angers vers Tours, la bretelle de raccordement qui relierait notre région à l'autoroute Paris-Poitiers, et qui constituerait l'amorce de la liaison Ouest-Est.

J'aurais pu, monsieur le ministre, évoquer pour notre région d'autres problèmes qui, par leur importance, auraient mérité de retenir votre attention. J'aurais pu évoquer celui de l'environnement rural, de l'octroi des aides à apporter aux régions classées en zone I afin que tous les secteurs des pays de la Loire, au même titre que ceux d'autres régions, bénéficient des mêmes avantages et des mêmes subventions. Nous aurions pu vous entretenir de celui du logement, mais je me contenterai de dire que nous voudrions que le VI<sup>e</sup> Plan tînt compte, en particulier pour l'octroi des crédits en faveur des logements aidés, de la faiblesse des revenus nécessitant des dotations très supérieures à celles du V<sup>e</sup> Plan pour les H. L. M. locatives, de l'accélération de la migration des agriculteurs, de la forte expansion démographique et de l'importance des jeunes ménages qui doivent rester dans la région pour contribuer à son développement.

Monsieur le ministre, je tiens à vous préciser, au nom des sénateurs des pays de la Loire, que nous concevons le développement de notre région dans le cadre d'une politique volontariste du Gouvernement et que nous entendons apporter notre plus total concours à une politique basée sur les réalités.

Pour nous, la finalité d'une économie de croissance se trouve non pas dans une consommation accrue, mais bien plutôt dans un

système de société qui permette aux hommes de mieux vivre et de pouvoir répondre à leurs aspirations les plus profondes et les plus exaltantes.

Un modèle de civilisation se construit progressivement grâce à des inflexions volontairement décidées. Aussi, si nous apportons notre accord à la croissance matérialisée par le thème du développement industriel préconisé par les orientations du VI<sup>e</sup> Plan, nous ne saurions la séparer de la qualité de l'existence et du développement social. Or les options du VI<sup>e</sup> Plan ne nous apparaissent pas correspondre à ces exigences, et tout particulièrement pour celles qui concernent la région des pays de la Loire.

Vous ne serez donc pas surpris, monsieur le ministre, que de votre réponse dépende l'attitude des sénateurs des pays de la Loire, au moment où ils auront à se prononcer sur le projet de loi. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. Sambron.

**M. Maurice Sambron.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous avons à nous prononcer sur les grandes options du VI<sup>e</sup> Plan, c'est-à-dire sur les lignes principales d'un projet qui a encore le temps d'évoluer, de s'infléchir avant de devenir le VI<sup>e</sup> Plan lui-même.

Dans l'état actuel du projet, il est certain que l'Ouest français, et plus précisément la façade atlantique, est loin d'être favorisé. Si l'activité de ses ports — Nantes, Bordeaux, Lorient, notamment — ont fait au XVIII<sup>e</sup> siècle la prospérité de la France, la relative pénurie de minerai et de charbon ont privé cette grande région du bénéfice de la révolution industrielle du siècle suivant et l'ont vouée à l'agriculture.

Seule la Basse-Loire, mettant en valeur son excellente position géographique, a investi ses propres capitaux et s'est industrialisée. Avec ses 130.000 salariés du secteur secondaire, la Loire-Atlantique représente encore aujourd'hui la plus forte concentration industrielle de tout l'Ouest. C'est aussi le seul département dont le solde migratoire soit positif, les pays voisins — Vendée et Morbihan notamment — venant déverser au sein de sa population déjà naturellement croissante une partie de leurs excédents de main-d'œuvre agricole.

Les responsables de l'aménagement du territoire voient la solution de nos problèmes d'emplois dans la décentralisation ou l'implantation d'industries légères à forts effectifs de salariés.

Nous pensons que c'est insuffisant et que rien de durable ne sera fait dans ce domaine tant que nous n'aurons pas en Basse-Loire une ou plusieurs industries de base génératrices d'activités multiples et d'emplois, non seulement pour la métropole Nantes-Saint-Nazaire et sa région, mais aussi pour l'ensemble de l'Ouest atlantique. Dans cette perspective, il s'agit d'une action volontariste de l'Etat et c'est précisément ce que nous ne trouvons pas dans le document qui nous est soumis.

Le développement des échanges par voie maritime dans les prochaines années sera sans doute considérable. Le rapport Litton évalué à 4.749 millions de tonnes les marchandises transportées vers l'an 2000, contre 787 en 1966, soit près de six fois plus.

L'abaissement des coûts de transport maritime constitue, pour l'ensemble des régions de l'Ouest, le facteur essentiel de développement, ce qui implique que soient mises en œuvre les techniques les plus avancées si ces régions veulent bénéficier des meilleurs atouts possibles.

Cela va conduire à concentrer les efforts sur quelques points particulièrement bien choisis.

C'est ainsi que la Basse-Loire, qui constitue la région la plus industrialisée de l'Ouest, avec le plus grand centre français d'industrie navale et l'un des plus importants, du point de vue de la grosse mécanique et de la chaudronnerie lourde, avec un centre de raffinage en expansion, est bien placés pour être précisément l'un des sites où une action importante doit être menée.

Dans le domaine naval, il importe que les chantiers qui construisent les plus grands pétroliers sur le plan mondial soient équipés de quais de réparation et d'une nouvelle forme de radoub capable d'accueillir ces grandes unités à flot ou à sec.

Sans quitter le domaine maritime, il importe que soient mises à profit les possibilités que présentent les rives du fleuve entre Nantes et Saint-Nazaire pour implanter des activités liées à l'usage de la voie maritime. C'est d'ailleurs ce port poly-industriel qui constitue l'un des principaux pôles de développement préconisés par l'O. R. E. A. M. dans son *Livre Blanc* adopté par les pouvoirs publics.

Au premier rang de ces industries, il convient de citer l'installation d'un *steam-cracking*, que va rendre possible l'exten-

sion des raffineries de Donges, dont la capacité de raffinage va presque doubler dans le courant de l'année 1971, en passant de 4.500.000 à plus de 8.000.000 de tonnes et ainsi atteindre le seuil de rentabilité autorisant la création de cette unité.

L'exemple de celui de Feyzin, dont l'effet bénéfique s'étend dans un rayon de 300 kilomètres, montre l'intérêt que présenterait, pour la région Ouest, la création d'une telle unité de première génération, en suscitant le développement en aval des unités de deuxième et de troisième générations, ces dernières étant créatrices de nombreux emplois.

Les conditions techniques et économiques générales sont loin d'être défavorables, d'une part, en raison du site portuaire de la Basse-Loire et de la future capacité de raffinage que nous avons évoquée; d'autre part, l'existence d'une main-d'œuvre abondante facilement adaptable constitue un atout appréciable en faveur de cette région de l'Ouest.

L'éloignement des grands centres de consommation a cessé d'être décisif, du fait que le coût des transports maritimes permet d'exporter à des prix compétitifs une part importante de la production en attendant que le développement industriel de la région, dont précisément la pétrochimie constitue un maillon essentiel, permette de trouver sur place un marché préférentiel.

Il s'agit donc d'une politique volontariste du Gouvernement tenant compte non pas du marché potentiel actuel, mais précisément de celui qui sera engendré par la mise en place d'une telle plate-forme pétrochimique. Ce serait ainsi la véritable chance à donner à l'Ouest en constituant le point de départ de son démarrage économique.

Une autre activité dont l'implantation dans l'Ouest serait intéressante et souhaitable serait celle de l'industrie de l'aluminium.

La consommation d'aluminium est, en effet, essentiellement le fait des grands pays évolués, et l'industrialisation du pays, qui constitue l'une des principales options du VI<sup>e</sup> Plan, ne pourra qu'exiger des besoins de plus en plus grands de ce métal.

Ces usines consomment de grandes quantités de matières premières pondéreuses. Il leur faut aussi des surfaces très importantes. De plus, elles nécessitent une très grosse consommation d'énergie.

En ce qui concerne le premier point, la Basse-Loire semble très bien placée pour recevoir les navires de fort tonnage transportant la bauxite. De même, il existe le long des rives du fleuve des surfaces importantes de terrain.

Enfin, du point de vue de la fourniture d'énergie électrique, la centrale de Cordemais, actuellement en construction, sera équipée de quatre groupes de 600 mégawatts et sa puissance sera même peut-être encore renforcée.

Telles sont les grandes lignes de l'action qui pourrait être menée pour accroître l'industrialisation de nos régions Ouest.

Il va de soi que cet effort devra être accompagné d'une amélioration des liaisons routières, ferroviaires et aériennes. En ce qui concerne la voie aérienne, il nous apparaît qu'un ensemble industriel aussi important que celui envisagé en Basse-Loire devrait être doté d'un grand aéroport de classe internationale. En effet, outre l'accroissement prévisible du trafic passager, il faut considérer que le fret aérien va prendre de plus en plus d'importance.

Situé à proximité d'un port tel que celui de Nantes Saint-Nazaire, un tel aéroport bénéficierait de la complémentarité qui existera de plus en plus, pour certaines catégories de fret, entre le trafic aérien et le trafic maritime. Cet aéroport devrait être en outre considéré comme un centre de maintenance à l'échelle européenne constituant un véritable centre industriel comportant non seulement les installations aériennes propres à tout aéroport, mais toute une gamme de magasins de matériel et d'entreprises de maintenance.

Arrivé au terme de cette intervention, je suis parfaitement conscient d'être parfois sorti du cadre tracé par les options du VI<sup>e</sup> Plan pour aborder des cas concrets. Mais ceux-ci ne sont-ils pas en définitive commandés par ceux-là. Aussi n'ai-je point de scrupules à en avoir traité.

Il me reste à espérer que la D.A.T.A.R. saura appliquer « sur le tas » les données de base que nous étudions au cours du présent débat et que l'Ouest français, la façade atlantique, seront toujours présents à son esprit afin que soit assuré leur développement harmonieux. Il ne saurait y avoir en effet d'aménagement du territoire si les régions déjà naturellement favorisées recueillaient seules le bénéfice de l'expansion. Pardonnez-moi de vous dire, monsieur le ministre, que ce serait alors un trompe l'œil de parler d'aménagement. La mission, la voca-

tion de la D.A.T.A.R. doivent s'exprimer tout autrement. Nos régions, de Cherbourg à Bayonne, attendent du VI<sup>e</sup> Plan ce que ne lui ont pas donné les précédents. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Mathy.

M. Marcel Mathy. Monsieur le président, monsieur le ministre, notre groupe nous avait chargés, mon ami Brégégère et moi-même, d'établir un rapport concernant les questions agricoles relatives au VI<sup>e</sup> Plan. Celui-ci m'a laissé le soin de vous l'exposer.

Le Parlement, comme il se doit, a été saisi du rapport sur les options du VI<sup>e</sup> Plan. Le débat s'est déroulé au Conseil économique et social, l'Assemblée nationale en a discuté hier, et aujourd'hui, le Sénat lui-même va en souligner les faiblesses, les avantages, les carences et les erreurs.

Cette agitation et les rebondissements nous paraissent malheureusement assez artificiels, mais nous intéressent fortement en raison des incidences politiques, économiques et sociales qu'elles peuvent avoir sur l'avenir de notre pays.

Notre inquiétude première est de savoir si les options obtenues permettront l'amélioration du niveau de vie des travailleurs et si elles assureront une société plus solidaire. Notre inquiétude est également de savoir si elles pourront faire face aux exigences inhérentes à la croissance et à la progression de la production, aux possibilités des investissements collectifs ou individuels qui auront des conséquences directes sur la durée du travail, sur la possibilité des loisirs, et si elles sauront éviter la disparition des entreprises industrielles, commerciales ou agricoles de petite ou moyenne importance.

Nous retenons avec beaucoup d'intérêt les prévisions heureuses que le Plan nous permet. Nous nous réjouissons à l'annonce d'équipements collectifs ou sociaux, mais nous nous interrogeons pour savoir si les moyens financiers seront donnés pour obtenir ces résultats.

Enfin, notre inquiétude demeure en ce qui concerne la pression fiscale ou les insuffisances notoires que nous avons pu relever.

Le Plan qui nous est présenté, et qui se veut, tantôt réaliste, tantôt romantique, a pour ambition de créer une image prospective de notre pays pour les années à venir. Il nous vante les mérites d'une industrialisation poussée et nous sommes d'accord ; néanmoins, il ne s'agit pas de faire de l'industrialisation sans objectifs précis et je voudrais insister sur la nécessité de respecter dans le VI<sup>e</sup> Plan un parfait équilibre entre les diverses activités nationales, ainsi qu'entre les différentes régions de France.

Le document qui nous a été remis et dont les qualités de présentation et de développement ne sauraient être mises en doute, prend un accent lyrique qui n'est pas pour nous déplaire lorsqu'il s'agit d'agriculture, mais on y cherche en vain un plan quelconque de production, de commercialisation et d'organisation. Il est muet sur les incidences des problèmes européens. Pourtant, c'est dans ce cadre que doit être définie la politique française.

On cherche en vain les objectifs, les prévisions d'une nouvelle politique agricole sur les prix, sur leur hiérarchisation, sur une meilleure organisation des marchés, sur la sélectivité des productions, sur les transferts sociaux, sur la formation des hommes et les mutations nécessitées par l'exode agricole. Cette évolution galopante, cette mutation très importante imposée aux agriculteurs de biens des régions de notre pays, nous posent et nous poseront des problèmes pratiques insolubles si l'on ne met pas en parallèle la politique que l'on souhaite avec les moyens pour y parvenir.

Cette mutation fondamentale, les agriculteurs d'une part, les ruraux d'autre part l'ont-ils souhaitée ? Une minorité peut-être, la majorité probablement pas, mais ensemble ils la subissent et ils en sont pour la plupart les victimes, tant il est vrai qu'une évolution de ce genre doit se réfléchir, se conditionner, se préparer, se mûrir et, en définitive, se maîtriser au profit de l'homme. C'était l'affaire du V<sup>e</sup> Plan. Malheureusement tel n'en a pas été le cas. Quant aux revenus agricoles, ils sont loin d'avoir suivi la courbe ascendante qu'aurait dû être la leur. C'était aussi l'affaire du V<sup>e</sup> Plan.

En définitive, ces deux exemples importants pris parmi tant d'autres font qu'un grand découragement s'implante dans nos campagnes. Ce sont les raisons profondes pour lesquelles nos jeunes quittent la terre à un rythme inquiétant. Il faut donc nécessairement organiser cette reconversion pour freiner l'exode. Si nous voulons maintenir un équilibre, les ruraux ne doivent plus quitter, en principe, la campagne. Ils ne doivent surtout plus la quitter dans les conditions que nous connaissons, car souvent ils ne sont plus alors que des déracinés.

Le VI<sup>e</sup> Plan nous apporte-t-il des apaisements à ce sujet ? A notre avis, il devrait comporter les mesures concrètes suivantes pour pallier cet état de choses : un enseignement agricole pour la formation de nos jeunes qui se destinent à l'agriculture, enseignement qui a pris un retard important par rapport à nos partenaires de la C. E. E. ; la réalisation des équipements collectifs rendus nécessaires par une vie rurale normale ; l'incitation et la mise en place d'activités nouvelles, décentralisées, permettant la création d'emplois sur place et le maintien d'un environnement optimum.

Ces mesures permettraient de donner des conditions de vie meilleures, surtout pour les femmes d'agriculteurs et une sécurité plus grande pour les jeunes.

Ainsi nos communes rurales rempliraient pleinement leur rôle d'équilibre et les principes humains seraient alors respectés. Par contre, si les villes continuent de dévorer toute la sève rurale montante, le désert régional sera une réalité et les villes encombrées seront livrées à l'aventure.

La planification est une nécessité, un taux de croissance, un besoin, mais il ne faut pas que ces deux éléments aillent à l'encontre d'un véritable aménagement du territoire.

Le plan proposé, malgré son analyse subtile et ses affirmations optimistes, ne nous offre aucune prospective rassurante pour notre agriculture. Je tiens à attirer sérieusement l'attention de tous sur l'incertitude qui règne dans le secteur agricole pour son maintien et son développement futur. Nous constatons, hélas ! que sa situation en matière de revenus continue à se dégrader.

Ne devons-nous pas nous alarmer quant à la mise en place d'unités d'élevage sans sol particulièrement importantes, conséquences de l'abrogation de l'article 21 de la loi d'orientation ?

C'est ainsi qu'en aviculture on a assisté, dans certaines régions d'Allemagne, à une concentration des élevages qui atteint un effectif de quatre millions de poules dans un rayon de 25 kilomètres, avec une dimension moyenne de 60.00 poules par entreprise. Le plus grand de ces élevages atteint actuellement 480.000 unités et doit prochainement atteindre le chiffre de 720.000. Nous pourrions citer d'autres exemples concernant la production porcine ou bovine en Belgique, en Italie, qui sont partenaires dans le Marché commun.

La poursuite ou l'accentuation de telles tendances serait lourde de conséquences pour certains agriculteurs en entraînant des perturbations profondes et durables sur les marchés, en conduisant à l'élimination d'un grand nombre de producteurs actuels même organisés, en mettant en difficulté les éleveurs qui ont consenti dans un passé récent des efforts de modernisation et de rationalisation qui se traduisent par des charges d'amortissement importantes, en privant de leur activité des agriculteurs qui n'ont pu se maintenir que grâce au complément de revenu qu'ils tiraient d'une production sans sol.

Tout ceci est donc grave de conséquences et nous avons cherché en vain dans le VI<sup>e</sup> Plan des palliatifs à cet état de chose. Nous espérons que, devant cette situation, des mesures de caractère structurel et social seront prévues, visant à l'adaptation de l'agriculture aux exigences de la société nouvelle. Nous sommes parfaitement conscients que l'économie moderne doit être orientée, qu'il n'est pas possible de produire sans but fixé. Favorables à un plan, nous aurions voulu que celui-ci tienne compte des réalités et ceci est bien l'affaire du Gouvernement. S'adressant à l'agriculture nous l'aurions souhaité plus cohérent, plus précis en lui réservant la place qu'elle doit avoir en lui assurant une meilleure répartition des revenus et une amélioration constante de ses conditions de vie. Considéré comme un élément dynamique, nous aurions aimé que des programmes de développement soient sérieusement définis avec, comme bases, la formation des hommes, la coopération, le crédit, la mutualité, les groupements de producteurs.

Je sais parfaitement que le problème est vaste, difficile, mais il est urgent. J'insiste sur les exigences d'équilibre entre les activités nationales, car sans cet équilibre nous risquons des convulsions profondes. En conséquence, nécessités économiques et besoins sociaux doivent être menés de pair. En effet, l'économique et le social à nos yeux sont inséparables. Le plan social est dominé par les problèmes posés à notre jeunesse agricole qui ne saurait en aucun cas être victime de la société moderne qui se veut prospère et généreuse. Je rappellerai, d'autre part, que le progrès doit être au service des hommes et non l'homme victime du progrès.

Sans doute tout ce que je viens de dire est compris dans une certaine mesure dans le Plan, mais rien n'y est précisé, rien n'est prévu pour sortir l'agriculture de la situation alarmante

dans laquelle elle se trouve, cela étant encore plus vrai pour les régions défavorisées. Dans le VI<sup>e</sup> Plan, les options envisagées sont assez nébuleuses : activités tertiaires mal définies, tourisme manquant de possibilités pour assurer des installations indispensables à sa progression.

Favorable au développement industriel, le parti socialiste se refuse à voir la France divisée, à laisser se déraciner la jeunesse rurale et mourir ses travailleurs dans un univers de campagnes désertes.

Je me suis borné, monsieur le ministre, à faire porter mes critiques du VI<sup>e</sup> Plan sur des questions spécifiques concernant la politique agricole, car je crois qu'il était nécessaire de le faire en raison du climat déprimant dans lequel se trouve plongée l'agriculture de ce pays. Il faut que soient bien connus les objectifs à atteindre et les erreurs à éviter.

Je suis convaincu que nous ne pouvions pas nous dérober à ouvrir une discussion en raison des responsabilités qui sont les nôtres. Je me suis efforcé de survoler ces problèmes, quitte à y revenir plus en détail dans un avenir proche, simplement pour répondre à la tâche que nous revendiquons, celle d'améliorer le sort des hommes, d'harmoniser leur niveau de vie à l'intérieur de l'activité qui leur est propre, en insistant auprès de vous, monsieur le ministre, pour qu'avant toutes choses la politique que vous mènerez pour l'exécution du VI<sup>e</sup> Plan soit une politique sociale dans toute l'acception du terme. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Diligent.

**M. André Diligent.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, j'ai été abasourdi quand j'ai lu ce que consacre le document qui nous est proposé à un domaine qui n'est pas sans importance, puisqu'il s'agit de la radio-télévision. Douze lignes et trois paragraphes.

Le premier me paraît presque un pastiche rédigé par Alphonse Allais puisqu'on y prétend que cet office doit continuer à assurer le fonctionnement satisfaisant de sa mission et qu'il doit continuer à avoir une expansion conforme à son objectif de service public. On aurait pu écrire la même chose à propos de n'importe quoi.

Le deuxième paragraphe nous apprend — ce que nous savions depuis vingt ans — qu'il faut pratiquer une politique de regroupement des services et des immeubles et assurer la formation du personnel.

Le troisième répète ce que l'on dit également depuis plusieurs années, qu'il faut rendre plus vigoureux l'effort régional.

Enfin, en termes d'une prudence exemplaire, on nous apprend qu'il doit être tenu compte d'une troisième chaîne dont « les modalités d'utilisation et de gestion restent à définir ».

En résumé, dans un document qui prétend définir les principales options du VI<sup>e</sup> Plan, je trouve deux ou trois lieux communs et quelques points d'interrogation (*Sourires.*). On est en train, je le crains, de renouveler les erreurs fondamentales commises lors de la préparation du V<sup>e</sup> Plan. Reprenons en effet les documents relatifs à ce Plan : les équipements de radio-télévision ne figuraient pas parmi les éléments collectifs officiellement programmés et les quelques renseignements dont nous disposions se trouvaient dans des annexes qui n'avaient pas à être approuvées par le Parlement ; enfin et surtout, la commission du Plan chargée des problèmes de radio-télévision n'a jamais publié son rapport. Je crois que, si l'on n'y prend garde, le Gouvernement est sur la bonne voie pour renouveler les mêmes erreurs.

Ce manque de concertation et de réflexion prospective nous a déjà occasionné bien des aventures. Souvenez-vous du choix de la définition en 819 lignes, que nous allons devoir abandonner et qui nous a coûté bien cher. Souvenez-vous de la façon dont nous avons mené bataille pour le procédé S. E. C. A. M. et des résultats décevants que nous avons connus, alors qu'avec une meilleure concertation internationale et une réflexion plus approfondie nous aurions trouvé une solution plus avantageuse.

Maintenant, dans les travaux préparatoires de ce VI<sup>e</sup> Plan, le Gouvernement paraît ignorer l'un des problèmes fondamentaux de la fin de ce siècle, la révolution totale des moyens de communication et d'information. On sait pourtant que la macro-télévision, c'est-à-dire par satellite et diffusion directe, la micro-télévision, avec l'arrivée des cassettes, sans parler de la télévision par fils sont des inventions qui, rapidement, vont avoir des conséquences politiques, culturelles, économiques prodigieuses, qui seront sans doute plus importantes que celles de la découverte de Gutenberg. Or, nous ne trouvons pas d'options à ce sujet.

Ces problèmes, d'ailleurs, ne sont pas sans influence sur un autre moyen essentiel d'information dans une démocratie : la presse écrite. Il est clair en effet que l'évolution des techniques audio-visuelles pèsera de plus en plus sur celles de la presse écrite. J'en veux pour preuve ce qui se passe au Japon, où un quotidien transmet les nouvelles à domicile, les abonnés possédant un appareil récepteur qui reproduit, sur du papier électrostatique une feuille de journal en cinq minutes ; c'est également au Japon qu'un autre système révolutionnaire permet l'impression chez soi avec un appareil capable de reproduire en fac simulé un quotidien, en utilisant les canaux de la télévision. J'en veux pour preuve ce qui se passe en Allemagne où nous assistons à l'alliance du trust Springer, c'est-à-dire 40 p. 100 de la presse quotidienne, et de Bertelsmann, le plus grand producteur de disques, de livres et de cinéma, qui préparent ensemble un quasi-monopole privé qui comprendra la presse, le cinéma les disques et les cassettes ; j'en veux pour preuve un projet dont on parle beaucoup en ce moment, celui de « Canal 10 ».

Il ne peut être question, dans le cadre de ce débat, de parler longuement de ce projet qui n'a d'ailleurs été officiellement communiqué qu'à M. le Président de la République et à M. le Premier ministre. J'ai eu la bonne fortune d'en avoir un exemplaire. Je tiens cependant à vous rassurer : il n'a été dérobé ni à l'Élysée ni à Matignon et il ne m'est pas parvenu par les soins des renseignements généraux (*Sourires.*). J'y ai trouvé d'excellentes choses, mais aussi des erreurs monumentales.

Ce projet peut avoir légitimement des partisans et des adversaires encore que, s'il était adopté en l'état, il risquerait d'entraîner la disparition d'une partie importante de la presse, cette presse dont le pluralisme est indispensable et qui pourtant se rétrécit progressivement puisque, dans quelques jours, un quotidien parisien va disparaître. Il était loin de défendre mes idées (*Sourires.*), mais je ne peux m'empêcher de regretter sa disparition, à une époque où le dialogue est plus que jamais nécessaire.

Ce que je me bornerai à critiquer dans ce projet « Canal 10 », ce sont les méthodes utilisées. Nous en avons assez, en effet, des décisions préparées dans la pénombre de certaines antichambres ! Nous en avons assez d'entendre en confidence que tel homme public serait d'avance gagné ou perdu pour une opération ! Je vais vous apprendre une nouvelle : il paraît même qu'un sondage va être incessamment réalisé, qui démontrera que le pays attend son salut d'une chaîne privée.

Tout cela n'arriverait pas si nous connaissions les options fondamentales proposées par le Gouvernement et sa politique à l'égard des moyens audio-visuels et de la presse écrite. Trop de problèmes complexes se trouvent mêlés qui mériteraient une étude approfondie à l'occasion du Plan : j'entends l'évolution des techniques et des radio-télévisions ; j'entends l'avenir du monopole de l'O. R. T. F. — quelle signification, quelle valeur, quelle finalité le Gouvernement donne-t-il à ce mot ? — j'entends l'avenir de la presse écrite ; j'entends une étude prospective sur l'évolution de la publicité en France, facteur essentiel de la survie de cette presse ; j'entends des réflexions sur le statut de la presse. A ce propos, j'en sont les travaux de la commission institutionnelle créée par le Gouvernement à la demande du Sénat sur les problèmes posés par les sociétés de rédacteurs, et dont les conclusions devraient être déposées déjà depuis plus d'un an ?

Si je ne craignais de chagriner notre glorieux collègue et ami le sénateur Martin, je dirais que le choix d'une troisième ou d'une quatrième chaîne de télévision est au moins aussi important que celui d'une autoroute. (*Sourires.*) Et je m'aperçois que, sur ce point notamment, le Gouvernement reste évasif et refuse de confirmer les déclarations et les engagements du gouvernement précédent.

En conclusion, dans un domaine capital où tout va s'accélérer en progression quasi-géométrique, où la nature des problèmes risque de se trouver complètement et constamment déplacée, où des options essentielles vont devoir être prises rapidement sur le plan industriel, économique, financier, juridique, constitutionnel peut-être, administratif, politique, on ne nous livre qu'un document totalement hermétique.

Puissiez-vous, monsieur le ministre, nous rassurer en nous affirmant que cet hermétisme ne dissimule pas une absence de réflexions ou d'options ! Il s'agit, en effet, d'un problème qui jusqu'alors était peut être limité à l'échelon national, mais il est devenu un problème de civilisation et la technique l'a désormais placé à l'échelle planétaire. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. Tournan, dernier orateur inscrit.

**M. Henri Tournan.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, il est paradoxal que le Plan, hier ardente obligation, aujourd'hui ambition nationale, fasse l'objet

de débats en fin de session alors que, selon une tradition qui existait certes sous les régimes précédents et a été pieusement maintenue par la V<sup>e</sup> République, l'ordre du jour surchargé ne permet pas une discussion sérieuse et approfondie.

Le VI<sup>e</sup> Plan place en première option, hautement prioritaire, l'industrialisation accélérée du pays, que les grosses sociétés capitalistes, mues par l'aiguillon du profit, doivent assurer tandis que, selon ses auteurs, les travailleurs dans leur ensemble y trouveraient également leur compte.

Cette vue optimiste n'est malheureusement pas confirmée par l'examen attentif du document qui est soumis à nos réflexions, et force est de constater que tout ce qui concerne l'homme et ses conditions d'existence est sacrifié à cette furie d'industrialisation qui s'est brusquement emparée des pouvoirs publics sous l'influence du grand patronat français. C'est d'ailleurs ce que nous proposons de montrer en ce qui concerne un point particulier de ce plan, l'aménagement du territoire.

Le double mouvement de concentration qui se développe depuis la Libération s'est accéléré avec la mise en application progressive du Marché commun. Dans tous les secteurs de l'activité économique — industrie, agriculture, commerce — les grandes entreprises ont accru leurs dimensions aux dépens des petites et des moyennes dont le nombre décroît chaque année. En même temps, sur le plan territorial, l'essentiel de l'activité industrielle, et même économique en général, tend à se regrouper de plus en plus dans des zones restreintes, abandonnant à la seule agriculture le reste du pays qualifié d'espace rural.

Ainsi, le déséquilibre qui existe dans la répartition géographique des activités et des hommes s'aggrave à un rythme de plus en plus rapide. Sans doute cette évolution spontanée ne s'est-elle pas accomplie sans raison; elle n'en présente pas moins des dangers qui apparaissent d'autant plus clairement que le processus de concentration s'amplifie.

L'accumulation de la population sur des espaces limités, sa dispersion sur de vastes étendues posent aux collectivités locales, grandes cités ou communes rurales, des problèmes d'équipement de plus en plus difficiles à résoudre.

De même, l'aspect humain de cette évolution ne laisse pas d'être préoccupant: on découvre aujourd'hui le problème de l'environnement et le mot, jusqu'alors peu usité, de « nuisance » est couramment employé pour caractériser les conditions de vie déplorables qu'entraîne une civilisation industrielle non maîtrisée.

Il est donc nécessaire que le Gouvernement agisse pour freiner, sinon renverser cette tendance car, dans une véritable démocratie, l'économie doit être au service de l'homme et l'Etat a pour tâche d'imposer le respect de l'intérêt général aux forces économiques et financières qui, dans leur recherche exclusive du profit, ont tendance à le négliger.

On ne saurait parler de Plan si l'Etat se borne à assurer le rétablissement de grands équilibres, indispensables certes, par la politique économique et financière appropriée et laisse toute latitude aux grandes entreprises privées pour s'installer où bon leur semble.

Le Plan qui s'achève n'incline toutefois pas à l'optimisme car, s'il traduit une certaine volonté des pouvoirs publics d'aider au démarrage des régions en difficulté, essentiellement l'Ouest, pris dans acception la plus large, il n'aboutit qu'à des résultats bien modestes, faute de moyens suffisants et d'une impulsion vigoureuse et méthodique. Si, au cours des dernières années, les créations d'emploi y ont été en moyenne plus nombreuses que dans le reste du pays, elles ont peu concerné le secteur industriel, qui est le plus susceptible de jouer un rôle d'entraînement, et elles sont restées très localisées, de vastes zones du Sud-Ouest et du Centre demeurant en dehors de cette timide réanimation économique.

La plupart des opérations qui ont abouti sont dues à des initiatives des collectivités locales qui ont pu faire les sacrifices nécessaires et à l'aide de l'Etat. Aussi, les affinités des municipalités avec le pouvoir ont-elles été souvent décisives en ce domaine. C'est ainsi que certaines déconcentrations administratives ont apporté à des villes d'importance moyenne d'appréciables suppléments d'activité. Mais ces réalisations sont isolées et ne répondent pas à un véritable plan méthodique, cohérent, à la mesure du problème à résoudre. Si, d'autre part, on observe que certaines régions traditionnellement très actives, comme le Nord et l'Est, connaissent aujourd'hui des difficultés en matière d'emploi, on a le droit de dire que, jusqu'à maintenant, la politique d'aménagement du territoire n'a pas donné des résultats à la mesure des besoins unanimement reconnus.

Le VI<sup>e</sup> Plan apporte-t-il l'espoir d'une meilleure répartition des activités dans l'ensemble du pays? L'industrialisation, son

objectif essentiel, va-t-elle profiter à tout le territoire? Telle est la question qui mérite d'être posée et à laquelle nous nous efforcerons de répondre.

Le rapport du commissariat général au Plan admet que la majeure partie du développement industriel qui doit être réalisé de 1971 à 1975 se localisera dans des régions déjà fortement industrialisées et où la densité démographique est élevée: région parisienne, vallée de la Seine, région Rhône-Alpes, Nord.

Le Plan reconnaît bien implicitement qu'une telle évolution, conforme à celle qui est constatée depuis de nombreuses années, n'est pas tout à fait satisfaisante puisqu'il pose le principe que la politique à poursuivre devra tendre à éviter les concentrations excessives, intention louable dont on ne dit pas comment elle pourra se matérialiser.

En effet, comment rattraper les retards de certaines régions dans la réalisation des équipements publics, qui constituent l'infrastructure préalable à toute industrialisation, alors qu'on entend contenir dans d'étroites limites la pression fiscale, qu'elle émane des collectivités locales ou de l'Etat?

En réalité, la volonté d'industrialisation rapide, qui est celle du Gouvernement dans l'optique libérale qui est la sienne, favorise le mouvement de localisation industrielle qu'officiellement on déclare vouloir freiner. Aussi est-on en droit de craindre que les régions dites insuffisamment développées ou en voie de conversion, où sont disponibles espace et main-d'œuvre, ne puissent recevoir, au cours des cinq années à venir, les implantations d'activités nouvelles nécessaires au maintien sur place de leur population, notamment de leurs jeunes en quête d'emploi.

Cette vue pessimiste se trouve d'ailleurs confirmée par une disposition du Plan qui prévoit que la diffusion du développement économique dans l'ensemble du territoire implique un effort de concentration préalable des aides dans les villes moyennes de 50.000 à 100.000 habitants.

Nous estimons, comme l'association des maires de France, que les villes d'une population inférieure à 50.000 habitants ne sauraient être purement et simplement intégrées dans l'espace rural et que beaucoup d'entre elles peuvent fournir un milieu favorable à des entreprises utilisant des techniques modernes et faisant appel à une main-d'œuvre quantitativement limitée.

Il suffit de consulter une carte pour constater que, sur de vastes étendues du territoire français, il n'existe que des villes d'une population inférieure à 50.000 habitants. Or, leur refuser toute aide particulière pour s'industrialiser, c'est ôter à ces régions tout espoir de sortir du sous-développement.

Cette politique est d'autant moins admissible que les petites et moyennes cités ont, en général, fait preuve d'une très grande vitalité, et ont parfois progressé plus rapidement que les très grandes agglomérations. Elles constituent des pôles d'ancrage de la population; leur rôle structurant est fondamental pour éviter la dépopulation d'un certain nombre de départements qui, comme le Gers, que j'ai l'honneur de représenter, ont l'agriculture comme principale activité.

D'autre part, il ne paraît pas discutable que l'une des solutions du problème agricole, si l'on tient pour inévitable la diminution du nombre des agriculteurs, réside dans la création d'emplois nouveaux par l'implantation d'activités industrielles, alimentaires ou autres, dans de telles localités.

Les auteurs du Plan semblent considérer que l'industrialisation n'est possible que dans un milieu urbain caractérisé. Or les cas ne sont pas rares, quoique insuffisamment nombreux, de petites villes où existent soit des entreprises de dimension modeste et cependant actives, soit des ateliers de sous-traitance dépendant de firmes industrielles importantes. Négliger ces réalisations et refuser de les encourager, c'est renoncer à un aménagement optimum du territoire, dont l'objet est précisément de maintenir, autant que possible, la population dans son cadre traditionnel, où elle souhaite demeurer, dans la mesure où des emplois convenables lui sont offerts.

En somme, l'industrialisation certes souhaitable, passe selon le plan, avant l'homme, qui doit être à son service et être déplacé au gré des impératifs technocratiques discutables. Une telle conception — est-il besoin de le dire — n'est pas la nôtre.

D'ailleurs cette politique de concentration urbaine accélérée pose aux villes qui accueillent les migrants des problèmes d'infrastructure et de logement considérables que les prévisions pourtant optimistes du Plan ne paraissent pas permettre de résoudre.

Ainsi l'aménagement du territoire, tel qu'il apparaît à la lecture du Plan, se désintéresse de la réanimation des zones rurales, les zones dites de rénovation créées sous le V<sup>e</sup> Plan, arbitrairement délimitées et dépourvues de moyens, ne pouvant

être considérées comme une solution aux problèmes posés. Cela est d'autant plus regrettable que cette réanimation est encore possible en maints endroits. Or, si l'Etat laisse sans intervenir énergiquement, se poursuivre le mouvement de désertion des campagnes, un seuil sera franchi dans cinq à dix ans au-delà duquel aucune vie normale ne pourra plus être maintenue.

On ne saurait, en effet, considérer comme une solution satisfaisante la transformation d'une grande partie du pays en parc national et son affectation à un tourisme familial épisodique en vue de permettre aux citadins névrosés de retrouver leur équilibre en reprenant contact avec la nature.

La politique dite des métropoles d'équilibre se justifie par la nécessité d'assurer dans le cadre régional un ensemble de services de caractère administratif et culturel et de favoriser l'application de centres de décision économique atténuant l'emprise de la capitale parisienne et permettant une réelle décentralisation. Elle ne saurait suffire et il serait néfaste que ces villes drainent toute la population de leur *hinterland*, alors qu'un développement plus harmonieux de l'ensemble du territoire serait bénéfique à tous.

Le Sénat, dont la vocation naturelle est la défense des collectivités locales, ne peut qu'être inquiet de cette urbanisation galopante que le Plan encourage en prévoyant des aides de l'Etat en priorité aux villes de plus de 50.000 habitants et qui condamne à la stagnation de nombreuses communes, aptes à participer à l'essor économique du pays.

En réalité, la réanimation de vastes régions ne demanderait pas à la collectivité nationale un effort insupportable. Les dépenses supplémentaires qu'elle entraînerait, éminemment productives, pourraient se substituer opportunément aux dépenses de prestige, héritage du règne précédent, qui encombrant encore le budget de l'Etat.

Il faudrait tout d'abord, au lieu de supprimer dans les régions rurales, comme on le fait depuis des années, les écoles, les perceptions, les recettes postales, les subdivisions des ponts et chaussées, les services hospitaliers, les tribunaux — cette liste, hélas ! n'est pas limitative — maintenir toutes ces implantations administratives absolument indispensables à la vie locale. En second lieu, il conviendrait d'accélérer, par une aide plus substantielle de l'Etat, la réalisation des équipements collectifs qui sont encore d'une insuffisance scandaleuse : achèvement des adductions d'eau, renforcement du réseau électrique, amélioration du réseau routier qui, dans des régions pauvres à faible densité de population, constituent des charges écrasantes pour les départements et les communes.

Le désenclavement est, pour de nombreuses régions, la condition de leur démarrage économique ; il exige dans les délais les plus rapides la modernisation d'un certain nombre de grands axes routiers régionaux et des télécommunications dont le retard, par rapport aux pays voisins, est particulièrement humiliant. Or nous avons l'impression que la campagne tapageuse entreprise par de puissants intérêts privés en faveur des autoroutes, dont nous ne discutons pas qu'elles soient indispensables pour assurer les grandes relations nationales et internationales, conduit à négliger ces axes régionaux, qui, s'ils étaient portés à quatre voies, contribueraient d'une façon décisive à l'essor de nos provinces. De même, la conception trop étroite de la notion de rentabilité en matière ferroviaire doit être reconsidérée car elle conduit à des suppressions de lignes, dont les effets économiques, psychologiques et humains sont souvent désastreux.

Enfin, un effort de formation professionnelle, adaptée et coordonnée avec des projets d'implantation, permettrait de convertir la main-d'œuvre disponible sur place aux nouvelles tâches offertes.

Toutes ces mesures seraient beaucoup plus efficaces que les aides promises à la décentralisation industrielle, qui ne sont accordées qu'avec parcimonie et selon une procédure lente, compliquée et aléatoire.

En ce qui concerne l'aménagement du territoire, le VI<sup>e</sup> Plan aurait gagné à être conçu avec les représentants des collectivités locales afin de parvenir à un équilibre variable selon les régions, car il doit être tenu compte de nombreux éléments tels que la densité de la population rurale et urbaine, la situation géographique, le relief. Il s'agit, en ce domaine, dont dépend le style de vie de notre population, d'un travail abstrait de technocrates, ne laissant que bien peu de place à la concertation avec les élus locaux. Aussi, dans sa forme actuelle, ne peut-il que soulever les plus expresses réserves.

Mais peut-on raisonnablement parler de plan, alors que l'idée essentielle est précisément de donner aux grandes entreprises privées, épaulées par le capitalisme financier, toute liberté

d'agir selon leurs intérêts propres, l'Etat leur abandonnant, à toute occasion, une nouvelle part de ses prérogatives ?

Sans doute peut-on répondre qu'il ne s'agit que de grandes options et que les mesures d'exécution qui seront ensuite décidées permettront d'émettre un jugement plus nuancé sur ce VI<sup>e</sup> Plan. Nous pensons que sa conception étant fondamentalement mauvaise, il n'est pas possible d'en attendre la rénovation économique et sociale du pays, cette « nouvelle société » chère à M. le Premier ministre. Aussi ne sera-t-on pas surpris que nous ne puissions pas lui accorder notre caution. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes ainsi que sur plusieurs travées à gauche.*)

**M. le président.** Avant d'entendre la réponse de M. le ministre aux différents orateurs et pour déférer à son vœu, je propose au Sénat d'interrompre ses travaux pendant quelques instants, étant bien précisé que nous examinerons l'article unique du projet de loi et les amendements au cours de la soirée. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-huit heures dix minutes, est reprise à dix-huit heures trente-cinq minutes.*)

**M. le président.** La séance est reprise.

— 7 —

#### MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR DU 27 JUIN 1970

**M. le président.** M. le président du Sénat a reçu de M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat chargé des relations avec le Parlement la lettre suivante :

« Paris, le 26 juin 1970.

« Monsieur le président,

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Gouvernement apporte à l'ordre du jour prioritaire du samedi 27 juin 1970 les modifications suivantes :

« 1<sup>o</sup> Retirer de l'ordre du jour la discussion des conclusions des commissions mixtes paritaires sur :

« — le projet de loi modifiant la loi du 1<sup>er</sup> septembre 1948 sur les loyers ;

« — le projet de loi organique relative au statut des magistrats ;

« — le projet de loi relatif à l'organisation judiciaire ;

« — le projet de loi relatif à l'organisation judiciaire dans la région parisienne.

« 2<sup>o</sup> Inscrire à l'ordre du jour prioritaire de la deuxième séance publique, à la suite du projet sur l'interdiction de la vente et de l'achat des produits de la pêche :

« — la discussion des conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi relatif à l'habitat insalubre ;

« — et la discussion en deuxième lecture de la proposition de loi relative à la rénovation urbaine.

« Je vous prie de croire, monsieur le président, à l'assurance de ma haute considération.

Signé : « JEAN-LOUIS TINAUD. »

En conséquence, l'ordre du jour de demain samedi 27 juin est ainsi modifié, en application de l'article 48 de la Constitution et de l'article 29 du règlement.

— 8 —

#### PREPARATION DU VI<sup>e</sup> PLAN

##### Suite de la discussion et adoption d'un projet de loi.

**M. le président.** Nous reprenons la discussion du projet de loi portant approbation d'un rapport sur les principales options qui commandent la préparation du VI<sup>e</sup> Plan.

La parole est à M. le ministre.

**M. André Bettencourt, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire.** Monsieur le président, mesdames, messieurs, au moment où s'achève votre débat, permettez-moi de faire part d'une impression personnelle.

Voilà plusieurs mois que je participe avec assiduité, dans les enceintes les plus variées, aux débats concernant les grandes options du VI<sup>e</sup> Plan. Pour se limiter au seul Parlement, près de trente heures ont été consacrées, la semaine dernière, à ce débat, à l'Assemblée nationale et pas moins de quinze heures ici même au Sénat.

Pourtant, si surprenant que cela puisse paraître, au moment où nous en arrivons au terme de cette première phase de la discussion et de la concertation, je ne ressens, contrairement à ce que vous pourriez imaginer, aucun signe de saturation. Pendant les deux journées que j'ai eu le plaisir de passer ici, en votre compagnie, chaque exposé de vos rapporteurs, chaque intervention des membres de cette assemblée, m'a apporté un éclairage nouveau, original, intéressant sur les problèmes qui ont été discutés, même si, sur divers sujets, les points de vue exprimés ne correspondaient pas toujours à ceux du Gouvernement. Cela aurait été bien extraordinaire, presque inquiétant.

Peut-être ai-je entendu quelques vérités et aussi quelques contrevérités dont je ne ferai pas le procès; les historiens du Sénat s'en chargeront. Je leur fais confiance. (Sourires.)

Je voudrais seulement, au terme de ce débat, qui fut toujours de la plus haute tenue, et en vous remerciant, reprendre avec vous les thèmes principaux qui ont été abordés à cette tribune.

Puis, ce soir, si vous me le permettez, après la présentation des amendements, j'indiquerai, au nom du Gouvernement, les points sur lesquels les propositions résultant du débat qui s'achève ont recueilli tout particulièrement notre adhésion.

Le premier thème de réflexion que j'ai relevé dans la plupart de vos interventions portait, c'était normal, sur le choix du rythme de croissance que vous propose le Gouvernement au cours du VI<sup>e</sup> Plan.

Les uns — peu nombreux il est vrai — ont craint que ce rythme, légèrement supérieur à celui du V<sup>e</sup> Plan — qui était, je le rappelle, de 5,7 p. 100 en nouvelle base de comptabilité nationale — ne soit un peu trop présomptueux, eu égard aux expériences passées et à la croissance prévue de nos principaux partenaires européens.

Mais d'autres, notamment M. le rapporteur de votre commission des affaires économiques et du plan, ont jugé la proposition du Gouvernement un peu timorée et proposé un rythme de croissance de 6,5 p. 100, sans en faire un mythe, si j'ai bien compris, et j'ai parfaitement entendu M. Filippi, qui nous a surtout invités à faire le plus possible et qui tient à ce que nous nous donnions les moyens de faire le plus possible.

Puis-je d'abord vous rappeler — et je regrette que M. Lecanuet n'ait pas entendu mon discours d'introduction car j'avais beaucoup insisté là-dessus — qu'aux yeux du Gouvernement le taux de croissance proposé n'est que le résultat, constaté *a posteriori*, d'un ensemble d'actions dont toutes ne dépendent pas des seules politiques du Gouvernement? M. le Premier ministre l'a dit sans ambiguïté: « Un taux de croissance ne se vote pas, ne se décrète pas ».

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le VI<sup>e</sup> Plan a mis volontairement l'accent moins sur le taux de croissance que sur les politiques permettant de le réaliser. J'ajoute que le taux de croissance choisi, aux approches de 6 p. 100, correspond à une appréciation réaliste à la fois de nos possibilités et de nos limites: de nos possibilités en matière d'emploi, d'épargne et de productivité; de nos limites tenant aux sacrifices et aux efforts d'adaptation qu'exigerait un rythme trop élevé de croissance.

Je tiens à affirmer solennellement que le plein emploi sera une préoccupation essentielle du Gouvernement au cours du VI<sup>e</sup> Plan. M. Gravier a eu parfaitement raison d'attirer notre attention sur ce point. J'ai déjà dit et je le répète: il est exclu que le chômage puisse être pour le Gouvernement un moyen de régulation économique: le taux de croissance qui vous est proposé tient compte précisément de ce principe fondamental de notre politique. Peut-être les experts qui ont inspiré le choix du Gouvernement ont-ils, comme vous le pensez, monsieur Filippi, sous-estimé les réserves de productivité que recèle notre économie. Mais peut-être — des remarques faites à cette tribune sur le taux prévu par nous concernant la hausse des prix m'incitent à le souligner — peut-être ne devons-nous pas non plus sous-estimer les risques de déséquilibre, notamment en matière de prix, qui serait entraîné par un taux de croissance supérieur.

Quoi qu'il en soit, je voudrais rappeler au Sénat que le Gouvernement a tenu compte des vœux exprimés au nom de votre commission par votre rapporteur au cours d'un exposé qui a obtenu, mais qui méritait de notre part la plus grande attention,

en complétant comme suit le texte de notre rapport initial: « Ce taux de 6 p. 100 ne marque pas une limite infranchissable. Il n'est pas exclu qu'il puisse être légèrement dépassé, même sans forcer le rythme des mutations en cours, si des politiques rigoureuses peuvent être rapidement mises en œuvre. »

Je pense que M. Filippi voudra bien y voir plus qu'une intention de notre part.

Un second thème, également fondamental, a retenu l'attention de votre assemblée: l'Europe. M. Filippi a dit toute l'importance que votre commission des affaires économiques attachait, au cours du VI<sup>e</sup> Plan, au développement de la politique européenne. D'autres orateurs, notamment M. Lecanuet, se sont exprimés dans le même sens.

Ai-je besoin de rappeler que, pour le Gouvernement, tout doit être fait dans les prochaines années pour renforcer la Communauté économique européenne? Ainsi que le rappelle le rapport sur les options, le début du VI<sup>e</sup> Plan coïncide avec le passage à la période définitive de la construction européenne. Pour l'approfondissement de la Communauté, le Gouvernement français a fait à ses partenaires des propositions sur les modalités d'un renforcement de la coopération en matière de développement industriel et scientifique. Il souhaite également une poursuite de la coopération monétaire et économique.

Quant à l'élargissement de la Communauté, il est vivement souhaité par le Gouvernement, qui veillera, ainsi que le désire votre commission des affaires économiques, à ce qu'il n'entraîne pas des modifications sensibles aux règles qui ont déjà été acceptées par les pays de la Communauté.

Sur tous ces points, la manière de voir du Gouvernement rejoint tout à fait celle qui est exprimée dans les propositions d'amendement de votre commission des affaires économiques.

D'ailleurs, n'est-ce pas parce que nous avons décidé, sans esprit de retour, l'ouverture de nos frontières et l'unité européenne, que nous avons fait de la compétitivité une des ambitions du VI<sup>e</sup> Plan? N'est-ce pas aussi à cause du phénomène européen que la conception de notre planification a connu une évolution dont le VI<sup>e</sup> Plan doit tirer les conséquences? L'Europe est tellement présente dans le VI<sup>e</sup> Plan, que la fixation même de nos objectifs, notamment en matière d'équilibre extérieur, tient compte tout particulièrement des perspectives d'évolution économique de nos principaux partenaires.

Enfin, je conclurai sur ce point en vous rappelant que le troisième programme européen de politique à moyen terme, dont l'élaboration coïncide avec celle du VI<sup>e</sup> Plan, visera à harmoniser les politiques économiques d'ensemble des Etats membres.

N'oublions pas enfin les finalités politiques, qui donnent à la Communauté tout son sens et sa portée. Le Gouvernement a la conviction que l'Europe peut constituer un foyer exceptionnel de développement, de progrès et de culture, nécessaire, ainsi que l'ont proclamé les chefs d'Etat des six réunis à La Haye, à l'équilibre du monde et à la protection de la paix. Il fera tout ce qui est en son pouvoir pour que la cohésion de cette Europe s'affermisse au cours des années à venir.

Ces deux thèmes généraux ainsi rappelés — le rythme de notre croissance et le cadre européen où s'insère cette croissance — je voudrais maintenant m'arrêter au problème dont tous les orateurs, sans exception, m'a-t-il semblé, ont reconnu l'importance: celui de la compétitivité de notre industrie. Il est donc inutile que je rappelle l'importance du développement industriel tant pour la progression de nos exportations que pour la croissance de notre production.

Je me bornerai donc à répondre aux inquiétudes exprimées par vos rapporteurs ou par divers intervenants sur certains points particuliers.

Ainsi plusieurs d'entre vous, M. Armengaud et M. Filippi, ont exprimé des doutes sur la possibilité de financer les investissements nécessaires à la croissance. Il est vrai que le résultat escompté ne sera pas facile à atteindre. Le rapport sur les options ne dissimule pas ces difficultés, tenant notamment à la lenteur d'évolution des comportements d'épargne ainsi qu'au cloisonnement excessif des circuits de financement. Mais j'ai déjà indiqué que, précisément, les travaux de la deuxième phase permettront l'élaboration de propositions précises sur les moyens de développer l'épargne des ménages et de réformer les mécanismes de financement.

MM. Armengaud et Filippi ont fait, en ce qui les concerne, des propositions relatives à l'amortissement fiscal et à l'indexation des prêts. Vous comprendrez aisément qu'il est difficile, dans un tel débat, de se prononcer, de façon isolée, sur des propositions qui ne peuvent s'apprécier que dans une réflexion

globale. Qu'ils me permettent de leur dire que les pièces qu'ils ont versées au débat seront à coup sûr examinées avec la plus grande attention au cours de la deuxième phase de nos travaux.

On a également suggéré une plus grande sélectivité dans la définition des secteurs faisant l'objet d'une politique industrielle.

Le VI<sup>e</sup> Plan comportera, en effet, des programmes d'action précis concernant certains secteurs clés ou en régression. Mais les actions sélectives devront être limitées en nombre. L'Etat ne doit intervenir au niveau du secteur ou de l'entreprise que dans des cas bien précis, lorsque les évolutions spontanées ne conduiront pas à des situations satisfaisantes. Il entend respecter en ce qui le concerne les règles du jeu de l'économie de concurrence et orienter en priorité son action vers la création des conditions favorables au développement d'entreprises efficaces et répondant aux besoins des consommateurs. C'est pourquoi il consacrera des moyens importants au développement des infrastructures et de la recherche appliquée, à la mise en place de moyens de financement adaptés aux diverses catégories d'entreprises, enfin et surtout, à la formation de la main-d'œuvre.

M. Duclos a, dans son intervention d'hier soir, critiqué la politique que nous préconisons en matière d'investissements étrangers.

Puis-je simplement lui rappeler, en premier lieu, que la France a, dans l'ensemble, reçu de pays extérieurs à la Communauté européenne, beaucoup moins d'investissements que la Grande-Bretagne ou l'Allemagne ? D'autre part, le Gouvernement a défini, concernant ces investissements, une politique dont les grandes lignes sont précisées dans le rapport sur les options. Il s'agit d'accueillir surtout des entreprises qui peuvent créer de nouveaux emplois, établir des laboratoires de recherches, exporter une part importante de leur production ou rénover un secteur en régression. En revanche, le Gouvernement a décidé d'écarter en principe le rachat pur et simple d'entreprises françaises ou la prise de contrôle par l'étranger d'industries clés. Dans cette perspective, les entreprises étrangères ne disposent pas plus d'avantages que les entreprises françaises correspondantes.

Quant au rapport de la Communauté européenne que cite M. Duclos, dont je voudrais faire remarquer qu'il ne se réfère pas particulièrement à la France, il pose, en effet, le problème délicat de l'harmonisation des régimes d'aides dont le Gouvernement français continuera à demander la mise en service au sein du Marché commun.

Une négociation internationale devra intervenir à cet égard. Je l'ai dit à l'Assemblée nationale, je l'ai répété devant la commission des affaires économiques et du Plan, je le redis ici.

Le Gouvernement s'est engagé, dans la lettre rectificative qu'il a déposée à l'Assemblée nationale, « à mettre à profit la deuxième étape de préparation du Plan pour rechercher une meilleure harmonisation des aides dans le cadre du Marché commun ». Je puis vous dire que je compte me rendre dès le mois de septembre à Bonn pour m'entretenir avec des collègues du Marché commun de ce problème essentiel pour la réalisation d'une véritable communauté économique européenne.

Quatrième thème de réflexion, la situation des agriculteurs : votre collègue, M. le sénateur Blondelle, a plaidé le dossier avec toute la conviction et tout le talent que nous lui connaissons. Je lui répondrai que le Gouvernement partage ses préoccupations et que l'amélioration de la situation des agriculteurs dont le principe a été posé tant par le traité de Rome que par la loi d'orientation agricole du 5 août 1960 reste un objectif du VI<sup>e</sup> Plan.

Mais le Gouvernement considère que le problème doit être abordé de manière à la fois plus large et plus précise qu'il ne l'avait été pour le V<sup>e</sup> Plan.

L'indicateur de revenus retenu pour le V<sup>e</sup> Plan était le résultat brut d'exploitation de la branche « Agriculture », rapporté à l'effectif des exploitants. A l'usage, cet indicateur s'est révélé peu satisfaisant, et cela pour deux raisons : d'une part, il ne prend pas en compte les ressources non agricoles des agriculteurs, notamment les transferts de l'Etat dont vous connaissez tous l'importance ; d'autre part, il ne tient pas compte des disparités de situation à l'intérieur de l'agriculture — et vous savez qu'elles sont considérables. Ainsi, il est apparu que l'indicateur des revenus agricoles par exploitant, tel qu'il était conçu pour le V<sup>e</sup> Plan, ne reflétait pas fidèlement la situation de la majorité des agriculteurs.

C'est pour cette raison que la commission de l'agriculture du VI<sup>e</sup> Plan n'a pas voulu retenir des objectifs quantitatifs de croissance de revenus ayant une signification aussi peu précise. Elle

aura à définir dans la deuxième phase de ses travaux des indicateurs qui pourraient mieux rendre compte de la situation réelle des agriculteurs.

Mais par-delà le choix d'un indicateur approprié, il faut bien sentir que l'évolution des revenus agricoles dépend et dépendra de plus en plus d'éléments variés, qui ne relèvent d'ailleurs pas tous de l'Etat.

La politique de l'Etat visera, avant tout, au cours du VI<sup>e</sup> Plan, à améliorer la situation des agriculteurs les plus défavorisés, soit par des aides à caractère social, soit par des mesures facilitant leur conversion : formation générale et technique, créations d'emploi, primes d'installation. De même, la situation des salariés agricoles devra se rapprocher, au cours du VI<sup>e</sup> Plan, de celle des autres secteurs.

Quant aux agriculteurs qui sont en mesure de tirer de leurs exploitations des revenus suffisants, l'amélioration de leur situation dépend certes de l'action de l'Etat, mais elle dépend surtout d'eux-mêmes. Elle devra être recherchée dans une meilleure adaptation de l'offre à la demande, dans un soutien des prix adapté aux nécessités du développement économique, dans une organisation efficace des producteurs, dans le cadre d'une politique contractuelle définissant à la fois les aides de l'Etat et les engagements pris en contrepartie par les agriculteurs.

J'en arrive au cinquième thème de réflexion, concernant la vie de nos régions. Vous avez été très nombreux à en parler, et croyez bien que si cela est au fond de vos cœurs, c'est également au fond du nôtre.

Plusieurs d'entre vous, et notamment votre collègue M. Raymond Brun, se sont interrogés sur la place qui serait faite à l'aménagement du territoire dans le VI<sup>e</sup> Plan. Je puis leur répondre nettement que la politique d'aménagement du territoire sera poursuivie et accentuée, parce que, comme je l'ai dit, elle répond aux trois principes de compétitivité, de solidarité et d'amélioration des conditions d'existence qui sont les grandes orientations du VI<sup>e</sup> Plan.

Je répète que le développement des régions déjà industrialisées ne se fera pas aux dépens des autres régions du pays. Les régions de l'Ouest, du Sud-Ouest et du Massif central constituent une grande réserve d'hommes et d'espace, dont le développement industriel peut désormais tirer parti grâce à la liberté d'implantation que leur offrent les techniques modernes.

Ainsi sera poursuivi, au cours du VI<sup>e</sup> Plan, l'effort important déjà mené au cours du V<sup>e</sup> Plan. Car l'effort — je ne sais pas si vous en êtes vraiment persuadés — a été effectivement important. Pour prendre l'exemple de la région de Bretagne, un ensemble impressionnant de mesures ont été prises en vue de désenclaver cette région et de la faire participer à l'expansion économique nationale. Je rappellerai que la Bretagne, qui a été classée en 1967 zone de rénovation rurale, est la région qui a bénéficié le plus des programmes complémentaires financés sur le F. I. A. T. et le budget des différents ministères. Je rappellerai aussi que le 9 octobre 1968 un ensemble de mesures tout à fait exceptionnelles ont été prises pour cette région, reposant sur trois objectifs : renforcement de l'équipement routier, affirmation de la vocation maritime de la Bretagne occidentale, affirmation de la vocation pour l'électronique de cette région.

J'ai cité la Bretagne à titre d'exemple et j'aurais pu énoncer l'ensemble des décisions qui ont été prises. Mais je comprends bien que, les uns et les autres, vous eussiez souhaité de manière plus explicite que chacune de vos régions figure dans le rapport qui vous est soumis. Mais il s'agit d'un rapport sur les options, mesdames, messieurs, je vous demande d'avoir l'amabilité de vous en souvenir. Néanmoins, je voudrais dire un mot à ceux d'entre vous qui ont exposé, très légitimement d'ailleurs, leurs soucis concernant les pays de la Loire.

Les pays de la Loire ont bénéficié, au cours des dernières années, des efforts d'orientation des industriels vers l'Ouest. Je sais que cela ne résout pas les problèmes d'emploi de cette région ; mais la position de Nantes-Saint-Nazaire, métropole d'équilibre, ouverte sur l'Atlantique grâce à son équipement portuaire qu'il faudra améliorer, doit lui permettre, j'en suis convaincu, de jouer un rôle de pôle de développement industriel majeur s'appuyant sur des industries de base fortes ou des techniques évoluées. Le VI<sup>e</sup> Plan devra définir les actions précises dans ce sens.

De la même manière, un effort particulier sera réalisé en faveur des régions frontalières du Nord, du Nord-Est, madame...

Mme Marie-Hélène Cardot. Je vous remercie, monsieur le ministre.

**M. André Bettencourt, ministre délégué.** ... et de l'Est affectées par la mutation de certaines activités industrielles de base.

Lorsque deux d'entre vous se sont étonnés, à cette tribune, de ce que les départements d'outre-mer ne faisaient l'objet que de quelques pages dans un rapport aussi important, je pensais à tous ceux qui représentent les départements de France ...

**M. Jean Filippi, rapporteur.** Et les îles !

**M. André Bettencourt, ministre délégué.** ... les îles bien sûr, et aussi les régions, et qui sont en droit de demander pourquoi on ne les a pas citées une par une.

En réponse aux interventions de MM. Marie-Anne, Gautier, Gargar, je voudrais souligner que le Gouvernement a précisé, dans son rapport, qu'il entendait poursuivre ses efforts et les orienter de manière à favoriser les mutations indispensables de l'économie de ces départements. En particulier, seront développées les actions visant à favoriser la mise en place d'une infrastructure économique de production, ainsi que la formation des jeunes. Si l'agriculture doit rester un secteur fondamental du développement, et si la diversification des cultures reste un axe essentiel du développement, le développement de la pêche, celui du tourisme et surtout l'industrialisation doivent faire l'objet d'un effort particulier. Dans le domaine de l'industrie, essentiel au point de vue de la croissance et de l'emploi, l'effort visera en particulier la recherche de débouchés autres que ceux du marché intérieur.

Ainsi, le développement harmonieux de toutes nos régions — je voudrais vous en persuader — est une préoccupation constante pour nous, et particulièrement pour moi, au titre de l'aménagement du territoire.

C'est dans le même esprit que la procédure de régionalisation du Plan a été améliorée de manière à mieux associer nos régions à la préparation du Plan. Permettez-moi de souligner, à ce propos, que, pour la première fois, des élus locaux ont directement participé aux travaux des commissions du Plan.

Sixième thème, la politique familiale.

L'accent a été mis par plusieurs intervenants, notamment Mme Lagatu, MM. Souquet, Menu et le professeur Henriet, sur les problèmes de la démographie, de la famille.

Le rapport n'ignore pas ce problème et le Gouvernement en a complété les orientations dans une lettre rectificative qu'il a jointe à son projet à l'issue du débat. C'est ainsi que sont prévues l'étude et la mise en œuvre d'un ensemble cohérent de mesures favorisant la natalité. La politique familiale tiendra compte dans ses aspects — qui ne relèvent pas exclusivement de la politique des prestations familiales — de la préoccupation de l'amélioration de la situation des familles nombreuses.

Le problème de la situation des femmes n'a pas été négligé. Si, peut-être, sa présentation n'a pas été synthétique, la situation des femmes, notamment le souci de leur insertion professionnelle satisfaisante et de l'égalisation des chances, relèvent de la politique active de la formation professionnelle qui constitue une des orientations fondamentales du rapport.

J'ajouterai que le développement de l'industrialisation dans les zones de peuplement rural dense devrait apporter le complément de créations d'emplois indispensables à la promotion d'un meilleur emploi, notamment de l'emploi féminin dans les zones où les conditions et les chances de la promotion féminine étaient jusqu'à présent les moins satisfaisantes.

Reste enfin la question fondamentale que M. Filippi a posée au terme de son rapport : « Y a-t-il encore un Plan » ? Et M. Filippi, comme d'autres parmi vous, de regretter que le Plan ne soit plus cette « ardente obligation » qui s'imposait ainsi à la nation.

Pour moi, monsieur le rapporteur, la réponse à votre question ne fait aucun doute et elle est positive. Le Plan a, certes, évolué, tout comme l'a fait l'économie. Il doit tenir compte du contexte général d'une économie ouverte et décentralisée. Mais au-delà de cette évolution, le Plan est resté lui-même. Avoir conscience des aléas qui pèsent sur la réalisation des objectifs du Plan, ce n'est pas porter atteinte à la crédibilité du Plan, c'est, bien au contraire, expliciter en toute clarté les limites inhérentes à sa nature pour pouvoir, ensuite, en toute lucidité, s'engager plus ardemment à le réaliser.

De même, je crois qu'il vaut mieux renoncer à opposer les notions, en réalité complémentaires, de plan et de marché. Plan et marché remplissent, en fait, chacun des fonctions différentes. Un marché vigoureux est indispensable pour stimuler le dyna-

misme des entreprises et il faut en accepter la logique là où il est le gage de la réussite. Mais il n'est pas moins nécessaire qu'un Plan vienne corriger les mécanismes du marché, notamment pour promouvoir les changements structurels, définir la part des biens et services collectifs et favoriser une meilleure répartition des revenus. Il n'est pas jusqu'aux pays à planification rigide, où M. Duclos aime à chercher des exemples et des références, qui n'aient été obligés de prendre en compte, bon gré mal gré, certaines nécessités du marché.

Citant à la fois Raymond Queneau et Michel Audiard, M. Ponia-towski, dont M. Filippi a repris une formule, au demeurant savoureuse, a reproché au VI<sup>e</sup> Plan de ne faire que « causer ». Et, de fait, on a beaucoup « causé » sur le VI<sup>e</sup> Plan, dans les régions, les commissions du Plan, au Conseil économique et social, à l'Assemblée nationale et ici même au Sénat, et même tard dans la nuit. N'aurions-nous pas accepté sur le Plan une large concertation que vous nous auriez, à juste titre, reproché de ne pas avoir assez « causé ».

Mais, rassurez-vous, le Plan ne se contente pas de « causer ». Ainsi que vous l'avez souhaité, monsieur Filippi, le VI<sup>e</sup> Plan comportera un ensemble de prévisions, d'objectifs et de moyens qui feront de lui, comme le souhaite le Gouvernement, un véritable instrument pour l'action.

C'est ainsi qu'il doit être compris. Le rapport sur les options aura été une étape importante, mais cela n'aura été qu'une étape. Il restera, au cours de l'année qui vient, à élaborer le Plan proprement dit et à définir les programmes d'action qui lui donneront sa pleine signification. Ce travail sera difficile, je ne me le dissimule pas. Mais le Gouvernement entend le mener avec résolution de façon à répondre pleinement aux aspirations qui se sont révélées au cours de ce débat. J'ose espérer que vous ne lui mesurerez pas votre concours dans cette tâche qui commande l'avenir de la nation tout entière.

Ainsi que l'a proposé M. le président tout à l'heure, nous reprendrons la discussion sur les amendements de telle manière que toutes les observations qui doivent être faites à cet égard puissent être formulées. Et puis, si vous me le permettez, au nom du Gouvernement, j'indiquerai au Sénat, d'une manière un peu plus solennelle, quels sont les engagements que nous comptons prendre envers vous et envers le pays à la suite de la longue et importante discussion qui a eu lieu ici même. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

**M. André Armengaud.** Je demande la parole pour répondre à M. le ministre.

**M. le président.** La parole est à M. Armengaud.

**M. André Armengaud.** Monsieur le président, je voudrais tout d'abord remercier M. Bettencourt, ministre chargé du Plan, des espoirs qu'il nous a donnés. Si nous ne devons nous en tenir qu'à ses propos, nous nous sentirions dans une certaine mesure apaisés quant aux conséquences qui seront tirées de nos débats lors de la mise au point du prochain plan en partant des options dégagées à la suite de ces débats. Malheureusement, l'expérience nous a montré que, depuis vingt-cinq ans, c'est le même ministère, celui des finances et des affaires économiques, qui, en fait, a géré l'avenir de la nation.

Le résultat de cette gestion — il faut que vous vous en souveniez bien — c'est, depuis 1945, sept dévaluations et cinq ou six plans de redressement économique et financier qu'on nous présente pratiquement tous les deux ou trois ans. Notre voisine, l'Allemagne fédérale, a fait en 1948, sans le concours des anciens élèves de l'école nationale d'administration (*Sourires*), une opération monétaire parfaitement réussie et depuis cette date elle va de réévaluation en réévaluation.

Mes chers collègues, je crois qu'il faut conclure de cette comparaison que la France a pour malheur de voir sa politique menée par le ministère des finances, notamment par les seuls anciens élèves de l'école nationale d'administration. (*Rires et applaudissements sur les travées socialistes et sur quelques travées à gauche.*)

Aussi, monsieur le ministre, si les recommandations du Parlement, en particulier celles du Sénat, qui sont parfaitement précises et positives — je ne veux citer que celles de la commission des affaires économiques et de la commission des finances que je connais mieux que les autres — sur les différents moyens à mettre en œuvre pour aboutir au taux de croissance que vous souhaitez, ne font pas l'objet, dans les mois qui viennent, de discussions sérieuses entre votre département ministériel et les membres des commissions compétentes du Sénat — cela pour

qu'on réponde à nos propositions et qu'on en tire tout le suc utile — les propos que vous aurez tenus à l'instant à cette tribune demeureront malheureusement lettre morte. Cela prouvera que vous n'aurez pas pu triompher de la citadelle ou du bastion auquel je viens de faire allusion et qu'il est parfaitement indifférent à tout ce qui ne sort pas des tiroirs de ses propres services.

Nous sommes un certain nombre dans le pays à avoir, plus que les fonctionnaires de l'école nationale d'administration, la notion des réalités économiques et plus d'imagination. Il serait temps que le Gouvernement s'en souvienne ! (*Applaudissements sur les travées socialistes et sur de nombreuses travées à gauche, au centre et à droite.*)

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole dans la discussion générale ?...

La discussion générale est close.

Ainsi que nous en avons précédemment décidé, nous allons maintenant interrompre nos travaux.

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-neuf heures quinze minutes, est reprise à vingt-deux heures vingt-cinq minutes, sous la présidence de M. Alain Poher.*)

#### PRESIDENCE DE M. ALAIN POHER

**M. le président.** La séance est reprise.

Nous poursuivons la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant approbation d'un rapport sur les principales options qui commandent la préparation du VI<sup>e</sup> Plan.

Je rappelle que la discussion générale est close.

Nous passons à la discussion de l'article unique.

« *Article unique.* — Le rapport annexé à la présente loi et concernant les principales options, qui commandent la préparation du VI<sup>e</sup> Plan, est approuvé. »

Cet article est affecté d'une série d'amendements.

J'appelle d'abord les amendements n<sup>os</sup> 8, 1 et 3 qui peuvent être soumis à discussion commune.

L'amendement n<sup>o</sup> 8, présenté par M. Filippi, au nom de la commission des affaires économique et du plan, tend à compléter l'article unique du projet de loi par les dispositions suivantes :

« ... sous réserve que :

« 1<sup>o</sup> Le taux de croissance annuel de la production intérieure brute (P. I. B.) soit porté à 6,5 p. 100 et que des économies budgétaires permettent de ramener la pression fiscale et parafiscale à 39 p. 100 de cette production, étant entendu que le taux de croissance retenu assure un juste équilibre entre la recherche d'une expansion économique permettant d'atteindre un taux d'emploi optimum et la nécessité de ne pas accélérer les mutations, de les maîtriser et de les accompagner de mesures les rendant supportables ;

« 2<sup>o</sup> L'industrialisation tienne compte du rôle tenu par les autres secteurs, et notamment l'agriculture, le commerce et le tourisme dans le développement économique et l'équilibre de la balance des comptes ;

« 3<sup>o</sup> Soient facilités, d'une part, l'autofinancement des entreprises par le retour à l'amortissement fiscal sur la valeur de remplacement et, d'autre part, leur financement externe par le rétablissement de la faculté d'indexation des emprunts ;

« 4<sup>o</sup> Les petites et moyennes entreprises puissent atteindre leur rythme optimum de croissance par l'obtention de moyens de financement adéquats, à court et à long terme ;

« 5<sup>o</sup> Le rattrapage des revenus agricoles individuels inscrit dans la loi d'orientation agricole du 5 août 1960 et dans le Traité de Rome s'effectue au cours du VI<sup>e</sup> Plan ;

« 6<sup>o</sup> L'exécution du VI<sup>e</sup> Plan soit facilitée par une action tendant à promouvoir l'adoption d'une planification européenne ;

« 7<sup>o</sup> La stratégie industrielle française s'insère dans le cadre d'une politique industrielle européenne ;

« 8<sup>o</sup> Soit renforcée l'action de la France en faveur de l'intégration économique européenne et la création d'une monnaie européenne ;

« 9<sup>o</sup> L'élargissement de la Communauté économique européenne ne soit accepté que dans la mesure où il n'en compromettrait pas l'approfondissement ;

« 10<sup>o</sup> Soit écarté un nouveau « déplafonnement » des cotisations de sécurité sociale ;

« 11<sup>o</sup> Soit porté de 315.000 à 330.000 le nombre des logements sociaux — en particulier « locatifs » — en vue de permettre une politique de la famille, une réelle mobilité de la main-d'œuvre et le logement de certaines personnes âgées. »

L'amendement n<sup>o</sup> 1, présenté par M. Jean Gravier, au nom de la famille, une réelle mobilité de la main-d'œuvre et le unique par la disposition suivante :

« ...sous réserve :

« — que le taux de croissance retenu assure un juste équilibre entre la recherche d'une expansion économique permettant d'atteindre un taux d'emploi optimum et la nécessité de ne pas accélérer les mutations, de les maîtriser et de les accompagner de mesures les rendant supportables. »

L'amendement n<sup>o</sup> 3, du même auteur, propose l'adjonction de la disposition suivante :

« ...sous réserve :

« — qu'un effort particulier soit réalisé pour la construction de logements sociaux locatifs en vue de permettre une politique de la famille, une réelle mobilité de la main-d'œuvre et le logement de certaines personnes âgées. »

**M. André Bettencourt, ministre délégué.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. André Bettencourt, ministre délégué.** Je m'excuse d'intervenir avant les auteurs des amendements, mais, monsieur le président, je demande que tous les amendements soient appelés et défendus d'abord et que le vote sur ceux-ci ait lieu seulement après que j'aurai exposé le point de vue du Gouvernement sur l'ensemble des dispositions proposées pour compléter l'article unique du projet de loi.

**M. Jean Filippi, rapporteur.** J'en suis tout à fait d'accord, en exprimant l'espoir que le Gouvernement nous apportera certains apaisements.

**M. le président.** Les votes sur les amendements étant, à la demande du Gouvernement et avec l'accord de la commission saisie au fond, réservés, je donne la parole à M. Filippi pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 8 de la commission des affaires économiques et du Plan.

**M. Jean Filippi, rapporteur.** Mes chers collègues, je serai extrêmement bref, puisque les différents points de l'amendement présenté par la commission des affaires économiques et du Plan ont déjà fait l'objet de ma part de larges commentaires à l'occasion de l'exposé que j'ai fait à la tribune. J'en reprends cependant pour le Sénat les onze paragraphes.

Le premier souhaite que le taux de croissance annuel de la production intérieure brute (P. I. B.) soit porté à 6,5 p. 100 et que des économies budgétaires permettent de ramener la pression fiscale et parafiscale à 39 p. 100 de cette production, étant entendu que le taux de croissance retenu assure un juste équilibre entre la recherche d'une expansion économique permettant d'atteindre un taux d'emploi optimum et la nécessité de ne pas accélérer les mutations, de les maîtriser et de les accompagner de mesures les rendant supportables.

Le deuxième suggère que l'industrialisation tienne compte du rôle tenu par les autres secteurs, et notamment l'agriculture, le commerce et le tourisme dans le développement économique et l'équilibre de la balance des comptes.

Le troisième propose que soient facilités, d'une part, l'autofinancement des entreprises par le retour à l'amortissement fiscal sur la valeur de remplacement et, d'autre part, leur financement externe par le rétablissement de la faculté d'indexation des emprunts.

Je conçois fort bien que ce paragraphe représente une modification importante de notre système fiscal, d'une part, et, d'autre part, des modalités des emprunts, et j'imagine que M. le ministre

délégué au Plan et à l'aménagement du territoire ne sera peut-être pas en mesure de nous répondre favorablement dès ce soir.

Le paragraphe suivant concerne les petites et moyennes entreprises. Votre commission souhaite qu'elles puissent atteindre leur rythme optimal de croissance par l'obtention de moyens de financement adéquats, à court et à long terme. En effet, les petites et moyennes entreprises ont moins de facilités pour échapper, en faisant par exemple appel à un financement étranger, à l'encadrement du crédit et aux difficultés d'emprunt.

Le cinquième paragraphe concerne le rattrapage des revenus agricoles individuels inscrit dans la loi d'orientation agricole du 5 août 1960 et dans le traité de Rome. Je ne pense pas que le Gouvernement renie les engagements que soit ses prédécesseurs, soit lui-même ont pris à cet égard.

Les quatre paragraphes suivants : 6°, 7°, 8° et 9° sont ce que j'appellerai les « amendements européens ». « L'exécution du VI° Plan devrait être facilitée par une action tendant à promouvoir l'adoption d'une planification européenne. » Nous souhaitons : que « la stratégie industrielle française s'insère dans le cadre d'une politique industrielle européenne », ce qui paraît conforme à l'action du Gouvernement, mais ce à quoi il n'a guère été fait allusion dans son rapport ; que soit renforcée l'action de la France en faveur de l'intégration économique européenne et la création d'une monnaie européenne, création sur laquelle nous avons lu dans la presse des déclarations récentes de M. le ministre des finances.

Nous voudrions que l'élargissement de la Communauté économique européenne ne soit accepté que dans la mesure où elle ne compromettrait pas son approfondissement ; c'est dire que l'entrée de l'Angleterre ne doit pas compromettre notre marche en avant vers l'intégration économique européenne et la monnaie européenne.

Les deux autres paragraphes de l'amendement sont de caractère social. Le Gouvernement a parlé d'un « déflafonnement » des cotisations de sécurité sociale. Votre commission y est opposée, car elle pense que le « déflafonnement » actuel est suffisant, que tout nouveau « déflafonnement » défavoriserait les cadres.

Le dernier paragraphe concerne les logements sociaux. Le nombre avancé par le Gouvernement dans son rapport est de 315.000, celui que nous demandons est de 330.000, comme l'Assemblée nationale également le demandait. Nous voudrions en particulier qu'il y est des logements locatifs. Nous pensons que l'accroissement du nombre des logements sociaux permet une politique de la famille, une réelle politique de la main-d'œuvre et le logement des personnes âgées. L'accroissement du nombre des logements sociaux est un élément de stabilité des salaires.

Tels sont, monsieur le président, les différents paragraphes de l'amendement de la commission qui forme à mon sens, dans le contexte du rapport du Gouvernement comme dans celui du rapport de la commission, un tout cohérent.

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur pour avis, pour défendre les amendements n° 1 et 3.

**M. Jean Gravier, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales.** L'amendement n° 1, repris à son compte par la commission des affaires économiques et du Plan, témoigne d'un soul de prudence, d'une volonté de recherche pour un juste équilibre entre la croissance souhaitable et les mutations socio-professionnelles qu'elle entraîne.

L'amendement n° 3 sur les logements sociaux, dont l'objet est le même que celui du paragraphe 11° de l'amendement de M. Filippi, montre qu'un effort particulier est accompli en matière de construction des logements socio-locatifs. Nous avons constaté qu'il rejoignait les préoccupations de la commission des affaires économiques et du Plan et que le Gouvernement partageait également cette préoccupation.

**M. Jean Filippi, rapporteur.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur.

**M. Jean Filippi, rapporteur.** Je voudrais faire remarquer — et je pense que M. Gravier sera d'accord — que ces deux amendements se trouvent en fait intégrés dans le texte de notre commission.

**M. le président.** Par amendement n° 2, M. Jean Gravier, au nom de la commission des affaires sociales, propose de compléter l'article unique par la disposition suivante :

« ... sous réserve :

« — que le projet de VI° Plan comporte des précisions chiffrées minima par grandes catégories d'équipements collectifs, assurant un accroissement global annuel en volume de ces équipements, les projets de loi de finances devant, chaque année, prévoir un montant d'autorisations de programme permettant d'atteindre cet objectif et, en particulier, la couverture des besoins sanitaires de l'ensemble de la population. »

La parole est à M. le rapporteur pour avis.

**M. Jean Gravier, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales.** Cet amendement demande des options plus précises en ce qui concerne les équipements collectifs sanitaires et sociaux. Les travaux récents de la commission de contrôle sur l'exécution du V° Plan en matière sanitaire et sociale nous ont montré les insuffisances et les conditions imparfaites dans lesquelles ont été réalisés ces équipements durant le V° Plan.

Vous allez sans doute indiquer, monsieur le ministre, que les investissements sociaux ne sauraient être sacrifiés, que les modalités d'attribution des subventions de l'Etat devraient être simplifiées et les contrôles administratifs allégés. Nous vous remercions de ces intentions mais vous me permettez de considérer qu'il s'agit, là encore, d'options imprécises.

En dehors des programmes retenus au titre de l'exercice 1970, il existe actuellement au ministère de la santé des dossiers techniquement prêts qui représentent plus de 1.600 millions de francs de subventions, c'est-à-dire d'autorisations de programme, soit des projets susceptibles d'absorber les crédits de trois années, selon le rythme des crédits inscrits au budget de 1970.

Nous devons être attentifs à ces besoins comme à l'impatience, à l'inquiétude et au découragement des collectivités locales ou des œuvres privées. C'est la raison pour laquelle nous attendons de vous, monsieur le ministre, un engagement plus précis.

**M. le président.** Par amendement n° 4, M. Jean Gravier, au nom de la commission des affaires sociales, propose de compléter l'article unique par la disposition suivante :

« ... sous réserve :

« — que le produit des cotisations (au taux de 11,50 p. 100) destinées au financement des prestations familiales demeure en totalité affecté à son objet. »

La parole est à M. le rapporteur pour avis.

**M. Jean Gravier, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales.** L'amendement n° 4 concerne les prestations familiales. Je ne reviendrai pas ce soir sur les problèmes de la démographie, de la natalité, de la famille et des conditions qui se trouvent ainsi dégagées pour l'avenir du pays. Cet amendement, qui a été adopté par notre commission unanime, évoque deux problèmes étroitement liés. Le premier est celui du taux des cotisations. Nous avons constaté en effet que la régression du taux des cotisations, qui est passé de 16,75 p. 100 en 1958 à 11,50 p. 100 actuellement, se traduisait par une compression relative des ressources réparties entre les familles dans le cadre de la compensation familiale et nous avons remarqué également que la progression des allocations familiales au cours du V° Plan n'avait atteint que le tiers de ce qui était prévu à ce Plan.

Le second problème est celui de l'affectation des cotisations. A ce propos, nous demandons tout simplement que soient respectés le principe et le mécanisme inclus dans l'ordonnance du 21 août 1965. En manifestant cette réserve, nous avons le sentiment de faire écho aux légitimes demandes des familles trop souvent patientes, réservées, silencieuses, et, de ce fait, quelque peu oubliées dans notre pays. Il importe que ces familles se sentent à l'aise dans la nouvelle société et en attendant la définition à venir d'une vraie politique de la famille, qu'on leur donne, dès maintenant, des assurances quant à leur régime d'allocations familiales. Mais au-delà des familles d'aujourd'hui, nous pensons surtout à la France de demain et c'est le sens de notre particulière résolution sur ce point.

**M. le président.** Par amendement n° 5, M. Jean Gravier, au nom de la commission des affaires sociales, propose de compléter l'article unique par la disposition suivante :

« ... sous réserve :

« — qu'à l'avenir les projets de loi de finances comportent en annexe une présentation des comptes prévisionnels de chacun

des régimes sociaux recevant directement ou indirectement une aide de l'Etat ou d'un autre régime. »

La parole est à M. le rapporteur pour avis.

**M. Jean Gravier, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales.** L'amendement n° 5 s'inspire d'un souci de clarté comptable et financière qui nous paraît nécessaire pour suivre avec précision et lucidité les différents transferts effectués entre les divers régimes à notre sens trop nombreux et entre le budget de l'Etat et ces régimes. Nous espérons que cette préoccupation sera retenue dans l'avenir et qu'une concrétisation pourra intervenir lors de la prochaine présentation budgétaire.

**M. le président.** Par amendement n° 6, M. Jean Gravier, au nom de la commission des affaires sociales, propose de compléter l'article unique par la disposition suivante :

« ... sous réserve :

« — que soient rapidement assurées à toutes les personnes âgées et à tous les handicapés des ressources au moins égales à la moitié du S. M. I. C. »

La parole est à M. le rapporteur pour avis.

**M. Jean Gravier, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales.** Cet amendement demande que soit davantage précisé l'effort de solidarité à accomplir à l'égard des personnes âgées et des handicapés en leur assurant rapidement des ressources correspondant au moins à 50 p. 100 du salaire minimum garanti. Les calculs figurant dans le rapport sur les options nous paraissent être inspirés de cette progression. Nous aurions donc voulu que l'on accepte de le dire.

**M. le président.** Par amendement n° 7, M. Jean Gravier, au nom de la commission des affaires sociales, propose de compléter l'article unique par la disposition suivante :

« ... sous réserve :

« — qu'en matière de salaires un effort particulier soit fait en faveur du S. M. I. C. et des rémunérations les plus faibles. »

La parole est à M. le rapporteur pour avis.

**M. Jean Gravier, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales.** Cet amendement concerne l'évolution du salaire minimum interprofessionnel garanti et des rémunérations les plus faibles. Le rapport que vous présente M. le ministre marque une sollicitude particulière pour les travailleurs ayant les plus bas salaires. C'est une attention à laquelle nous souscrivons tous, mais de deux choses l'une : ou, renversant la tendance actuelle, ces bas salaires évoluent plus rapidement que les salaires moyens et la situation des plus modestes se trouve améliorée, ou ces bas salaires évoluent au même rythme que les salaires moyens, ou encore à un rythme moins rapide, et la situation de ces travailleurs se dégradant ouvre davantage l'éventail des salaires.

Notre amendement a tout simplement pour but de retenir clairement la première de ces deux options et je serai surpris que le Gouvernement n'accepte pas de retenir également cette option.

En bref, monsieur le président, les réserves exprimées par votre commission des affaires sociales se résument dans cette affirmation qu'on ne peut pas dissocier social et économique et que la justice sociale est le garant véritable de la paix sociale et aussi de l'efficacité économique. Peut-être qu'une option plus résolue dans le sens de la vérité et de la justice permettrait de donner à ce pays l'encadrement qui lui manque et à notre VI<sup>e</sup> Plan un souffle nouveau.

Telle est, mes chers collègues, la contribution que votre commission des affaires sociales a cru de son devoir d'apporter aux travaux du Sénat.

**M. le président.** Nous arrivons à l'amendement n° 9, présenté par M. Louis Gros, au nom de la commission des affaires culturelles. Cet amendement tend à compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« ... sous réserve :

« 1° En ce qui concerne l'éducation :

« a) Que la croissance des dépenses d'équipement et de fonctionnement soit conçue en fonction des besoins réels tels qu'ils se définissent dans et par une politique de démocratisation de l'enseignement qui entend garantir la qualité de cet enseignement ;

« b) En particulier que l'enseignement supérieur dispose des crédits suffisants pour que la loi d'orientation puisse être appliquée dans des conditions qui permettent de juger de sa valeur réelle ;

« c) Que soit assurée pour tous une éducation permanente correspondant aux capacités de chacun et pour cela que soient satisfaites toutes les conditions psychologiques, juridiques, financières et pédagogiques de la réussite ;

« d) Que l'enseignement soit essentiellement consacré à la préparation de l'homme à la vie en société et à la formation de son esprit ; qu'il le dispose à recevoir, à chaque niveau, soit un enseignement plus élevé, soit une formation professionnelle correspondant à des activités économiques et sociales déterminées ;

« e) Enfin, que les moyens en équipement et en personnel soient accordés à l'éducation nationale pour que la prolongation de la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans soit effectivement assurée dans les plus brefs délais ;

« 2° En ce qui concerne la recherche :

« a) Que le montant des crédits affectés à la recherche fondamentale croissent d'une façon régulière en valeur absolue et relative par rapport au P. N. B. ;

« b) Que les sciences de l'homme et les sciences pour l'homme, en particulier la recherche médicale, bénéficient d'une priorité, c'est-à-dire voient leurs ressources croître d'une façon plus forte que celle des autres secteurs de recherche ;

« c) Que soit renforcée l'action de la France en faveur de l'intégration européenne et que la politique scientifique française s'insère dans le cadre d'une politique scientifique européenne ;

« d) Que la politique scientifique française cesse de privilégier quelques grands programmes menés par des organismes dont l'autonomie peut être difficilement compatible avec une coordination nationale et européenne ;

« e) Que le rythme de croissance de la recherche et du développement permette d'atteindre en 1975 pour ces dépenses le pourcentage de 3 p. 100 du P. N. B. ;

« f) Que de meilleurs rapports s'établissent entre les universités et l'industrie et que s'atténue la séparation entre grandes écoles et enseignement universitaire en vue de rechercher une formation commune fondée sur le développement des aptitudes à la recherche ;

« 3° En ce qui concerne les activités culturelles, sportives et socio-éducatives :

« a) Que le ministère des affaires culturelles ait sous sa tutelle l'O. R. T. F., aucune action de développement culturel d'envergure ne pouvant se concevoir sans possibilité d'utiliser les grands moyens de communication que sont la radiodiffusion et la télévision, l'O. R. T. F. et l'Etat prenant à leur charge toutes les dépenses d'infrastructure nécessaires à la diffusion sur l'ensemble du territoire ;

« b) Qu'une troisième chaîne éducative et culturelle soit créée conformément aux conclusions de la commission sénatoriale de contrôle sur l'O. R. T. F. ;

« c) Que soit assurée au budget du ministère des affaires culturelles une progression régulière et rapide de 20 p. 100 par an, de façon à atteindre environ 1 p. 100 du budget de l'Etat en fin de période d'exécution du Plan ;

« d) Que le ministère des affaires culturelles regroupe les services qui, dans d'autres ministères s'occupent de questions de caractère culturel (exemple : les bibliothèques, qui dépendent encore de l'éducation nationale) ;

« e) Que le ministère des affaires culturelles dispose des moyens financiers et juridiques suffisants pour faire respecter, chaque fois qu'il le jugerait opportun, certaines normes esthétiques et empêcher la destruction et la perte du patrimoine historique ;

« f) Que des recherches psycho-sociologiques soient entreprises en vue de déterminer les conditions d'un développement culturel fondé sur les besoins réels de notre époque et ses aspirations ;

« g) Qu'à tous les degrés de l'enseignement des moyens en équipement et en personnel qualifié soient accordés en vue de dispenser de façon efficace, à tous les élèves et à tous les étu-

dants, une éducation physique et sportive, complément indispensable de l'enseignement et condition d'une formation équilibrée de la personnalité ;

« En particulier, que toutes mesures budgétaires soient prises pour que les dispositions concernant le tiers-temps reçoivent pleine application ;

« h) Qu'un lien plus étroit soit établi entre d'une part les maisons de la culture, d'autre part les clubs de jeunes et les maisons de jeunes et de la culture afin que ceux-ci puissent servir de relais et de moyens pour comprendre les aspirations et les besoins de la jeunesse de notre époque. »

La parole est à M. le rapporteur pour avis.

**M. Louis Gros, président et rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.** Monsieur le président, mes chers collègues, le rapport que la commission des affaires culturelles a déposé justifie et explique l'amendement que nous avons déposé.

Monsieur le ministre, avant d'écouter les déclarations que vous devez faire et qui commanderont le maintien ou le retrait de l'amendement et notre vote, je me permets de signaler à votre attention, avec l'espoir de trouver dans votre réponse les informations les concernant, les points essentiels.

Une question importante est celle de la croissance des dépenses d'équipement et de fonctionnement en matière d'éducation nationale. Au cours du VI<sup>e</sup> Plan, cette croissance ne doit pas être uniquement fonction de la croissance du revenu national, mais essentiellement des besoins réels et d'une politique de démocratisation de l'enseignement et du maintien de sa qualité.

Nous insistons pour que soit trouvée dans les options du Plan une réponse aux questions que nous sommes posées à propos de la recherche. Il est important pour le développement du pays que le montant des crédits affectés à la recherche fondamentale croissent d'une façon régulière en valeur absolue et en valeur relative par rapport au produit national brut.

Après avoir souligné dans le rapport que la finalité, dans le domaine social, doit être l'homme, je dirai, en ce qui concerne les activités culturelles, sportives et socio-éducatives, à un moment où l'on sent que seraient volontiers remis en cause le rôle et l'existence du ministère des affaires culturelles, que celui-ci devrait avoir sous sa tutelle l'O. R. T. F. En effet, aucune action de développement culturel d'envergure n'est concevable sans l'utilisation des moyens de communication que sont la radio-diffusion et la télévision, l'Etat prenant à sa charge toutes les dépenses d'infrastructure nécessaires à la diffusion sur l'ensemble du territoire.

Nous demandons aussi que soit assurée chaque année au budget du ministère des affaires sociales une progression régulière et rapide, de façon à lui attribuer 1 p. 100 du budget, objectif dont tout le monde convient qu'il doit, à terme, être atteint.

A tous les degrés de l'enseignement, des moyens en équipement et en personnels qualifiés doivent être accordés en vue de dispenser de façon efficace à tous les élèves et à tous les étudiants une éducation physique et sportive, complément indispensable de l'enseignement et condition d'une formation équilibrée de la personnalité.

Telles sont, mes chers collègues, monsieur le ministre, les idées qui, à notre sens, ne sont pas suffisamment exprimées dans le rapport annexé au projet de loi qui nous est proposé.

Monsieur le ministre, sur ces divers points, en particulier sur le niveau de croissance des crédits d'éducation nationale, vous ne pouvez pas reporter vos réponses et les explications que vous devez au Parlement jusqu'au moment où nous discuterons du Plan lui-même. Pour la nation, il s'agit là d'options fondamentales.

Dans le domaine culturel, notamment en ce qui concerne l'éducation nationale, entendez-vous satisfaire les besoins réels et assurer la démocratisation en accordant aux équipements correspondant aux fonctions collectives d'ordre culturel un pourcentage d'accroissement annuel au moins égal à celui qui est accordé aux équipements collectifs de base.

Certes, monsieur le ministre, dans votre discours introductif et dans les propos que vous avez tenus en conclusion, vous avez déjà apporté des éléments de réponse à ces questions fondamentales, et il faut vous en remercier, mais je vous demande une réponse plus nette, notamment en ce qui concerne la croissance des moyens mis à la disposition de l'éducation nationale.

**M. le président.** Les amendements ayant été défendus par leurs auteurs, je donne la parole à M. le ministre pour faire connaître la réponse du Gouvernement.

**M. André Bettencourt, ministre délégué.** Monsieur le président, mesdames, messieurs, après avoir demandé la réserve des amendements déposés et après avoir entendu ceux qui avaient à les défendre, je vais, dans quelques instants, vous donner les conclusions auxquelles nous sommes arrivés, et qui ont valeur d'engagement du Gouvernement, concernant certaines recommandations du Sénat pour la préparation du VI<sup>e</sup> Plan.

Je vous avais dit, dès le départ, mon désir d'aller au-devant du Sénat dans toute la mesure du possible et je pense avoir tenu parole. Auparavant, je voudrais encore, devant vous, monsieur le président, remercier M. Bertaud, président de la commission des affaires économiques et du Plan, M. Filippi, rapporteur de la commission, M. le président Gros, M. Gravier et, d'une façon plus générale, tous ceux qui ont rehaussé ce débat.

Un document aussi considérable que ce rapport sur les options qui commandent la préparation du VI<sup>e</sup> Plan ne pouvait avoir la prétention d'être parfait. J'estime, néanmoins, que c'est un document sérieux et solide et que vous pouvez, en conscience, le voter.

M. Armengaud ne m'en voudra pas si je lui dis — mais il s'en doute — que certains anciens de l'E. N. A. ont collaboré à sa rédaction au sein d'une équipe ardente, intelligente et compétente, qui comprend aussi des ingénieurs des ponts et chaussées (*Sourires*) et animée par M. Montjoie, commissaire général, qui a été sans cesse à mes côtés et auquel vous me permettrez de rendre un hommage reconnaissant.

Premièrement, le Gouvernement réaffirme avec force que le développement économique doit être mis au service de l'homme et qu'en conséquence les investissements culturels et sociaux ne sauraient être sacrifiés dans le VI<sup>e</sup> Plan. Il demandera notamment aux commissions de l'éducation, de l'action culturelle et des activités sportives et socio-éducatives du Plan de prendre en compte les besoins réels de la nation et d'établir des programmes de développement répondant aux exigences d'une formation équilibrée des hommes par l'enseignement et l'éducation permanente ouverte à tous ceux qui en ont les aptitudes.

La recherche fondamentale et, en priorité, les sciences de l'homme devront bénéficier de moyens régulièrement et rapidement croissants. En matière de santé et d'action sociale, un effort renouvelé devra permettre de répondre en priorité aux problèmes urgents posés par les handicapés et les personnes âgées. Enfin, un effort particulier sera réalisé pour la construction de logements sociaux, notamment locatifs, en vue de permettre une politique de la famille, la mobilité de la main-d'œuvre et le logement des personnes âgées.

Deuxièmement, la volonté qui anime le Gouvernement de mettre le développement économique au service de l'homme se manifestera aussi dans l'aménagement du territoire. En particulier, l'effort d'industrialisation des régions de l'Ouest, du Sud-Ouest et du Centre sera poursuivi avec vigueur par la création de structures d'accueil susceptibles d'attirer des entreprises évolutives. Ainsi ces régions participeront, dans des conditions compétitives, à l'expansion économique nationale au même titre que les régions déjà fortement industrialisées.

Par ailleurs, la régionalisation du Plan devra s'accompagner d'un renforcement des responsabilités des autorités régionales, départementales et locales ; en particulier, les modalités d'attribution de subventions de l'Etat devront être simplifiées et le contrôle administratif allégé. Le Gouvernement enverra prochainement aux préfets de région des instructions ouvrant la voie à de telles réformes et fera préparer un ensemble de mesures au cours de la deuxième étape de préparation du Plan.

Troisièmement, ces objectifs seront d'autant mieux atteints que la croissance réalisée sera plus forte. Le Gouvernement tient à souligner que le taux de croissance proposé, aux approches de 6 p. 100, est déjà ambitieux. Mais il réaffirme : « Ce taux ne marque pas une limite doctrinale et on ne peut pas exclure qu'il puisse être légèrement dépassé, même sans forcer le rythme des mutations en cours, mais cela implique que des politiques rigoureuses puissent être rapidement mises en œuvre. Il serait déraisonnable de miser sur des résultats plus élevés tant que les conséquences à en tirer sur le plan des équilibres financiers et fiscaux n'auront pas été strictement définies et qu'une large adhésion aux disciplines de l'équilibre n'aura pas été acquise ».

Le commissariat général du Plan sera invité à ce sujet à examiner avec attention les arguments présentés par votre commission des affaires économiques et du Plan en faveur d'une croissance à un taux supérieur à 6 p. 100 tout en veillant, pour répondre à votre commission des affaires sociales, à assurer un juste équilibre entre la recherche d'une expansion économique permettant d'atteindre un taux d'emploi optimum et la nécessité de ne pas accélérer les mutations, de les maîtriser et de les accompagner de mesures les rendant supportables.

Quatrièmement, pour permettre un choix à la mesure de nos ambitions, des politiques rigoureuses seront définies. Elles viseront à développer notre industrie. L'industrialisation devra tenir compte du rôle tenu par les autres secteurs, notamment l'agriculture, le commerce et le tourisme, dans le développement économique et l'équilibre de la balance des paiements.

Des programmes d'action précis concernant la formation professionnelle et le développement des entreprises seront élaborés. Cependant, le Gouvernement est pleinement conscient que c'est dans le financement que risquent d'apparaître les principales difficultés. Il demandera donc aux commissions du Plan de porter une attention particulière à ce problème au cours de la deuxième étape de préparation du Plan, de rechercher tous les moyens d'accroître l'épargne nationale et de faciliter l'acheminement de cette épargne vers les entreprises en expansion, notamment les petites et moyennes entreprises.

Cinquièmement, en ce qui concerne la politique des revenus, le Gouvernement réaffirme l'importance qu'il accorde au développement d'une concertation efficace entre les partenaires sociaux.

Il s'attachera à ce que l'évolution du salaire minimum interprofessionnel de croissance évite toute disparité importante et durable par rapport à l'évolution des conditions économiques générales et des revenus.

L'amélioration de la situation des agriculteurs, dont le principe a été posé tant par le traité de Rome que par la loi d'orientation agricole, reste un objectif fondamental de la politique des revenus.

Le Gouvernement considère que le problème doit être abordé de manière plus différenciée qu'il n'avait été fait pour le V<sup>e</sup> Plan en tenant compte de la diversité des situations des agriculteurs.

Sixièmement, en vue de faciliter la solution des problèmes de financement, le Gouvernement réaffirme son intention de contenir la pression fiscale et parafiscale le plus près possible du niveau déjà atteint et de procéder, en conséquence, à des allègements de taux allant dans le sens d'une meilleure justice fiscale. Pour assurer néanmoins un développement convenable des équipements et des services collectifs, il proposera des économies sévères, notamment en ce qui concerne les subventions. Quant aux prestations et aux cotisations sociales, elles feront l'objet de propositions d'ensemble tenant compte des exigences de la natalité et de l'objectif d'une solidarité plus active. Cependant, cette solidarité ne devra pas être exigée d'une seule catégorie sociale, mais demandée à la nation tout entière. Afin de doser équitablement les efforts demandés à chacun, il sera procédé à une large consultation de tous les intéressés.

Septièmement, le Gouvernement tient à affirmer qu'il proposera des programmes d'action couvrant les cinq années du VI<sup>e</sup> Plan dans tous les domaines où sa responsabilité est engagée. En particulier, pour ce qui concerne les équipements collectifs, il définira un certain nombre de programmes prioritaires comportant des objectifs chiffrés et des autorisations de programme permettant de les atteindre. Ces programmes seront, dans toute la mesure du possible, soustraits aux aléas de la conjoncture budgétaire.

Huitièmement, il reste que les aléas de la conjoncture extérieure ne pourront être véritablement surmontés que par un développement de la solidarité et de la coopération internationale. C'est pourquoi le Gouvernement s'efforcera de renforcer la coopération monétaire et économique entre les pays de la Communauté Européenne et de l'élargir à d'autres pays, sous réserve toutefois que l'approfondissement du Marché commun ne soit pas compromis. En particulier, il poursuivra l'action entreprise en faveur de l'unité économique et monétaire.

Enfin, il tendra à une harmonisation du VI<sup>e</sup> Plan avec les politiques à moyen terme de nos partenaires européens, ainsi que cela est déjà entrepris dans le cadre du comité de politique économique à moyen terme de la Communauté.

Compte tenu de ces déclarations, monsieur le président, mesdames, messieurs, je souhaite que les amendements proposés soient retirés.

**M. le président.** Monsieur le rapporteur de la commission saisie au fond, maintenez-vous l'amendement n° 8, lequel, si j'ai bien compris, intègre les amendements n° 1 et 3 de la commission des affaires sociales ?

**M. Jean Filippi, rapporteur.** Monsieur le président, mon sentiment est ambigu. Si je compare l'amendement de la commission des affaires économiques, avec intégration, à la demande de la commission des affaires sociales, de deux des dispositions qu'elle souhaitait voir figurer dans le texte de l'article unique, si je compare, dis-je, notre amendement et la déclaration que vient de faire M. le ministre, je suis bien obligé de constater qu'un certain nombre des souhaits exprimés ou des réserves formulées par nous ne reçoivent pas satisfaction. Néanmoins, pour me référer à un calcul arithmétique, si je compte pour moitié les points sur lesquels j'ai obtenu une demi-satisfaction et pour zéro ceux dont vous n'avez même pas parlé, je vois que vous m'avez donné la note sept virgule cinq sur onze. Ce n'est pas une très bonne note, mais je suis tout de même assez près de la mention « bien » dans cet examen. (*Sourires.*) Pour ce soir, je crois que je vais m'en contenter, parce que je considère, monsieur le ministre, — veuillez m'excuser d'avoir employé un ton aussi plaisant dans une matière aussi sévère et aussi importante — que vous avez fait vers le Sénat un pas important.

En déposant l'amendement de la commission saisie au fond, je ne pouvais pas m'attendre à ce que vous en acceptiez tous les éléments. Je savais fort bien que je ne pouvais pas dans les matinées, les après-midis et les nuits que nous avons passées ensemble fort agréablement (*Sourires.*), obtenir une réforme profonde du système fiscal français ou du maniement des finances publiques et privées par la rue de Rivoli. C'était donc sans illusion que nous avons proposé un certain nombre de dispositions. Les dispositions concernant la politique européenne, vous les avez pratiquement acceptées, et cela me paraît bien naturel, parce qu'au fond cette politique vous la suivez et vous vous contentez ici de nous affirmer que vous continuerez à la suivre.

Je suis assez sensible au fait que vous ayez accepté de faire étudier par le commissariat au Plan les arguments de la commission des affaires économiques du Sénat en ce qui concerne le taux de croissance. Comme je crois que cet amendement est bon, je caresse l'espoir que, dans un an, vous en serez convaincu. (*Sourires.*) Au total, les satisfactions que vous nous accordez me paraissent, ainsi qu'au président de la commission des affaires économiques, suffisantes pour que nous renoncions à notre amendement.

**M. le président.** Ayant obtenu la mention « bien », vous retirez donc l'amendement de la commission des affaires économiques et du Plan.

**M. Jean Filippi, rapporteur.** Je le fais, monsieur le président, en regrettant de ne pas avoir obtenu la mention « très bien ». (*Rires.*)

**M. le président.** L'amendement n° 8 est retiré.

**M. Antoine Courrière.** Au nom du groupe socialiste, je reprends cet amendement.

**M. le président.** L'amendement n° 8 est donc repris par M. Courrière, au nom du groupe socialiste.

**M. Jean Bertaud, président de la commission des affaires économiques et du Plan.** Il ne saurait l'être, en aucun cas, par la commission des affaires économiques et du Plan.

**M. le président.** Monsieur Gravier, la commission des affaires sociales a-t-elle entendu l'appel du Gouvernement ?

**M. Jean Gravier, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, au terme de ce débat, mon rôle ne peut être que de remplir loyalement la mission qui m'a été confiée par la commission des affaires sociales. En fonction de cette mission, j'ai le devoir de confronter loyalement et objectivement les déclarations que vous avez faites, monsieur le ministre, et nos amendements. Je déclare tout de suite que je n'aurai pas la possibilité de marcher sur le même terrain que M. Filippi, en ce sens que je me sens incapable de faire un calcul chiffré de la note que je serais susceptible d'obtenir, d'autant sans doute que ces chiffres devraient être affectés de certains coefficients.

(*Sourires.*) Je suis donc amené très simplement à constater qu'en ce qui concerne les amendements n° 1 et 3, c'est-à-dire les deux amendements dont la substance se trouvait incluse dans l'amendement de la commission des affaires économiques et du Plan, vos déclarations, monsieur le ministre, nous donnent satisfaction.

Quant à l'amendement n° 2, relatif à la progression des équipements collectifs, vos déclarations me semblent assez précises pour que je le retire.

Il m'apparaît aussi conforme à l'esprit de la commission de procéder au retrait de l'amendement n° 5 concernant la présentation des comptes prévisionnels car il semblait bien difficile de faire inscrire, dans les options du Plan, une telle précision.

Par contre, pour les amendements n° 4, 6 et 7, j'ai le devoir d'être fidèle au sentiment de la commission en les maintenant.

**M. le président.** Les amendements n° 1 et 3 de la commission des affaires sociales tombent. Les amendements n° 2 et 5 de la même commission sont retirés. Quant à ses amendements n° 4, 6 et 7, ils sont maintenus.

Reste l'amendement n° 9 de la commission des affaires culturelles. Qu'en est-il, monsieur Louis Gros ?

**M. Louis Gros, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.** Evidemment M. le ministre n'a pas répondu à toutes nos questions. Je ne suis pas surpris, car notre amendement comportait dix-neuf paragraphes et je n'attendais pas dix-neuf réponses précises. Monsieur Filippi, je ne sais donc absolument pas quelle note je pourrai avoir. J'ajoute que depuis fort longtemps, il n'y a plus de notes à l'éducation nationale, mais des indications. (*Sourires.*)

Quoi qu'il en soit, les déclarations de M. le ministre apportent tout de même à la commission des affaires culturelles des assurances en ce qui concerne la croissance du budget de l'éducation nationale, sa correspondance avec les besoins réels et la croissance des moyens mis à la disposition de la recherche. Dans ces conditions, je retire l'amendement.

**M. le président.** L'amendement n° 9 est retiré.

Mes chers collègues, nous nous trouvons à présent dans la situation suivante : l'amendement n° 8 de la commission saisie au fond est repris par M. Courrière ; la commission des affaires sociales maintient les amendements n° 4, 6 et 7. C'est sur ces textes que le Sénat va devoir se prononcer.

**M. Marc Pauzet.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Pauzet.

**M. Marc Pauzet.** Monsieur le ministre, j'ai écouté avec beaucoup d'attention vos déclarations et particulièrement, vous le pensez bien, celles qui concernent l'agriculture. Vous avez visé l'application de la loi d'orientation et le traité de Rome. Nous avions spécialement insisté en commission — M. Blondelle l'a fait également à la tribune — sur le rattrapage des revenus agricoles. Je voudrais que vous confirmiez qu'il s'agit essentiellement, à travers la loi d'orientation et le traité de Rome, du rattrapage des revenus agricoles.

**M. André Bettencourt, ministre délégué.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. André Bettencourt, ministre délégué.** Je crois que la réponse est simple : vous connaissez comme moi les textes et ce qu'ils contiennent.

**M. Marc Pauzet.** Je suis heureux de vous l'entendre dire.

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

**M. André Bettencourt, ministre délégué.** Je la demande, monsieur le président.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. André Bettencourt, ministre délégué.** C'est pour moi le moment d'intervenir en ce qui concerne la manière dont le vote doit s'opérer.

J'aurai évidemment beaucoup souhaité qu'à la fin de ces deux journées de discussions et de confrontations, nous arrivions à une position commune ou tout au moins assez proche. Une chose est certaine : nous avons fait de nombreux pas les uns vers les autres et, dès à présent, je dis ma reconnaissance au Sénat. Mais il ira de soi, presque inévitablement, que le Gouvernement ne pourra pas donner satisfaction à tous les amendements qui ont été déposés. Dans ces conditions, monsieur le président — et je prie la Haute Assemblée de bien vouloir m'en excuser — je suis forcément amené à demander, au nom du Gouvernement et en vertu de l'article 44 de la Constitution, que le Sénat se prononce par un seul vote sur l'article unique du projet de loi dans le texte adopté par l'Assemblée nationale, à l'exclusion de tous amendements.

**M. le président.** En application de l'article 44, dernier alinéa, de la Constitution et de l'article 42, septième alinéa, du règlement, le Gouvernement demande au Sénat de se prononcer par un seul vote sur l'article unique du projet de loi, dans la rédaction adoptée par l'Assemblée nationale, à l'exclusion de tous amendements ou articles additionnels.

Avant de mettre aux voix le projet de loi, je donne la parole à M. Soufflet pour explication de vote.

**M. Jacques Soufflet.** Monsieur le président, le rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan a adopté une attitude que je me plais à reconnaître très sympathique. Mon groupe, unanime, suivra la position prise par M. Filippi.

**M. le président.** La parole est à M. Marcel Martin.

**M. Marcel Martin.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je ne pourrai pas voter le projet de loi qui nous est proposé. Non pas, croyez-le bien, que je sois opposé au principe de la planification et de la programmation. Je crois, au contraire, que cette méthode moderne est nécessaire dans un pays moderne. Mais il m'apparaît que le rapport qu'on nous demande d'approuver ne répond en aucune façon à l'objet qui a été fixé par la loi.

Je vous rappelle qu'il s'agit d'un projet de loi « portant approbation d'un rapport sur les principales options — je dis bien : les principales options — qui commandent la préparation du VI<sup>e</sup> Plan ». Or, ayant lu avec une très grande attention les quelque 200 pages du rapport dont on nous demande d'approuver tous les termes, je constate qu'il s'agit d'une analyse, intéressante certes, de la situation politique et économique de la France, mais d'une analyse qui ne donne nullement une vue en relief des problèmes, qui ne répond en aucune façon à ce qui était demandé aux rédacteurs de ce rapport dont l'objet était de définir quelques grandes options suivant lesquelles le VI<sup>e</sup> Plan serait établi.

Ce rapport fait ressortir, dans tous les secteurs, un certain nombre de constatations, un certain nombre de vérités, mais il ne met absolument pas en valeur les points sur lesquels dans les cinq années à venir, cette planification devra principalement porter. Permettez-moi de le dire, c'est un peu une succession de vœux dont certains sont des vœux pieux. On met sur le même plan les objectifs importants et ceux qui le sont moins, voire des vœux parfaitement contradictoires.

Dans ces circonstances, il ne m'est pas possible de donner mon approbation à un rapport qui, encore une fois, ne répond en aucune façon à l'objet qui lui avait été fixé puisqu'il s'agit de voter un article unique aux termes duquel « le rapport annexé à la présente loi et concernant les principales options qui commandent la préparation du VI<sup>e</sup> Plan, est approuvé ».

J'aurais souhaité qu'en quelques lignes, en quelques pages, on puisse nous dire ce qui, dans l'avenir, constituera l'essentiel de l'activité économique et sociale de la France. Au lieu de cela, on parle de tout et de rien et, en définitive, nous ne savons pas où nous allons.

Certes, je constate que la déclaration que vient de faire M. le ministre est beaucoup plus proche de ce que j'aurais souhaité, plus proche en tout cas que cet énorme rapport de 200 pages. Je l'en félicite. Il n'en reste pas moins que ce qu'on nous demande de voter c'est un texte de loi.

Les amendements présentés par les différentes commissions s'intégraient dans ce texte de loi. Ayant valeur législative, ils s'imposaient au Gouvernement dans l'action d'élaboration du VI<sup>e</sup> Plan. Désormais, nous n'avons plus aucune certitude d'intégration des orientations nouvellement énoncées dans la loi qu'on nous demande de voter. Nous n'avons plus qu'une simple déclaration ministérielle.

J'aurais, par exemple, aimé que l'on pût dire dans cette première orientation du VI<sup>e</sup> Plan que le premier problème économique et social pour la France était, en quelque sorte, de se « brancher » matériellement sur l'Europe. C'est un problème de communications, de fluidité des transmissions et des transports, mais on ne le dit pas ! Sans doute parle-t-on des transports et des communications, mais on en parle au milieu de tant d'autres choses que tout cela ne marque aucune orientation, aucun choix, aucune option.

C'est la raison pour laquelle je ne voterai pas ce projet de loi.

**M. André Colin.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. André Colin.

**M. André Colin.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les propos tenus ce matin devant le Sénat par mon collègue et ami M. Jean Lecanuet pour expliciter le jugement porté par mes amis sur le document qui nous était présenté vont me dispenser ce soir de faire de longs commentaires.

Cependant, je note que le document considérable, suivant votre propos, monsieur le ministre, qui nous est soumis tend essentiellement dans sa première partie à nous démontrer l'insatisfaction que nous devons avoir en face de la situation économique et sociale de la France.

Dans une deuxième partie, il s'agit, comme vient de l'indiquer mon collègue M. Marcel Martin, beaucoup moins d'orientations, beaucoup moins d'options que d'un document de caractère statique qui semble hésiter à définir réellement les voies que l'on va proposer aux Français. C'est pourquoi nous n'avons pas constaté dans le pays, à l'occasion de l'élaboration de ce VI<sup>e</sup> Plan, la même ferveur qu'à l'occasion de l'élaboration du précédent. C'est que nous sommes, hélas ! vraiment très loin de « l'ardente obligation du Plan » alors que, cependant, beaucoup d'entre nous, très objectivement, avaient accepté l'idée de la nouvelle société.

En troisième lieu, tout a laissé croire à l'opinion, à l'occasion des discussions qui ont précédé la présentation de ce document, qu'il s'agissait uniquement de la définition d'un taux de croissance et que le débat portait uniquement là-dessus.

Bien entendu, ici comme ailleurs, personne n'entend mettre en cause le principe de l'expansion la plus forte possible, ni le besoin ou la volonté de croissance de notre économie. C'est même une banalité. Mais, si l'on dépasse cette banalité, le problème, qui n'est pas suffisamment posé, quoiqu'il soit évoqué, c'est de savoir si le rythme de la croissance, quel qu'il soit, est suffisant dans une nation pour définir l'optimum économique et social ; le problème est de savoir à quoi va servir la croissance.

Je reconnais que cette interrogation se trouve dans le document que vous nous avez soumis ; mais, sur un point au moins, la réponse est insuffisante : la croissance va-t-elle ou non, par exemple, servir à assurer ce qui est fondamental dans la société nouvelle, le mieux-être collectif, c'est-à-dire les équipements publics nécessaires ? C'est une interrogation qui fut amplement reprise, même lors du débat à l'Assemblée nationale ; c'est une réserve qui fut posée par un membre influent de la majorité, M. Alexandre Sanguinetti, en ces termes : « Les équipements collectifs ne suivront pas le rythme que vous prévoyez. »

C'est la raison pour laquelle un grand journal du soir, sérieux, modéré, sous la signature d'un journaliste de qualité, pouvait récemment faire paraître un article sous le titre : « Le scandale du VI<sup>e</sup> Plan ». Il écrivait notamment : « Le Gouvernement a peut-être honte d'avouer que ces équipements seront sacrifiés comme ils l'ont été dans le V<sup>e</sup> Plan. Tout le monde sait que, dès le budget de 1971, on sera au-dessous de l'hypothèse la plus basse. »

Je note, pour ma part, combien votre document est discret et peu disert sur le financement des équipements collectifs dont, tout au long du V<sup>e</sup> Plan, les collectivités locales ont, pour une large part, supporté le poids ! Ce n'est sans doute pas dans ce sens qu'il faut interpréter le propos que vous avez tenu tout à l'heure lorsque, faisant allusion à la rigueur budgétaire, vous avez déclaré qu'il faudrait réduire certaines subventions ; je pense que ce n'est pas des subventions aux collectivités locales que vous avez voulu parler.

Je suis bien obligé de vous dire, monsieur le ministre, que, si nous n'avons pas souhaité — vous y avez fait allusion en fin d'après-midi — que vous procédiez à l'énumération des régions sur lesquelles nous entendions que se penche notre sollicitude, si nous avons retenu dans votre déclaration des propos plus précis, sur l'aménagement du territoire, que ceux qui figurent dans le document, il nous paraît, malgré votre dernière déclaration, que dans le VI<sup>e</sup> Plan se révèle, dans la mesure où il y a des options, une sorte de philosophie nouvelle de l'aménagement du territoire alors que celui-ci avait aussi été donné comme vocation à la France. Souvenez-vous de la phrase célèbre dont il est inutile de rappeler l'auteur : « Aménager le territoire, c'est remodeler la structure et la figure de la France. »

Pourquoi dis-je qu'une philosophie nouvelle de l'aménagement du territoire paraît se dégager ? C'est parce que le document qui nous est présenté semble, dans la majorité de ses chapitres, s'en remettre à la spontanéité des agents économiques, entrepreneurs ou autres, dont le Plan aurait aussi pour objet d'orienter ou de corriger l'initiative. Dans le même temps, d'ailleurs, le mémorandum préparé par la commission des communautés européennes à l'intention du conseil des ministres au sujet de la politique régionale déclare : ce sont désormais les autorités publiques qui peuvent assurer le développement économique des régions. Plus précisément, il dit : « La détermination des régions, leur intégration active dans le système économique national dépend davantage de l'action des autorités publiques que des traits traditionnels de l'Histoire ou de l'évolution économique. »

Ce sera d'ailleurs par une allusion à l'Europe que je terminerai mon propos. Malgré vos déclarations et l'hommage que je vous rends volontiers, à vous personnellement, en raison de vos convictions européennes et de l'effort que vous faites pour nous convaincre qu'elles sont partagées par le Gouvernement, nous sommes obligés de reconnaître que votre document manque d'audace et de hardiesse dans le choix résolu d'une politique européenne.

Certes, vous nous parlez d'une politique économique et monétaire, vous nous parlez d'une politique à moyen terme, mais vous savez parfaitement que vous ne pourrez plus les conduire dorénavant si vous ne faites pas un pas de plus sur la voie de la construction politique de l'Europe. Or cette option, bien entendu, nous ne la trouvons pas dans le document que vous nous présentez.

Dans ces conditions et pour l'ensemble de ces raisons, mon groupe ne peut pas approuver ce document. Il ne peut pas en approuver les orientations car elles sont si confusément définies que l'on ne peut pas se prononcer sur elles. Il va donc s'abstenir.

Par cette attitude, dont je vous demande de croire qu'elle n'a pas de caractère partisan, il veut tenter d'obtenir du Gouvernement un effort nouveau pour présenter au Parlement et au pays un plan définitif qui soit une grande ambition nationale et qui réponde davantage aux besoins comme aux aspirations de notre pays. (*Applaudissements sur certaines travées à gauche.*)

**M. Antoine Courrière.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Courrière.

**M. Antoine Courrière.** Mes chers collègues, mes amis MM. Lacombe, Mathy, Barroux, Tournan et Souquet ont clairement exposé ce que le groupe socialiste pensait du projet qui nous est présenté. Ils l'ont fait d'ailleurs avec une hauteur de vue qui a donné à ce débat le relief qu'il a présenté tout au long des deux journées au cours desquelles nous avons discuté des options du VI<sup>e</sup> Plan. Je m'en félicite car nous ne sommes pas tombés, dans cette assemblée, au niveau de ces opérations locales qui, parfois, peuvent entraîner les orateurs, lorsqu'ils discutent du Plan, à évoquer les affaires qui les concernent personnellement.

J'en suis heureux d'ailleurs car j'étais déjà au Sénat — mon ami André Colin siégeait sans doute alors à l'Assemblée nationale — quand, pour la première fois, on a présenté devant les assemblées un plan. C'était, je crois, en 1947, et c'est M. Félix Guoin, monsieur le ministre, quelle que soit votre expression dubitative, qui était venu le présenter. Il avait d'ailleurs le titre, s'il peut vous faire plaisir de le savoir, de ministre du Plan. C'était en 1947 et non plus tard. Vous retrouverez dans l'histoire de la IV<sup>e</sup> République, que vous avez rapidement oubliée, monsieur le ministre, ce que je viens de vous dire.

A cette époque, comme d'ailleurs plus tard, nous avons cru, nous, au Plan. Nous pensons en effet que la vie économique et sociale de la nation doit être réglée et que, pour ce faire, un règlement doit être établi à l'avance et adopté par tout le monde.

C'est la raison pour laquelle nous pensions que vous-même et vos amis du Gouvernement, après ce que l'ancien Président de la République, le général de Gaulle, avait dit du Plan, le qualifiant d'« ardente obligation », étiez soucieux d'apporter à la France un cadre dans lequel la vie économique et sociale de la nation pourrait se développer.

En ce qui nous concerne, nous sommes restés partisans de cette ardente obligation et c'est pourquoi nous avons quelque raison de vous demander ce que vous allez faire du Plan. Nous avons l'impression que celui que vous nous proposez est un véritable catalogue d'intentions. Il est fragile et mouvant.

Tout à l'heure, monsieur le ministre, avec M. le rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan — qui ne m'en voudra pas si je lui dis que je n'ai guère apprécié son comportement — vous avez essayé de trouver une formule pour mettre le Sénat devant une situation qu'il n'avait pas prévue.

Je pense que vous avez tout simplement continué une politique qui tend vers la disparition du Plan. Au fond, monsieur le ministre, vous ne croyez pas au Plan ou vous n'y croyez plus, depuis que vous avez donné à l'industrie privée, au secteur privé, la possibilité de régenter et de diriger seuls la vie économique et sociale de la nation.

Mes amis vous ont dit d'ailleurs ce qu'ils pensaient des activités et des actions du Gouvernement.

Les collectivités locales sont abandonnées, sauf les grands centres, dont on parle. Que vont devenir nos petites et moyennes communes ? Nous n'en savons rien.

Que vont devenir nos villes de province ? Personne ne nous le dit. La réforme des finances locales ? On n'en parle plus. C'est elle, pourtant, qui pourrait donner à nos collectivités locales la possibilité de faire les investissements qui s'imposent.

L'agriculture est inquiète, M. Blondelle vous le disait tout à l'heure. Je ne pense pas que vous lui ayez apporté ici les apaisements qu'elle attendait.

Allez-vous continuer à laisser notre agriculture créer cette espèce de réservoir de main-d'œuvre à bon marché pour l'industrie, à laquelle votre Plan est particulièrement attentif ? C'est une question à laquelle vous n'avez pas répondu.

L'équipement du pays ? Allez-vous continuer à donner au secteur privé, ainsi que je le rappelais tout à l'heure, la possibilité de construire, d'édifier et de gagner de l'argent ? Tout nous porte à le croire quand on voit votre comportement pour la création des autoroutes ou l'institution du système nouveau du téléphone.

Où en est d'ailleurs notre superbe indépendance nationale, je devrais dire votre superbe indépendance nationale, quand nous voyons que le pays est, petit à petit, colonisé par des firmes étrangères qui s'implantent chez nous et prennent la direction des affaires les plus importantes ?

Mon ami Tailhades, reprenant d'ailleurs le rapport de M. Gros, a dit tout à l'heure ce qu'il faut penser de votre action en ce qui concerne l'éducation nationale et mon ami Souquet vous a parlé de la détresse des hôpitaux que votre Plan ne paraît pas vouloir sauver.

Nous sommes, par conséquent, devant une situation difficile, que nous ne pouvons pas accepter.

Nous pouvons d'autant moins l'accepter que, si mes souvenirs sont exacts, lorsqu'à l'Assemblée nationale une question a été posée au ministre des finances pour savoir si, en 1971 — qui est la première année d'application du Plan — les crédits budgétaires correspondraient aux données inscrites dans le Plan, je crois me souvenir qu'il n'a pas répondu ; en tout cas, comme on nous l'a dit, ce n'est pas en 1971 que l'on trouvera dans le contenu du budget les crédits nécessaires à l'application du Plan. A elle seule, ce serait une raison suffisante — sans parler de celles que je vous ai données précédemment — pour que nous n'acceptions pas votre texte.

De surcroît, vous avez aggravé votre cas, monsieur le ministre. Vous l'avez aggravé en demandant un vote bloqué, procédure qui supprime toute possibilité de discussion effective et de règlement démocratique.

Ce système démocratique, vous ne l'acceptez pas, puisque aussi bien vous n'avez pas consulté les collectivités locales sur les options de ce plan. Vous les consulterez plus tard, quand tout sera fini, quand tout sera réglé et vous mettrez les conseils généraux, les Coder devant le fait accompli. Vous leur direz alors : « C'est à prendre ou à laisser. » Il nous apparaît, quant à

nous qui avons une notion de la démocratie un peu différente de la vôtre, qu'il fallait commencer par le commencement et demander d'abord aux collectivités locales ce qu'elles pensaient, ce qu'elles désiraient, ce qu'elles croyaient possible et souhaitable de faire pour le bien de la société. C'est en partant de là qu'il fallait élaborer les options du VI<sup>e</sup> Plan. Vous avez fait l'inverse, et c'est encore une raison que nous avons de voter contre le texte qui nous est présenté. Nous le faisons avec regret, parce que ce vote n'est pas essentiellement politique, c'est parce que nous constatons que votre Plan ne correspond pas aux besoins économiques et sociaux du pays que nous ne le voterons pas. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

**Mme Marie-Thérèse Goutmann.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à Mme Goutmann.

**Mme Marie-Thérèse Goutmann.** Parce que le rapport sur les options du VI<sup>e</sup> Plan qui est soumis à l'approbation de notre assemblée se caractérise par ses imprécisions, ses insuffisances, et surtout parce que les orientations de ce plan ne correspondent ni aux besoins réels de la nation, ni aux besoins de notre époque, ni aux aspirations légitimes des masses laborieuses et qu'au contraire, sous le couvert d'industrialisation, il a surtout pour objet de préserver les profits des grands monopoles, le groupe communiste se prononcera contre ce texte de loi, qu'il juge dangereux et nuisible pour l'avenir de notre pays. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

**M. le président.** Il n'y a pas d'autre explication de vote ?...

Je mets aux voix l'article unique du projet de loi.

Je suis saisi d'une demande de scrutin public émanant du groupe socialiste et du groupe de l'union des démocrates pour la République.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions réglementaires.

(*Le scrutin a lieu.*)

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(*Il est procédé au comptage des votes.*)

**M. le président.** Voici le résultats du dépouillement du scrutin (n° 62):

Nombre des votants.....	279
Nombre des suffrages exprimés.....	197
Majorité absolue des suffrages exprimés..	99
Pour l'adoption .....	109
Contre .....	88

Le Sénat a adopté.

**M. Jean Bertaud, président de la commission des affaires économiques et du Plan.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le président de la commission.

**M. Jean Bertaud, président de la commission.** Personne ne s'étonnera, je pense, monsieur le président, qu'à l'issue d'un débat dont personne ne contestera ni l'intérêt, ni la longueur, j'exprime, au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, et sans doute aussi au nom du Sénat tout entier, nos remerciements à M. Bettencourt, ministre du Plan, pour la compréhension et la courtoisie dont il a fait preuve en acceptant de venir, à différentes reprises, devant nos commissions et en assistant à ces deux jours consécutifs de débats.

Je me permettrai également de remercier notre rapporteur, M. Filippi, qui a fourni un travail considérable, ainsi que les autres rapporteurs des commissions saisies pour avis.

Personne ne s'étonnera non plus que j'associe à ces remerciements le personnel des commissions qui, dans un laps de temps relativement court, a fait la démonstration, une fois de plus, d'une grâce conscience professionnelle. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** Vous ne vous étonnez pas, monsieur le président, que je m'associe à vos compliments, qui sont parfaitement mérités.

— 9 —

## TRANSMISSION DE PROJETS DE LOI

**M. le président.** J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, tendant à renforcer la garantie des droits individuels des citoyens.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 327, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. (*Assentiment.*)

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif aux délais de comparution après citation devant les juridictions répressives des territoires d'outre-mer.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 341, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

— 10 —

## TRANSMISSION D'UNE PROPOSITION DE LOI

**M. le président.** J'ai reçu de M. le président de l'Assemblée nationale une proposition de loi, adoptée avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, tendant à faciliter la création d'agglomérations nouvelles.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 326, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. (*Assentiment.*)

— 11 —

## DEPOT DE RAPPORTS

**M. le président.** J'ai reçu de M. Etienne Dailly un rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi, adoptée avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, tendant à faciliter les opérations de rénovation urbaine. (134 [1968-1969] 28 et 315 [1969-1970].)

Le rapport sera imprimé sous le n° 325 et distribué.

J'ai reçu de M. Louis Gros, rapporteur pour le Sénat, un rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'indemnisation des Français déposés de biens situés dans un territoire antérieurement placé sous la souveraineté, le protectorat ou la tutelle de la France.

Le rapport sera imprimé sous le n° 328 et distribué.

J'ai reçu de MM. Edouard Le Bellegou et Marcel Molle un rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, tendant à renforcer la garantie des droits individuels des citoyens. (327 [1969-1970].)

Le rapport sera imprimé sous le n° 329 et distribué.

J'ai reçu de M. Lucien De Montigny un rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de la convention relative à l'entraide judiciaire en matière pénale entre la République française et la République socialiste fédérative de Yougoslavie, signée à Belgrade le 29 octobre 1969. (N° 294, 1969-1970.)

Le rapport sera imprimé sous le n° 330 et distribué.

J'ai reçu de M. Léon Jozeau-Marigné un rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale,

sur la proposition de loi, adoptée avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, tendant à modifier certaines dispositions du code civil sur la reconnaissance des enfants naturels. (N° 163, 1968-1969, 48 et 121, 1969-1970.)

Le rapport sera imprimé sous le n° 331 et distribué.

J'ai reçu de M. De Montigny un rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, tendant à modifier les articles 234, 235 et 307 du code civil relatifs à la procédure du divorce et de la séparation de corps. (N° 122, 1965-1966, 173, 1966-1967, 200, 1969-1970.)

Le rapport sera imprimé sous le n° 332 et distribué.

J'ai reçu de M. André Mignot un rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi adopté avec modifications par l'Assemblée nationale, en deuxième lecture, instituant un taux légal d'alcoolémie et généralisant le dépistage par l'air expiré.

Le rapport sera imprimé sous le n° 333 et distribué.

J'ai reçu de M. Louis Jung un rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Conseil fédéral suisse concernant le financement des travaux d'aménagement du Rhin entre Strasbourg-Kehl et Lauterbourg-Neuburgweier, signée à Paris le 22 juillet 1969. (N° 313, 1969-1970.)

Le rapport sera imprimé sous le n° 334 et distribué.

J'ai reçu de M. Louis Jung un rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale concernant certaines dispositions relatives à l'aménagement du Rhin entre Strasbourg-Kehl et Lauterbourg-Neuburgweier, prévu par la convention franco-allemande du 4 juillet 1969. (N° 312, 1969-1970.)

Le rapport sera imprimé sous le n° 335 et distribué.

J'ai reçu de M. Louis Jung un rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification de la convention entre la République française et la République fédérale d'Allemagne au sujet de l'aménagement du Rhin entre Strasbourg-Kehl et Lauterbourg-Neuburgweier, signée à Paris le 4 juillet 1969. (N° 311, 1969-1970.)

Le rapport sera imprimé sous le n° 336 et distribué.

J'ai reçu de M. André Mignot, rapporteur pour le Sénat, un rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi tendant à modifier et à compléter la loi n° 48-1360 du 1<sup>er</sup> septembre 1948, portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel.

Le rapport sera imprimé sous le n° 337 et distribué.

J'ai reçu de M. Marcel Molle, rapporteur pour le Sénat, un rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant l'article premier de la loi n° 67-556 du 12 juillet 1967 portant dérogation dans la région parisienne aux règles d'organisation judiciaire fixées par l'ordonnance n° 58-1273 du 22 décembre 1958.

Le rapport sera imprimé sous le n° 338 et distribué.

J'ai reçu de M. Marcel Molle, rapporteur pour le Sénat, un rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant et complétant l'ordonnance n° 58-1273 du 22 décembre 1958 relative à l'organisation judiciaire.

Le rapport sera imprimé sous le n° 339 et distribué.

J'ai reçu de M. Marcel Molle, rapporteur pour le Sénat, un rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi organique relative au statut des magistrats.

Le rapport sera imprimé sous le n° 340 et distribué.

J'ai reçu de M. Jean-Pierre Blanchet un rapport fait au nom de la commission des affaires sociales sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif aux avantages sociaux des praticiens et auxiliaires médicaux conventionnés. [N° 266 (1969-1970).]

Le rapport sera imprimé sous le n° 342 et distribué.

— 12 —

#### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée à demain, samedi 27 juin 1970 :

A dix heures :

1. — Discussion en deuxième lecture du projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale, en deuxième lecture, tendant à renforcer la garantie des droits individuels des citoyens. [N° 251, 282, 327 et 329 (1969-1970).]

MM. Edouard Le Bellegou et Marcel Molle, rapporteurs de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

2. — Discussion en deuxième lecture du projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale, en deuxième lecture, instituant un taux légal d'alcoolémie et généralisant le dépistage par l'air expiré. [N° 194, 230, 314 et 333 (1969-1970).]

M. André Mignot, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

A quinze heures :

3. — Discussion en deuxième lecture du projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale, en deuxième lecture, portant diverses dispositions d'ordre économique et financier. [N° 264, 278, 317 et 319 (1969-1970).]

M. Marcel Pellenc, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

4. — Discussion du projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, relatif à la pratique de la pêche à bord des navires de plaisance, des engins de sport et des navires assujettis à l'obligation d'un permis de circulation et portant interdiction de la vente et de l'achat des produits de cette pêche. [N° 220 et 274 (1969-1970).]

M. Michel Chauty, rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan.

5. — Discussion des conclusions du rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi tendant à faciliter la suppression de l'habitat insalubre. [N° 303 (1969-1970).]. — M. Pierre Schiélé, rapporteur pour le Sénat de la commission mixte paritaire.

6. — Discussion en deuxième lecture de la proposition de loi, adoptée avec modifications par l'Assemblée nationale, en deuxième lecture, tendant à faciliter les opérations de rénovation urbaine. [N° 134 (1968-1969), 28, 315 et 325 (1969-1970).]. — M. Etienne Dailly, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

7. — Discussion éventuelle de textes en navette.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt-trois heures quarante-cinq minutes.)

Le Directeur  
du service du compte rendu sténographique,  
RAOUL JOURON.

## Erratum

au compte rendu intégral de la séance du 11 juin 1970.

## FONCTIONNAIRES A MI-TEMPS

Page 742, 2<sup>e</sup> colonne, article 4, 2<sup>e</sup> ligne :

Au lieu de : « ... pensions civiles et militaires est complété comme suit... »,

Lire : « ... pensions civiles et militaires de retraite est complété comme suit ».

## QUESTIONS ECRITES

## REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 26 JUIN 1970

Application des articles 74 et 75 du règlement, ainsi conçus :

« Art. 74. — Tout Sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au Président du Sénat, qui le communique au Gouvernement.

« Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés ; elles ne peuvent être posées que par un seul Sénateur et à un seul Ministre.

« Art. 75. — Les questions écrites sont publiées durant les sessions et hors sessions au Journal officiel ; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des Ministres doivent également y être publiées.

« Les Ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse ; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.

« Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion. »

9637. — 26 juin 1970. — M. Pierre Maille expose à M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale qu'au-delà de seize ans l'enfant d'un assuré social n'est pris en charge que s'il remplit l'une des conditions suivantes : être placé en apprentissage ; poursuivre des études ; être, par suite d'incapacité physique, dans l'impossibilité de travailler ; se consacrer à l'éducation d'au moins deux enfants âgés de quatorze ans à la charge de l'assuré. Il lui signale que, bien souvent, entre le seizième anniversaire et la date d'entrée dans la vie professionnelle, il peut s'écouler un délai pendant lequel l'enfant n'est plus garanti contre le risque maladie. Il lui demande s'il n'entend pas assouplir les règles relatives à la prise en charge par la sécurité sociale des enfants de plus de seize ans afin d'éviter tout hiatus dans la couverture du risque maladie.

9638. — 26 juin 1970. — M. Pierre Maille expose à M. le ministre de l'économie et des finances qu'en vertu, en particulier de l'article 156-2, 1<sup>er</sup> bis, du code général des impôts, il est permis de déduire, pour l'établissement de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, les dépenses de ravalement concernant les immeubles dont le propriétaire se réserve la jouissance à titre d'habitation principale. Il note, les mots « immeubles » étant au pluriel et « habitation » au singulier, qu'un contribuable peut avoir plusieurs immeubles lui servant d'habitation principale. Il lui demande de bien vouloir lui confirmer qu'un contribuable achetant une maison jouxtant la sienne, peut prendre en considération, pour l'établissement de son impôt, les nouvelles dépenses de ravalement concernant cette acquisition, étant entendu que ces deux maisons successivement acquises par acte séparé, ayant un numéro distinct et, imposées à la contribution foncière des propriétés bâties sous une cote spécifique, constituent véritablement deux immeubles permettant chacun la déduction de dépenses de ravalement.

9639. — 26 juin 1970. — M. Marcel Champeix demande à M. le ministre de l'éducation nationale quelles mesures il entend prendre dès maintenant en faveur des élèves sortant des classes terminales D avec le baccalauréat, et donc avec le baccalauréat D. La section D qui a succédé à la section Sciences expérimentales est indiquée par le ministère de l'éducation nationale — et donc par les proviseurs de lycées — comme étant destinée à préparer les futurs étudiants

en médecine humaine et animale, en pharmacie, ainsi qu'en sciences biologiques, parmi lesquelles figurent au premier rang les sciences agricoles ; or, actuellement, dans tous les lycées de Paris, les classes préparatoires à l'institut agronomique et aux écoles nationales d'agriculture sont réservées, par priorité, au bacheliers C, la moyenne minimum de 12 en mathématiques et physique étant impérieusement exigée pour que soient examinées les demandes d'admission des élèves en provenance des terminales D, les notes en sciences biologiques et en langues vivantes n'étant pas, en fait, prises en compte ; du reste, ces classes préparatoires sont dénommées classes de « mathématiques supérieures » alors qu'elles devraient normalement être dénommée « classes de sciences biologiques » réservées par priorité aux bacheliers D ; il est évident que cette attitude des administrations des lycées, ayant des classes préparatoires à l'I.N.A. et aux E.N.A., est en contradiction formelle avec les indications et promesses faites aux parents et aux élèves des classes terminales D, et que, maintenir pour la prochaine rentrée cette sorte de ségrégation serait perpétuer cette injustice qui consiste à ne pas réserver aux élèves orientés vers elles des carrières pour lesquelles l'Etat les a spécialement préparés. Il lui demande, en conséquence, s'il ne conviendrait pas de créer avant la rentrée prochaine des classes véritablement préparatoires à l'I.N.A. et aux E.N.A., réservées par priorité aux élèves issus des terminales D.

REPONSES DES MINISTRES  
AUX QUESTIONS ECRITES

## EQUIPEMENT ET LOGEMENT

M. le ministre de l'équipement et du logement fait connaître à M. le président du Sénat qu'un délai lui est nécessaire pour rassembler les éléments de sa réponse à la question écrite n° 5920 posée le 26 mai 1970 par M. André Méric.

M. le ministre de l'équipement et du logement fait connaître à M. le président du Sénat qu'un délai lui est nécessaire pour rassembler les éléments de sa réponse à la question écrite n° 9542 posée le 28 mai 1970 par M. Joseph Brayard.

## ANNEXE AU PROCES-VERBAL

DE LA

séance du vendredi 26 juin 1970.

## SCRUTIN (N° 62)

Sur l'article unique du projet de loi portant approbation d'un rapport sur les principales options qui commandent la préparation du VI<sup>e</sup> Plan, dans la rédaction adoptée par l'Assemblée nationale, à l'exclusion de tout amendement et de tout article additionnel. (Vote unique demandé par le Gouvernement en application de l'article 44 de la Constitution.)

Nombre des votants.....	276
Nombre des suffrages exprimés.....	194
Majorité absolue des suffrages exprimés.....	98
Pour l'adoption.....	107
Contre .....	87

Le Sénat a adopté.

## Ont voté pour :

MM. Ahmed Abdallah. Hubert d'Andigné. Louis André. Hamadou Barkat Gourat. Edmond Barrachin. Maurice Bayrou. Joseph Beaujannot. Jean Bertaud. Jean Berthoin. René Blondelle. Raymond Boin. Raymond Bonnefous (Aveyron).	Pierre Bouneau. Amédée Bouquerel. Jean-Eric Bousch. Robert Bouvard. Martial Brousse (Meuse). Pierre Brun (Seine-et-Marne). Raymond Brun (Gironde). Robert Bruyneel. Mme Marie-Hélène Cardot. Pierre Carous. Maurice Carrier.	Albert Chavanac. Pierre de Chevigny. Roger Courbatère. Louis Courroy. Roger Deblock. Claudius Delorme. Jacques Descours Desacres. Paul Driant. Hector Dubois (Oise). Baptiste Dufeu. Charles Durand (Cher). François Duval. Yves Estève.
--	--	--

Jean Filippi.  
Jean Fleury.  
Marcel Fortier.  
Pierre Garet.  
Lucien Gautier  
(Maine-et-Loire).  
François Giacobbi.  
Victor Golvan.  
Robert Gravier (Meur-  
the-et-Moselle).  
Louis Gros.  
Paul Guillaumot.  
Jacques Habert.  
Roger du Halgouet.  
Baudouin de Haute-  
clocque.  
Jacques Henriet.  
Roger Houdet.  
Alfred Isautier.  
Eugène Jamain.  
Léon Jozeau-Marigné.  
Jean de Lachomette.  
Henri Lafleur.  
Maurice Lalloy.  
Emmanuel Lartigue.  
Robert Laurens.

Arthur Lavy.  
Jean Legaret.  
Marcel Legros.  
Marcel Lemaire.  
François Levacher.  
Robert Liot.  
Henry Loste.  
Georges Marie-Anne.  
Louis Martin (Loire).  
Pierre-René Mathey.  
Jean-Baptiste Mathias.  
Michel Maurice-  
Bokanowski.  
Paul Minot.  
Michel Miroudot.  
Marcel Molle.  
Max Monichon.  
Geoffroy de Monta-  
lembert.  
Jean Natali.  
François Patenôtre.  
Marc Pauzet.  
Paul Pelleray.  
Lucien Perdereau.  
Guy Petit.

Paul Piales.  
André Picard.  
Jacques Piot.  
Alfred Poroï.  
Georges Portmann.  
Marcel Prélot.  
Henri Prêtre.  
Pierre Prost.  
Jacques Rastoin.  
Georges Repiquet.  
Paul Ribeyre.  
Eugène Romaine.  
François Schleiter.  
Robert Schmitt.  
Jacques Soufflet.  
Pierre-Christian Tait-  
tinger.  
Henri Terré.  
Louis Thioleroir.  
René Tinant.  
Amédée Valeau.  
Jacques Vassor.  
Jean-Louis Vigier.  
Robert Vignon.  
Michel Yver.

**Se sont abstenus :**

**MM.**  
André Armengaud.  
Jean Aubin.  
Jean de Bagneux.  
Octave Bajeux.  
Pierre Barbier.  
Général Antoine  
Béthouart.  
Jean-Pierre Blanc.  
Jean-Pierre Blanchet.  
Edouard Bonnefous  
(Yvelines).  
Charles Bosson.  
Jean-Marie Bouloux.  
Charles Cathala.  
Léon Chambaretaud.  
Michel Chauty.  
Adolphe Chauvin.  
André Colin  
(Finistère).  
Francisque Collomb.  
André Cornu.  
Yvon Coudé  
du Foresto.  
Mme Suzanne  
Crémieux.  
Etienne Dailly.  
Jean Deguise.  
Henri Desseigne.  
André Diligent.  
André Dulin.

Hubert Durand  
(Vendée).  
Yves Durand  
(Vendée).  
Jean Errecart.  
Fernand Esseul.  
Charles Ferrant.  
André Fosset.  
Lucien Grand.  
Jean Gravier (Jura).  
Paul Guillard.  
Louis Guillou.  
Yves Hamon.  
Gustave Héon.  
René Jager.  
Louis Jung.  
Lucien Junillon.  
Michel Kauffmann.  
Alfred Kieffer.  
Michel Kistler.  
Marcel Lambert.  
Guy de La Vasselais.  
Jean Lecanuet.  
Modeste Legouez.  
Bernard Lemarié.  
Ladislas du Luart.  
Pierre Maille  
(Somme).  
Paul Massa.  
Jacques Maury.  
Roger Menu.

André Messenger.  
Jacques Ménard.  
André Mignot.  
Gaston Monnerville.  
René Monory.  
Claude Mont.  
André Monteil.  
Lucien de Montigny.  
Roger Morève.  
André Morice.  
Léon Motais de  
Narbonne.  
Jean Noury.  
Marcel Nuninger.  
Gaston Pams.  
Henri Parisot.  
Fernand Poignant.  
Roger Poudonson.  
Joseph Raybaud.  
Vincent Rotinat.  
Maurice Sambron.  
Jean Sauvage.  
Pierre Schlié.  
Charles Sinsout.  
René Travert.  
Raoul Vadepied.  
Jacques Verneuil.  
Joseph Voyant.  
Raymond de Wazières.  
Joseph Yvon.  
Charles Zwickert.

**Ont voté contre :**

**MM.**  
André Aubry.  
Clément Balestra.  
Jean Bardol.  
André Barroux.  
Jean Bène.  
Aimé Bergeal.  
Roger Besson.  
Auguste Billlemaz.  
Serge Boucheny.  
Marcel Boulangé.  
Pierre Bourda.  
Joseph Brayard.  
Marcel Brégégère.  
Louis Brives.  
Pierre Brousse  
(Hérault).  
Henri Caillavet.  
Jacques Carat.  
Roger Carcassonne.  
Marcel Champeix.  
Fernand Chatelain.  
Georges Cogniot.  
Jean Colin (Essonne).  
Antoine Courrière.  
Maurice Coutrot.  
Georges Dardel.  
Marcel Darou.  
Michel Darras.  
Léon David.  
Roger Delagnes.  
Emile Dubois (Nord).

Jacques Duclos.  
Emile Durieux.  
Jacques Eberhard.  
Pierre de Félice.  
Marcel Gargar.  
Roger Gaudon.  
Abel Gauthier.  
(Puy-de-Dôme).  
Jean Geoffroy.  
Pierre Giraud.  
Mme Marie-Thérèse  
Goutmann.  
Léon-Jean Grégory.  
Marcel Guislain.  
Raymond Guyot.  
Henri Henneguella.  
Maxime Javelly.  
Jean Lacaze.  
Mme Catherine  
Lagatu.  
Georges Lamousse.  
Adrien Laplace.  
Robert Laucournet.  
Charles Laurent-  
Thouverey.  
Edouard Le Bellegou.  
Fernand Lefort.  
Jean Lhospied.  
Pierre Maille  
(Hautes-Pyrénées).  
Pierre Marcilhacy.

Marcel Martin (Meur-  
the-et-Moselle).  
Marcel Mathy.  
André Mérie.  
Léon Messaud.  
Gérard Minvielle.  
Paul Mistral.  
Gabriel Montpied.  
Louis Namy.  
Jean Nayrou.  
Guy Pascaud.  
Paul Pauly.  
Jacques Pelletier.  
Albert Pen.  
Jean Péridier.  
Jules Pinsard.  
Auguste Pinton.  
Mlle Irma Rapuzzi.  
Etienne Restat.  
Alex Roubert.  
Georges Rougeron.  
Guy Schmaus.  
Abel Sempé.  
Edouard Soldani.  
Marcel Souquet.  
Charles Suran.  
Edgar Tailhades.  
Louis Talamoni.  
Henri Tournan.  
Fernand Verdelle.  
Maurice Verrillon.  
Hector Viron.

**N'ont pas pris part au vote :**

**MM.**  
Georges Bonnet.

Roger Duchet.  
Dominique Pado.

Marcel Pellenc.  
Robert Soudant.

**N'a pas pris part au vote :**

M. Alain Poher, président du Sénat.

**Ont délégué leur droit de vote :**

(Art. 63 et 64 du règlement.)

**MM.** Claudius Delorme à M. Charles Durand.  
Fernand Lefort à M. Louis Namy.

**Les nombres annoncés en séance avaient été de :**

Nombre des votants.....	279
Nombre des suffrages exprimés.....	197
Majorité absolue des suffrages exprimés.....	99

Pour l'adoption.....	109
Contre .....	88

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformé-  
ment à la liste de scrutin ci-dessus.